

SEANCE PUBLIQUE DES 27 ET 28 MARS 2025

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Le 27 mars 2025, à 10 heures 20, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse accueille les participants. Elle tient aussi, à saluer deux classes concourant à l'**Assemblea di i Zitelli** : l'une venant de Belgudè, emmenée par Davia SUSINI et l'autre du collège Arthur GIOVONI d'Aiacciu, accompagnée par Mme CESARI et M. GIFFON. Elle rappelle à cette occasion que Jean-François GIFFON a siégé dans la première mandature de l'**Assemblea di a Giuventù**.

La réunion débute par la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Où en est-on de l'utilisation de la dotation FEDER / FSE ? » (n° 2025/O1/014), posée par **M. Paul QUASTANA** au nom du groupe « Core in Fronte ».

Question n° 2

« Consommation des Fonds européens » (n° 2025/O1/009 », formulée par **M. Charles VOGLIMACCI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse ».

Une réponse commune aux deux questions est formulée par **M. Gilles GIOVANNANGELI**.

Question n° 3

« Situation de l'AC Aiacciu » (n° 2025/O1/010), posée par **M. Pierre POLI** au nom du groupe « Avanzemu ».

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**.

M. Pierre POLI utilise le droit de réponse dont il est en mesure de bénéficier.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA complète la réponse du **Conseil exécutif**.

La **Présidente MAUPERTUIS** rappelle les procédures régissant les questions orales, notamment quant à la durée des interventions et l'usage du droit de réponse, qui ne peut être utilisé qu'une fois.

Le **Président du Conseil exécutif, M. Gilles SIMEONI**, propose qu'à l'issue de cette séquence, un échange ait lieu avec l'intéressé pour lui apporter des explications plus précises.

Question n° 4

« Coût du traitement des déchets et évolutions institutionnelles » (n° 2025/O1/17) posée par **M. Louis POZZO DI BORGIO** au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

Question n° 5

« Société Nationale de Sauvetage en mer Calvi / Balagne » (n° 2025/O1/011), posée par **Mme Vanina LE BOMIN** au nom du groupe « Avanzemu ».

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**.

Le **Président SIMEONI** complète celle-ci.

Question n° 6

« Un centre de sur tri à Monte pour quoi faire et un SYVADEC pour quels intérêts ? » (n° 2025/O1/013), posée par **Mme Serena BATTESTINI** au nom du groupe « Core in Fronte ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

M. Paul-Félix BENEDETTI demande à faire usage du droit de réponse, estimant que son groupe n'a pas à se faire insulter.

La **Présidente MAUPERTUIS** lui rappelle que le règlement intérieur ne l'autorise pas à intervenir de nouveau.

M. BENEDETTI, faisant valoir que la durée de la question n'excédait pas une minute trente, estime pouvoir bénéficier du droit de répondre. Au cas où celui-ci lui serait refusé, considérant que son groupe s'est fait insulté, il n'hésitera pas à prendre la parole de force.

Tout en rappelant que les Corses assistent en direct à cet échange, la **Présidente MAUPERTUIS** explique à son interlocuteur que **Mme BATTISTINI**, ayant dépassé son temps de parole, ne peut prétendre à une expression supplémentaire. La règle a été votée par tous, elle est valable pour tous : **Pierre POLI** y avait droit la première fois, mais pas pour une seconde réponse ; et dans le cas présent, cela constituerait un passage en force.

M. BENEDETTI maintient sa demande, considérant que son groupe s'est fait agresser verbalement et qu'il est en droit d'attendre de la sérénité, du respect et un système sans équivoque ; sachant que le **Conseil exécutif** a pris quinze minutes pour répondre. Sur le fond, il indique qu'en CTPENAF, **Core in Fronte** a voté contre le déclassement du terrain alors que l'**Exécutif** votait pour, de la même façon qu'il adoptait un « schéma territorial des déchets » entérinant une logique de sur-tri contraire aux intérêts du tri à la source. Et il considère par conséquent inadmissible, intolérable, de se servir de cette question orale pour tenter de disqualifier une position politique. D'où la vigueur de ses propos. Si cela devenait la norme, son groupe n'hésiterait pas à se retirer.

Le **Président SIMEONI** intervient tout en distinguant la forme et le fond.

En premier lieu, s'agissant de la forme, il souhaite en tant que **Président du Conseil exécutif** que chacun ici respecte les institutions, le règlement intérieur, la **Présidente de l'Assemblée** et les usages collectifs. Il fait valoir, à cet égard, que l'on ne saurait déposer des questions orales mettant directement en cause le **Conseil exécutif** sans s'attendre à ce que celui-ci n'emploie le même ton pour y répondre. Mais en l'espèce, il n'a rien entendu d'insultant dans les propos de **Guy ARMANET**, rien non plus qui différencie le ton employé pour répondre du ton utilisé pour poser la question. C'est donc **Core in Fronte** qui a choisi de quereller.

Concernant le fond, ensuite, le **Président SIMEONI** a relevé un certain nombre d'inexactitudes dans les affirmations comme dans le comportement de l'intervenant. Il propose de partir de la réponse à la

question orale de **Louis POZZO DI BORGO** pour apporter un peu de sérénité, tout en admettant qu'aujourd'hui, ce dossier n'est pas abouti. Cela, le **Conseil exécutif** l'a dit à plusieurs reprises, y compris dans le cas du centre de Monte et des positions qu'il a été amené à prendre à cette occasion.

Cela concerne, d'abord, les relations entre la Collectivité de Corse, les communes et intercommunalités, le SYVADEC. A cet égard, on reproche à la Collectivité d'avoir perdu le sens de la proximité et c'est en partie vrai : y-a-t-il aujourd'hui une seule commune, un seul EPCI qui soit satisfaite du système des déchets ? Non. Qui pense que celui-ci est actuellement sur une trajectoire conduisant à une amélioration ? Non. La trajectoire existante est ruineuse et elle le restera que le centre de Monte soit en fonction ou pas, que l'on fasse du sur-tri ou non. Cela a été démontré, plus on trie et plus on paie, c'est un système qui détourne du tri y compris pour des raisons budgétaires. Pour autant la question est complexe : car si la position du **Core in Fronte** devait prospérer et que les travaux du centre de Monte soient arrêtés, que se passerait-il à système constant ? Les deux centres de tri privés vont se retrouver vite en surexploitation, les populations avoisinantes vont se mobiliser, probablement soutenues par **Core In Fronte** et d'autres groupes, il faudra alors ouvrir d'autres centres surdimensionnés au moyen de contrats ruineux, solution de facilité qui ne fera pas progresser le tri et mènera la Corse à la ruine écologique et budgétaire. Et le **Président SIMEONI** de se tourner aussi vers l'opposition de droite, pour lui faire valoir que l'on ne saurait s'en tenir à une situation de guerre, à tout le moins de défiance entre la Collectivité d'un côté, les communes et le SYVADEC de l'autre : auquel cas, c'est tout le monde qui échouera, sachant que même en cas d'alternance, les nouveaux responsables politiques se trouveraient dans une situation tout aussi ingérable.

En ce qui le concerne, le **Président du Conseil exécutif** ne veut pas accroître la tension, préférant que l'on en revienne à la sérénité et au dialogue. Il se souvient d'une réunion en préfecture de Corse lors de laquelle il a exprimé son désaccord à propos du financement du centre de Monte par le PTIC, dans des conditions qui n'étaient pas sécurisées. Il a demandé à ce que les centres soient conditionnés à la politique du tri à la source ; tout en faisant valoir que les communes n'avaient pas les moyens d'organiser et de financer ce tri à la source Le **Conseil exécutif** s'est exprimé contre le centre d'enfouissement de Giuncaghju, il a proposé à cet effet des terrains, avant de constater que le SYVADEC fermait la porte à ces alternatives : on reste actuellement dans un duopole du privé et c'est par conséquent la logique du système qui doit être changée.

Mais au-delà des discussions et des querelles politiques, le **Président SIMEONI** invite les groupes à se concerter : le SYVADEC dysfonctionne, les communes ne se sentent pas écoutées ni entendues, le plan de la Collectivité de Corse apporte des clés mais si elle prend sa part de responsabilité, chacun doit aussi prendre la sienne. Dans cet hémicycle, les deux oppositions savent que l'on n'est pas sur le bon chemin, qu'il faudra changer beaucoup de choses et que l'Etat devra y participer.

Pour la **Présidente MAUPERTUIS**, ce qui vient de se dérouler représente un événement grave à l'échelle de l'institution, au cours d'une séance de questions orales où il convient de respecter les personnes et les modalités oratoires propres à l'échange. Elle invite chacun à lire la préface de l'ouvrage sur les Quarant'anni di l'Assemblea, résultat de 40 ans de combats et de débordements peut-être, mais aussi victoire de la démocratie sur la violence. En ce qui la concerne, elle n'a pas l'intention de tolérer des échanges de ce type, que ce soit dans la nature des questions orales, celle des réponses ou encore les temps de parole, y compris ceux utilisés par le **Conseil exécutif**. C'est en effet une mauvaise voie, qui n'est pas compatible avec l'objectif de concorde devant être celui de tous les élus -il convient de se féliciter, à cet égard, que les scolaires n'aient pas assisté à cette altercation. L'incident est donc clos pour ce matin, mais une **Conférence des Présidents** visera prochainement à « débriefer » cette séquence et s'entendre sur les réponses à lui apporter.

Question n° 7

« Accès au logement et à la propriété » (n° 2025/O1/17) posée par **M. Don Joseph LUCCIONI** au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**.

Question n° 8

« Lycées agricoles » (n° 2025/O1/12) posée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « Avanzemu ».

La réponse est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**.

Question n° 9

« Calendariu scularu, à chì ni semu pà quist'annu ? » (n° 2025/O1/15), posée par **Mme Marie-Claude BRANCA** au nom du groupe « Core in Fronte ».

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

Constatant que toutes les questions orales ont été posées, la **Présidente MAUPERTUIS** clôt cette séquence.

Avant d'engager l'ouverture de la session, la **Présidente de l'Assemblée de Corse** indique que depuis la dernière réunion, au cours de laquelle les élus avaient appris le décès du maire de Sartè, plusieurs disparitions ont eu lieu : celle de Louissette NICOLAI, ancien première magistrate de Folce-Bilzese, celle de Jean-Baptiste TAFANELLI, premier adjoint du maire de Merusaglia, celle d'un agent de la Collectivité, Paul RUTILI, qui œuvrait dans la région de Santa Maria à Sicchè.

Plusieurs personnalités de la société civile, aussi, ont disparu : Pierre ALESSANDRI, assassiné sur sa propriété, qui était un militant nationaliste et un syndicaliste agricole fortement engagé ; Jean-Pierre ARRIGHI, lui aussi militant nationaliste et grand sportif ; Petru CASANOVA, l'un des fondateurs de l'ADESEC, disparu à 104 ans après une vie entière consacrée à la langue corse et à sa pédagogie. Une pensée s'adressera plus particulièrement Emilie DEQUENNE, talentueuse actrice, étoile filante du cinéma et épouse de Michel FERRACCI.

Le **Président SIMEONI** salue à son tour la mémoire de Jean-Pierre ARRIGHI, qui avait rencontré le nationalisme en 1975 lorsque Natale LUCIANI était venu le prévenir, dans son village de Pila Canali, de l'occupation d'Aléria. Il aura été, ensuite, de toutes les manifestations, engagé dans la lutte nationale, engagé dans les droits de l'homme, sans détacher pour autant la reconnaissance du peuple Corse des droits des autres peuples, que ce soit en Palestine ou en Amérique du Sud : qu'il continue à courir en Corse de façon apaisée.

Pierre ALESSANDRI était quant à lui un travailleur, agriculteur et père de famille, qui s'apprêtait à laisser son exploitation pour aller rejoindre la procession de la Madunuccia après une journée de travail lorsqu'il a été assassiné. Cette mort a laissé beaucoup de personnes en Corse tristes et désespérées. Pour sa part, **Gilles SIMEONI** tient à évoquer en quelques paroles le jeune qu'il a eu la chance de connaître à l'Université, qui était déjà un homme sain, entier, décidé, un individu passionné de valeurs et d'idéaux, qui aimait faire la fête et sortir, tout en devenant un syndicaliste étudiant. Il ne saurait parler de lui sans évoquer son épouse, rencontrée elle aussi à l'université et à laquelle il tenait beaucoup. Pierre ALESSANDRI était heureux de son idéal pour la Corse, de sa famille (à

laquelle appartenait, d'ailleurs, le regretté Claude OLIVESI) et de sa terre. On verra ce que la Justice dévoilera sur son assassinat, mais celui-ci sonne aujourd'hui comme un son de glas : celui d'une jeunesse heureuse, d'une part d'espérance. Tout le monde se sent impuissant aujourd'hui, mais il importe d'être aux côtés des siens et de continuer à croire, à lutter, à espérer et surtout, à construire la paix. La Corse en effet n'a que trop souffert et cette mort injuste en est une de trop. Chacun ici aura une pensée pour Pierre ALESSANDRI et les siens, en cherchant à faire en sorte que l'avenir des jeunes soit un avenir heureux et de paix

La Présidente MAUPERTUIS remercie ensuite **Anna Maria COLOMBANI, Secrétaire de séance**, d'apporter en tribune le beau visage de la jeunesse insulaire et elle lui demande de procéder à l'appel.

Mme Anna Maria COLOMBANI procède à l'appel nominal des conseillers.

Sont présents :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Christophe ANGELINI par M. Saveriu LUCIANI,
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
Mme Santa DUVAL par Mme Chantal PEDINIELLI,**

**Mme Antonia LUCIANI par M. Romain COLONNA,
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par Mme Christelle COMBETTE,
Mme Flora MATTEI par M. François SORBA,
M. Antoine POLI par Mme Vanina LE BOMIN,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Michel SAVELLI par M. Jean-Martin MONDOLONI.**

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la Santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse.

A 12h35, la **Présidente MAUPERTUIS** descend au pupitre prononcer une allocution d'ouverture.

Pour commencer, elle fait observer que cette séance s'ouvre dans un contexte lourd, marqué par de nouveaux épisodes de violences et de morts, auxquels personne ne saurait se résoudre. Un autre chemin est en effet possible, il ne consiste pas à se résigner, vivre en banalisant de tels actes ou en détournant le regard, sachant que derrière chaque mort, il y a des vies brisées, des familles éclatées et de l'espoir qui s'en va. Rien de bon ne pourra sortir de tant de souffrances et de désolations.

Il existe, cependant, des femmes et des hommes aux parcours forçant l'admiration et que ni les menaces, ni la violence, n'empêchent de croire en un avenir meilleur. Pierre ALESSANDRI était de ceux-là, dans son engagement universitaire conçu pour servir un idéal, autant que dans sa passion pour développer une agriculture de qualité, respectueuse des valeurs corses. Le fil de sa vie consistait à vivre en Corse, produire corse. Un tel sens de l'engagement devra être conservé, au milieu des larmes et de la douleur, car il permet d'avancer. Les nombreux hommages qui lui sont rendus ont souligné son attachement à une terre à laquelle il était viscéralement attaché, et qu'il savait en danger. Ne pas se résigner signifie que sa vigilance était légitime, que son engagement n'est pas vain car ce combat transcende les générations, et il reste actuel parce que la terre n'est pas un slogan des années 70, et encore moins une idée nostalgique comme le démontrent les faits : en 15 ans, le coût du foncier a augmenté quatre fois plus vite en Corse que sur le continent.

Pour la **Présidente MAUPERTUIS**, ce chiffre simple s'explique par l'effet combiné de plusieurs tendances. D'abord, l'offre de foncier, structurellement limitée par l'insularité, s'avère impactée d'un côté par les stratégies de l'offre, qui déterminent les volumes et les rythmes et de l'autre, par les usages, qui définissent la vocation des sols. Or, ces stratégies et ces usages ont fortement évolué en quarante ans : en 1970, la Corse comptait encore **8.000** exploitations agricoles mais il n'y en avait plus que **2.800** en 2020 ; dans le même temps l'artificialisation des sols s'est accrue et la construction de logements, au lieu de venir détendre les enjeux, s'est focalisée sur les résidences secondaires (un tiers du parc) faisant flamber inéluctablement les prix : le montant des transactions (**40%**) ayant augmenté quatre fois plus que le PIB (**10%**). L'**Agence de l'Urbanisme** et l'**Agence du Tourisme de la Corse** ont déterminé, dans une récente étude, que **20 à 30%** des logements secondaires étaient reconvertis aujourd'hui en meublés de tourisme, générant un chiffre d'affaires de **375 M€**, en augmentation de **30 %** en seulement deux ans

(et la taxe de séjour n'a pas dû s'accroître dans les mêmes proportions). La demande, quant à elle, croît mécaniquement par la croissance économique et celle de l'activité du tourisme. Voilà pour les faits.

Concernant la théorie, **la Présidente MAUPERTUIS** rappelle que l'offre et la demande doivent s'équilibrer au niveau d'un prix juste ; or, en Corse ce jeu est faussé, dans la mesure où le prix s'avère surestimé. La croissance de la rentabilité de la terre est induite, et au lieu de générer un développement équilibré et juste, de réduire les inégalités, cette perspective de rente spéculative porte atteinte au mécanisme de redistribution propre à toute société développée. En effet, la surestimation de la rente foncière limite les profits de la véritable production, tout autant qu'elle vient opprimer les revenus du travail ; à cela s'ajoutent le sentiment de dépossession, les difficultés pour accéder à la terre voire au logement, qui est non seulement un besoin primaire mais également, un droit fondamental reconnu par l'Union européenne. Et c'est ainsi que la rente en Corse a aiguisé les appétits, exacerbé les passions, que celles-ci résultent des mécanismes du marché ou se retrouvent en-dehors du droit : la terre corse se retrouve aujourd'hui au cœur de pratiques portant atteinte au vivre ensemble de sa société. Dès lors, les lois doivent être davantage régulées et le droit, davantage appliqué : la terre, autrefois combat fondamental du nationalisme historique, est devenue aujourd'hui la cause de tous, elle devra être le véritable socle de l'action politique étant donné qu'elle détermine les conditions absolues d'existence et de vie en Corse. Nombreux, d'ailleurs, sont ceux qui partagent ce point de vue, y compris dans l'opposition, réfléchissant même à des dispositifs innovants. Pour tous ceux qui en ont fait le combat d'une vie, au-delà de la valeur symbolique, des considérations émotionnelles, anthropologiques et sociologiques ou des mécanismes économiques qu'elle implique, la terre devra retenir toute l'attention des élus ; et cela, que ce soit dans les dispositifs à droit constant (ex. la révision du PADDUC) autant que dans ceux qui résulteront de la révision constitutionnelle en cours.

La Présidente MAUPERTUIS conclut, en insistant sur le fait que le combat pour la terre s'avère plus que jamais d'actualité. Alors que cet après-midi sera présenté l'ouvrage commémorant i 40 anni di l'Assemblea, et que dans quelques jours, débiteront les célébrations du tricentenaire de la naissance de Pascal PAOLI, elle invite ici tous les conseillers à puiser collectivement dans ce passé de luttes : un passé qui devra continuer à irriguer le chemin vers la construction d'une Corse émancipée, et libérée.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 077 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di fivraghju di u 2025.

Rapport n° 077 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 février 2025.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion des 27 et 28 février 2024. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis

SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Raportu n^u 059 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 059 : Modification de la composition des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport : de même que lors de la séance précédente pour les commissions organiques, il convient de compléter aujourd'hui les commissions thématiques, de façon à y intégrer les changements intervenus dans la composition de l'Assemblée de Corse en février. Et elle donne lecture des propositions qui lui sont parvenues des groupes à cet effet :

- **MM. Jean-Paul PANZANI et Alexandre VINCIGUERRA** rejoignent la **Commission de Contrôle,**
- **Mme Anna-Maria COLOMBANI, MM. Petru Antone FILIPPI et Jean-Paul PANZANI** intègrent la **Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution statutaire de la Corse,**
- **Mme Antonia LUCIANI, MM. Jean-Paul PANZANI et Jean-Noël PROFIZI** deviennent membres de la **Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes,**
- **M. Jean-Paul PANZANI** rejoint la **Commission pour les Politiques de Santé.**

Soumises aux membres de l'Assemblée, ces désignations sont approuvées à l'unanimité, les membres du groupe **U Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse** ne prenant pas part au vote.

**POUR : 46
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 16**

La Présidente MAUPERTUIS indique que les rapports n° 61 et 65 seront examinés dans la journée du vendredi, conformément aux recommandations de la **Commission Permanente**.

Raportu n° 066 : Mudifica di e designazione di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varri urganisimi esterni.

Rapport n° 066 : Modification des désignations de membres de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes extérieurs.

La Présidente MAUPERTUIS donne lecture des désignations qui lui sont parvenues et qui ont été retracées dans le tableau général.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, demande que le représentant de **Fà Populu Inseme** au Comité de Massif soit nommé vendredi.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Avant de suspendre la séance, la **Présidente MAUPERTUIS** invite les commissions thématiques à se réunir rapidement pour procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs, de façon que ceux-ci puissent être entérinés au cours de la session.

Puis elle lève la séance à 13h12.

La séance reprend à 15h15.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 070 : Rinnuvata parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti.

Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La Présidente MAUPERTUIS interroge le **Conseil exécutif** sur le bon déroulement de cette procédure.

Le **Président SIMEONI** indique, en réponse, qu'il est proposé de constituer des listes de candidats à concurrence du nombre de postes à pourvoir ; puis de procéder au vote, sans date imposée pour cela.

La **Présidente MAUPERTUIS** soumet cette proposition aux membres de l'**Assemblée**, qui l'approuvent à l'unanimité.

ATTIVITÀ SPURTIVE / ACTIVITES SPORTIVES

Raportu n° 080 : Ripresentanti di a Cullettività di Corsica à a Cunferenza di u Sport.

Rapport n° 080 : Représentants de la Collectivité de Corse à la Conférence du Sport.

En préalable, la **Présidente MAUPERTUIS** demande aux **Conseillers** de reconnaître l'urgence à statuer par délai abrégé, motivé par la nécessité d'intégrer les changements intervenus dans la composition de l'**Assemblée de Corse**.

Mme Muriel FAGNI, ainsi que **MM. François SORBA** et **Joseph SAVELLI** indiquent se déporter de l'examen de ce dossier.

Sont absents :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Muriel FAGNI, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Joseph SAVELLI, François SORBA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a reconnu le caractère urgent lié au rapport n° 80 et accepté de statuer, nonobstant sa transmission en délai abrégé.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone

FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge du Patrimoine, du Mécénat, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** soumet cette délibération au vote.

Sont absents :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Muriel FAGNI, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Joseph SAVELLI, François SORBA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre

GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

A la demande de l'intéressé, la Présidente MAUPERTUIS accorde la parole à M. Jean BIANCUCCI au titre d'une communication personnelle.

M. Jean BIANCUCCI commence par rappeler qu'il siège à l'**Assemblée de Corse** depuis 25 ans, faisant partie des élus les plus anciens. Au gré des mandatures, il a pu apprendre bien des choses dans cette institution : le sens de la politique, la connaissance des dossiers mais aussi les éléments humains, considérant qu'au-delà des clivages et des dossiers, interviennent des femmes et des hommes ; et dans cet esprit, il lui est arrivé de se faire des amis parmi celles et ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Il précise, aussi, qu'il aurait pu s'adresser aux médias par facilité, mais il a préféré le faire dans cet hémicycle, dans la mesure où les élus constituent ici une sorte de famille animée d'un respect mutuel, et c'est au nom de ce respect qu'il veut s'exprimer aujourd'hui.

M. BIANCUCCI fait valoir qu'il est un militant et il entend le demeurer. Il reste en effet persuadé que les idées ébauchées dans les années 1960 sont encore de belles idées, des idées vivantes qu'il s'agira peut-être de partager davantage avec les autres. Pour autant, il a pris la décision de remettre son mandat. Cela permettra à de plus jeunes -notamment **Elisa TRAMONI**- de venir rejoindre ces bancs, concrétisant une volonté de transition figurant au programme de la liste sur laquelle il candidait. Il n'en continuera pas moins à se battre politiquement, à soutenir le

Président SIMEONI, à soutenir le groupe **Fà Populu Inseme**, à observer les débats et pourquoi pas, les critiquer.

C'est un moment de liberté qu'il retrouve, car le temps d'élu s'est avéré très long. Il a l'intention de revenir de temps à autre au siège de la **Collectivité de Corse**. Il souhaite insister aujourd'hui auprès des amis de son groupe sur la nécessité de continuer l'œuvre du Riacquistu par-delà les différences d'appréciation politique : Riacquistà ce que nous sommes, notre langue, notre identité, notre relation à la terre. Il espère que cela sera partagé par le plus grand nombre et que la Corse aboutira à cette autonomie, pour laquelle ses élus ont su travailler ensemble, en dépit d'appréciations différentes.

La **Présidente MAUPERTUIS** constate que cette séance s'avère pleine de surprises et riche en émotion.

Elle tient, au moment où l'on a fêté les 40 ans de cette Assemblée, à saluer l'engagement militant de **Jean BIANCUCCI** dans cet hémicycle comme à l'extérieur.

Elle indique, ensuite, que **Jean BIANCUCCI** lui a beaucoup appris, à son arrivée ici en 2015, à l'**Agence du Tourisme**, puis lorsqu'elle a été élue **Présidente de l'Assemblée** en 2021, et récemment encore en **Conférence des Présidents**. Elle tient pour cela à le remercier personnellement.

Elle sait que le militant restera engagé dans sa famille politique, même si de nombreuses passions continueront à le mobiliser. Sitte quì in casa vostra, indè a vostra famiglia, mà semu a pena cummossi di issa decisione.

M. Jean-Martin MONDOLONI veut à cet instant préciser publiquement la nature des liens qui l'unissent avec **Jean BIANCUCCI**.

D'abord, à l'époque où l'un siégeait dans la majorité et l'autre dans l'opposition -en militant aguerri, il se rappelle s'être arrêté en le voyant penché sur un rond-point après un accident. Ils ont attendu ensemble vingt minutes l'arrivée des secours et cela a créé entre eux un lien particulier.

Ensuite, ils ont eu à faire chacun l'apprentissage de l'opposition, partageant une façon d'être en politique faite de respect et d'humanité -et ce qui s'est déroulé ce matin atteste de son importance. **Jean**

BIANCUCCI, plus ancien, lui a notamment appris tout ce qu'il avait vécu dans une époque plus tendue.

Aussi, souhaitera-t-il que le groupe qu'il laisse aujourd'hui puisse retenir ses qualités et les fasse prospérer.

M. Jean-Christophe ANGELINI tient en préalable à s'excuser d'être arrivé en retard ce matin, retenu par des affaires municipales.

Il y a des moments dans la vie, rares mais d'autant plus précieux, où il faut savoir distinguer les oppositions politiques de la considération portée aux hommes qui, en dépit des vicissitudes de l'histoire, demeurent avec des valeurs en commun. A ce sujet, il précise avoir commencé lui-même son parcours militant il y a plus de trente ans aux côtés de l'intéressé : cette période a été plus forte, plus dense et plus riche que celles qui ensuite, les ont amenés à se diviser. Il considère, pour sa part, que **Jean BIANCUCCI** reste un patriote un militant sincère et engagé, il peut l'affirmer sans flagornerie, mais avec sincérité.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée, a fait un long bout de chemin avec **Jean BIANCUCCI** depuis 2004, alors que le nationalisme sortait d'un épisode très douloureux et qu'eux-mêmes provenaient de deux formations distinctes. Pour autant, ils ont décidé de sortir de ces logiques pour partager de nombreux combats, et une véritable amitié s'est tissée entre eux. Ce pays connaît des tragédies, mais il y a toujours cet espoir de faire. **Jean BIANCUCCI** est un militant exemplaire, un homme pugnace qui ne lâche jamais ses convictions et cela a été un vrai plaisir que de travailler à ses côtés.

M. Pierre GHIONGA, sans être du même parti, déclare partager trois choses avec **Jean BIANCUCCI** : tous deux sont fils de menuisier, ils ont un ami très cher en commun et un de ses fils est devenu son neveu. Aussi, lui souhaitera-t-il tous ce qu'il désire.

M. Paul-Félix BENEDETTI tient à rendre hommage au parcours politique, à l'engagement, à la continuité des idées -un peu moins il est vrai à leur évolution. Il adressera avec émotion un salut fraternel à l'homme, au Corse qui a été là quand il n'y en avait pas beaucoup, qui a œuvré pour la formation des militants et qui a eu de nombreux engagements. Sa démission est une perte pour cette institution même s'il jouera un rôle de conseiller, en tant qu'élément de stabilité, sachant qu'il a toujours su avoir la bonne parole et le bon comportement dans des périodes agitées. **Jean BIANCUCCI** a d'ailleurs été à l'origine de rapprochements, de la définition

d'une stratégie gagnante pour les nationalistes sachant aussi, même s'il l'avait lui-même critiqué au début, qu'il a initié une démarche d'alliance. Et il partage avec lui une vision générale, un dévouement pour la Corse qui aura été source de beaucoup de sacrifices et de problèmes de santé, à défaut de profits.

Mme Christelle COMBETTE ne situera pas son propos sur le terrain des combats politiques, n'ayant ni la même histoire ni la même idéologie. En revanche, elle a partagé avec **Jean BIANCUCCI** une pareille volonté de mettre en avant les hommes et les femmes qui font ce merveilleux territoire, par leurs productions comme par leurs valeurs. Elle apprécie, dans cet esprit, qu'il se libère aujourd'hui de la charge territoriale pour se rendre plus disponible à l'office du tourisme de la CAPA. Cela, en lui souhaitant elle aussi tout ce qu'il désire.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA salue bien sûr le militant, ils appartiennent tous deux au même mouvement national sans partager les mêmes amis, avec des contrastes suivant les sujets -davantage d'ailleurs depuis quelques années- exprimés parfois de façon vive mais toujours avec le respect. N'étant plus jeune et pas encore ancienne, elle estime d'ailleurs que cet hémicycle a changé de visage progressivement. Mais elle ne lui dira pas au revoir et à bientôt, puisqu'il restera dans le champ politique.

M. Don Joseph LUCCIONI fait observer qu'avec **Jean BIANCUCCI**, ils ont presque cinquante ans de différence d'âge, ce qui représente le temps de la lutte du peuple Corse. Il considère que **Jean** aura été l'un des premiers à s'élever contre l'injustice de la situation de la Corse. Pour sa part, il a eu personnellement le temps de l'apprécier dans d'autres domaines, d'apprendre de lui le militantisme, l'histoire et la mémoire de la lutte, les conseils délivrés dans le groupe ou sur ces travées. Il restera d'ailleurs à ses côtés dans les combats hors de cette assemblée. Il estime que toute une génération aura de toute façon besoin de lui et continuera à l'appeler. Mais aujourd'hui, il tient surtout à le remercier pour ce combat de 50 ans qu'il a su engager.

Le **Président SIMEONI** avoue que **Jean BIANCUCCI** lui avait fait comprendre, voici quelques mois, qu'il réfléchissait à prendre cette décision. Son propre groupe et le **Conseil exécutif** ont insisté pour qu'il l'annonce alors devant l'**Assemblée de Corse**, pas tant pour qu'un hommage lui soit rendu, mais pour qu'il salue officiellement tous ses amis ici. On sait que les honneurs ne lui plaisent guère, cependant aujourd'hui c'est une page qui se tourne : pour le groupe, pour la majorité, pour la

représentation nationale et sans doute aussi, une page de l'histoire collective de cette institution.

Il se contentera d'évoquer ici le militant qu'il a été, qu'il est et qu'il restera, celui qui a consacré un demi-siècle à la lutte du peuple Corse de l'aube à la nuit, ayant une passion pour la Corse qu'il aura partagée avec celle pour sa famille. C'est une leçon énorme pour tous ceux qui l'a formé.

Le **Président SIMEONI** se rappelle avoir connu **Jean BIANCUCCI** en 1981, dans une époque de temps difficiles, puis lors de la construction de la coalition **Corsica Nazione**. A ses côtés il a appris bien des choses, que ce soit dans le militantisme (quand il a fait le choix de l'autonomie comme avancée, sans en être satisfait), ou dans l'ouverture (lorsqu'il a fait le choix courageux de s'allier avec une équipe municipale qui n'était pas de son bord pour s'entendre sur le bien de la commune). Il restera aussi le menuisier qui sait travailler le bois pour lui donner forme, un coutelier ayant rédigé un ouvrage sur cet art, un tramunderu qu'il a mis en œuvre dans sa famille (le couteau, la menuiserie et l'agriculture) et qui pense déjà à ce qui lui reste à faire. A tire personnel, il sait qu'il pourra compter sur lui, sur son soutien et sur sa générosité.

La **Présidente MAUPERTUIS** propose ensuite d'aborder trois rapports importants, qui constituent une séquence cohérente d'aménagement et de développement du territoire.

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n^u 063 : Schema di Sviluppù Urbanu à longu andà di a Corsica : una approcciu novu è territorializatu di e pulitiche urbane.

Rapport n° 063 : Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse : une approche nouvelle et territorialisée des politiques urbaines.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La **Présidente MAUPERTUIS** indique, en préalable, que le **Référent Déontologue**, saisi sur ce rapport, a estimé que les conseillers détenteurs de responsabilités communales ou intercommunales pouvaient, s'agissant de dispositifs d'ordre général, participer aux débats puis au vote de la délibération, en s'abstenant toutefois d'orienter ceux-ci dans le sens des intérêts particuliers de leurs collectivités respectives.

Elle se félicite par ailleurs, à l'instar du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**, de voir produit un véritable schéma de développement urbain durable pour la Corse. En effet, le fait urbain est un phénomène relativement nouveau, différent, qui comporte une phase de périurbanisation nécessitant une programmation particulière.

Elle rapporte plus précisément, ensuite, la teneur de l'avis formulé par le **CESEC**.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un **avis favorable**.

M. Paul QUASTANA revient sur le titre du rapport, ayant suivi avec attention sa présentation qui lui paraît refléter correctement la réalité. Il fait référence au rapport commandé à l'Hudson Institute, qui en 1970, préconisait parmi ses quatre propositions de noyer les résidents corses sous un flot de nouveaux arrivants, pour constater qu'aujourd'hui, on est en plein dans ce scénario ! Ce rapport n'est pas un projet de développement durable, mais un programme d'adaptation. A partir de là, tout va disparaître progressivement (la langue, la culture, l'environnement, ...), si ce n'est même déjà fait. Aussi, il ne voit pas l'intérêt de baser le développement durable sur ce flot d'immigration, ni de le mettre au service de ce type de phénomène. Il importe donc de changer rapidement toute la méthode, sinon dans vingt ans, le peuple Corse n'existera plus, on aura développé l'île et aménagé des équipements pour les nouveaux arrivants, mais plus pour les Corses.

M. Charles VOGLIMACCI débute son propos en remerciant le **Président du Conseil exécutif** d'avoir tenu son engagement, de présenter un schéma de développement urbain. Pour autant, il avoue redouter au vu de ce document qu'il n'instaure un carcan.

Il conviendrait, selon lui, de penser d'abord aux personnes âgées, aux familles et aux enfants vivant dans ces quartiers difficiles qui, s'ils ne semblent pas aussi dégradés que sur le continent, n'en sont pas moins source de fragilités importantes. Aussi doit-on s'interroger sur la nature de ce qui va être proposé en termes de stratégie, et qu'il se déclare disposé à amender.

Pour ce qui est des moyens financiers, **M. VOGLIMACCI** avoue ne pas en avoir retrouvé la trace, au risque de voir les mesures prévues devenir

un inventaire « à la Prévert ». Il ne s'agirait pas, sur ce sujet, de raisonner à moyen constant -argument que l'Etat utilise souvent pour masquer l'absence de crédits, mais de réclamer ensemble les moyens nécessaires ; par exemple en redéployant l'enveloppe du FEDER, car de cette façon l'on pourrait éviter aussi des dégagements d'office. Concernant la méthode, il estime que la volonté de procéder par appel à projets -et non par concertation- représente la négation d'une politique de coopération, étant donné qu'elle vise à mettre en concurrence les territoires. Quels sont les moyens utilisables pour la revitalisation des centres-villes et de leurs commerces ? Comment concrétiser les orientations en termes de mobilité ou de transport ? Des carences sont également notables au niveau de la concertation, lorsque le rapport évoque la nécessité d'augmenter l'attractivité des intercommunalités alors que celles-ci disposent déjà de cette compétence et qu'il s'agirait seulement de les aider à l'exercer.

De manière plus précise, **M. VOGLIMACCI** fait observer au II.3 que le rapport envisage de créer un service public d'aménagement (qui viendrait s'ajouter à l'**Agence d'Urbanisme**) ; au II.3.1 il se demande comment produire plus de logements sociaux ; le IV.1 lui semble poursuivre un objectif séduisant, mais avec la nécessité, alors, de préciser les conditions de réalisation des projets en cours (tels que la mise en œuvre de la conduite centralisée à voie unique attendue dans certaines communes, ou encore, le transport des vélos par le train) ; quant à l'axe V, il lui paraît une bonne idée, mais à condition que les entreprises et les artisans ne soient pas gênés dans leurs activités. Enfin, il se demande comment gérer des stratégies urbaines sans inclure les problèmes de la délinquance, de la drogue ou des addictions : il est en effet illusoire de penser que l'Etat seul pourra assurer la sécurité des populations, une mobilisation des élus garants des intérêts matériels et moraux du peuple Corse s'avère donc nécessaire, aux côtés des territoires urbains, pour produire les mesures appropriées. Les besoins sont immenses, mais les villes sont bien seules

Et **M. VOGLIMACCI** de conclure en faisant valoir que de tels sujets ne sauraient rester les angles morts d'une véritable stratégie urbaine, cohérente et efficiente. Il souhaiterait, en outre, la création d'une structure de pilotage et de gouvernance, en capacité de s'adapter aux évolutions nécessaires, de façon à associer les groupes de l'**Assemblée**, les élus villes, les responsables des services publics et les acteurs de terrain à la mise en œuvre de cette politique de développement urbain.

M. BENEDETTI rappelle que **Core in Fronte** a voté en 2022 le principe de l'adoption du schéma, mais aujourd'hui, il n'en reste pas moins sur sa

faim. Il a, en effet, regardé les autres schémas, réalisés par l'Etat, qui lui semblent de facture similaire, puis il a eu recours à l'intelligence artificielle chinoise, qui a produit largement le même canevas. Où est la Corse là-dedans ? Où sont les données ? Il pensait, pour sa part, que ce document constituerait un « point zéro » de la stratégie de développement urbain, alors qu'il revient à accepter avec fatalisme les tendances actuellement en cours. Il existe pourtant une problématique fondamentale, celle d'un périurbain réceptacle de vie et celle de l'urbain réceptacle des loisirs et du travail, avec une répartition des charges disproportionnées au détriment des centres-villes, qui doivent assumer les grandes infrastructures. Le rapport évoque ces problèmes, mais il le fait sans plus de précision ni d'axes stratégiques ; à aucun moment, l'on n'y retrouve la contestation des choix de l'Etat dans ce domaine, quant à la rédaction d'un schéma de transport, au-delà des trois pôles urbains elle n'engage aucune réflexion sur le maillage des différents modes de transport et des équipements, notamment les ports et aéroports ; et lorsque le document évoque des aides à la planification urbaine, au droit du logement, il ne rentre pas au niveau de précision utile.

Ce rapport constitue sans doute un bon canevas mais il ne contient pas les contenus nécessaires et encore moins, le nerf de la guerre : l'argent. Or, si l'on se contente de reprendre les chiffres des précédents programmes, on restera dans un cadre de complément, et pas dans une logique stratégique de priorités.

Sans vouloir se situer dans une approche négative, **M. BENEDETTI** admet qu'il y a une réflexion présentée ici, cependant elle reste d'ordre générique. Il a relevé que le schéma élaboré en Poitou-Charentes, un peu comparable, présentait des dossiers alors que celui de la Corse ne propose pas de matrice. Ce document lui semble devoir être complété par des lignes politiques, procéder aussi d'une vision stratégique, en s'intéressant aux demandes des centres-villes, notamment à leur desserte par les aéroports, les ports et les gares comme toutes les grandes villes modernes le font aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idées, il estime que la Collectivité de Corse devrait participer à des investissements structurants, en complément des subventions, ou alors concevoir d'elle-même des objectifs stratégiques : à titre d'exemple, le téléphérique d'Aiacciu est un équipement stratégique qui devrait être approché en tant que tel, de même la liaison entre la gare de Luciana et l'aéroport de Poretta.

Aussi, ce document lui semble en l'état un bon plan de synthèse, mais il n'apparaît pas satisfaisant en termes de choix ni de priorisations. Ou bien l'on considère que les villes corses se sont trop développées, ou l'on pense au contraire qu'il faut les encourager à devenir des métropoles : ce sont là des choix politiques, mais on ne les retrouve pas dans le rapport.

Pour **M. Jean-Christophe ANGELINI**, un travail évident a été fourni, il est retracé dans le rapport, même si l'on aurait aimé disposer davantage de données chiffrées.

Avanzemu se situant en l'espèce sur un plan politique, n'en ressortira pas moins très déçu : en effet, on ne saurait parler ici d'urbanité dans les mêmes termes que cela se fait ailleurs, même si la Corse se rapproche dangereusement -avec vingt ans de retard- des problématiques urbaines du continent. A cet égard, elle connaît aujourd'hui une forme de déstructuration, ce n'est pas un hasard si en 2025, il n'y a ni SCOT ni PLI et pas assez de PLU sur une grande partie de son territoire ; situation qui certes, résulte de contraintes objectives mais n'en révèle pas moins un défaut de vision et de stratégie.

Avanzemu aurait en tout cas préféré que le rapport fasse un choix, quitte à s'y opposer, davantage que s'en tenir à des formulations dont on ne sait trop ce qu'elles recouvrent. Pour ce groupe, le maître-mot doit être celui de séparatisme urbain et social, étant donné que l'on ne peut pas méconnaître un certain nombre de dérives, au motif que le dire serait politiquement incorrect.

Enfin, **M. ANGELINI** soulève une question de temporalité : le PADDUC va être prochainement révisé, aujourd'hui l'Assemblée débat des schémas territoriaux, demain elle le fera du budget ou du SMO relatif aux ports et aéroports. On rajoute donc un tuyau à l'orgue, mais sans coordination on ne va pas jouer de meilleure musique.

La Présidente MAUPERTUIS sortant de l'hémicycle, demande à la Vice-présidente NIVAGGIONI de la remplacer en tribune.

M. ANGELINI relève une déconnexion entre ces différents niveaux d'intervention, du PADDUC aux PLU et -c'est peut-être plus grave- les rapports soumis à l'**Assemblée** : pour lui, on ne saurait déconnecter les débats, en proposant des orientations générales puis, une fois celles-ci oubliées, des règlements d'application décontextualisés. En l'espèce, 15 orientations et 38 mesures relèvent davantage de l'usine à gaz que de la

débureaucratization, alors que ce pays croule sous les normes et les textes.

Il conviendra, par conséquent, de régler ce conflit d'agenda, d'imposer la Collectivité de Corse comme cheffe de file dans le respect de l'action communale ; cela pour être en mesure de coordonner les actions et le cas échéant, simplifier les strates de façon à résoudre ce qui apparaît aujourd'hui comme un fatras sans nom.

Et **M. ANGELINI** de conclure, tout en reconnaissant le travail accompli, en exprimant une vraie inquiétude, une attente lourde par rapport aux règlements d'aide et aux moyens, en se positionnant à l'échelle de la Corse en général et du fait urbain en particulier plutôt que de son territoire.

M. Pierre GHIONGA s'avoue un peu déçu par ce rapport, qui lui semble diviser la Corse en deux, celle des villes et celle des paysans. Il aurait, quant à lui, pensé que dans la perspective de l'autonomie, la Collectivité raisonnerait selon un découpage d'une dizaine de territoires, traités de manière cohérente et sans distinguer vraiment l'urbain du rural. Peut-être l'a-t-il mal lu... La ville de Los Angeles a la taille de la Corse mais il ne croit pas que le maire de cette agglomération ne différencie de la sorte son territoire.

M. Louis POZZO DI BORGO estime, quant à lui, que ce rapport prend les choses par le bon bout. Il rappelle que les élus corses ont tous chevillé au corps un attachement rural, le fait urbain n'en est pas moins devenu incontestable, cependant la Collectivité de Corse ne pourra pas tout organiser tant que subsiste la culture exacerbée du fait communal et que l'intercommunalité induit une concurrence entre les EPCI. Pour lui, ce sont là autant de freins venant nuire à la cohérence globale. Autrefois, il existait des charges de centralité supportées par les villes avec un péri-urbain spécialisé dans le résidentiel, mais aujourd'hui, il convient de raisonner en termes de bassin de vie, tout en englobant les différents indicateurs pertinents : on a pu mesurer, par exemple, que l'absence de mobilité représentait l'une des sources de la pauvreté et lorsque le lieu de travail s'éloigne du lieu de résidence, cela crée des travailleurs pauvres.

M. POZZO DI BORGO reconnaît que le fait urbain ne doit pas être déconnecté de la ruralité : certains peuvent continuer à défendre les villages, il reste que l'urbain devient de plus en plus attractif. Aussi, la Collectivité de Corse devra jouer un rôle d'aménageur et pour cela, il s'avère nécessaire de sortir de la logique concurrentielle pour rechercher la complémentarité, en s'inscrivant dans un cadre global. A ce propos, le

rapport fournit quelques chiffres, notamment celui de la population arrivante, dans des proportions qui effrayent.

Ce document ne demande par conséquent qu'à être enrichi, mais l'on devra savoir quand même faire passer le fait politique au second plan, pour faire émerger le principe de réalité. Ce qui se passe ici aujourd'hui s'est passé voici vingt ans sur le continent et l'Etat continue pourtant à chercher à imposer par le biais de ses fonctionnaires sa propre vision. En l'occurrence, il y avait besoin d'un document-cadre, c'est donc le cas et il s'agira de le compléter par des moyens suffisants.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, ce schéma présente le fait urbain au moyen d'un travail technique intéressant, avec des objectifs définis. On dispose de la définition générale du fait urbain et de celle du périurbain, mais en revanche, on ne voit pas se dessiner la définition du fait urbain Corse, ni comment l'on pourrait contrer ici les évolutions en cours. Certes, le constat est bien posé, celui d'une précarité croissante, du changement climatique, de la déstructuration sociale, culturelle et linguistique ; cependant à l'aune d'un tel constat, l'on aurait du poser la réalité et les axes d'un développement mettant en cohérence l'ensemble des zonages, tout en s'inscrivant le cas échéant en rupture, en livrant des réflexions, en réorientant le cadre général.

En guise d'illustration, elle citera l'exemple d'Aiacciu où le péri-urbain s'est développé de façon anarchique, au détriment du centre-ville, sans politique d'aménagement mais au gré des offres de promoteurs, et selon des approches d'empilement d'activité et de zonages. Il s'agit de tenter d'infléchir ces évolutions. Or, le rapport emploie beaucoup le « faire avec » alors qu'en politique il convient d'opposer des actions. Comment arrêter cette expansion du périurbain vers les villages ? En fait, on a l'impression de courir après un modèle que tout le monde affirme ici ne pas vouloir. Comment, de même, inverser la tendance à la destruction des terres agricoles ? Quant au solde migratoire, on peut certes l'admettre en vertu d'un principe de réalité, mais il ne satisfait pas le **Conseil exécutif** ; or, quand le rapport affirme « grâce à un solde migratoire positif », il se met en contradiction, en semblant vouloir s'adapter à cette attractivité.

Madame GIACOMETTI-PIREDDA conclut son propos en relevant l'omission de toute référence à un statut de résident, en dépit de l'emploi de quelques termes. Elle appelle donc l'**Exécutif** à préciser sa stratégie, au risque qu'il n'y ait bientôt plus de société corse.

M. PAOLINI remarque que chacun des intervenants a souligné la qualité du travail.

Il tient à rappeler que pour sa part, il a toujours considéré que l'accroissement démographique, s'il pouvait apparaître bénéfique à certains égards, n'en entraînait pas moins des déséquilibres économiques, culturels et sociaux susceptibles de provoquer la disparition du peuple Corse.

La Présidente MAUPERTUIS, rentrant dans l'hémicycle, reprend la présidence de séance.

M. PAOLINI se rappelle avoir évoqué lui aussi le rapport de l'Hudson Institute lors d'une audition à l'**Assemblée nationale** : ce document développait deux scénarii, l'un basé sur une reconquête de l'identité et des productions, très avant-gardiste à cette époque, quand l'autre prévoyait que les Corses, au gré de vagues d'immigration successives, pourraient bientôt disparaître « comme les aigles et les bisons aux États-Unis ». Peut-être est-ce là ce qui va se passer.

Il précise, ensuite, que la préparation du rapport a donné lieu à une cinquantaine de réunions, animées par la volonté de coconstruire ce schéma en coopération avec la représentation des territoires. Il aura, d'ailleurs, besoin d'évoluer de façon à mieux réparer les dégâts constatés, dégâts qui, si on laissait faire les tendances en cours, ne manqueraient pas de se reproduire dans tout le périurbain Corse, jusqu'à la plaine orientale. L'enjeu consistera, à la fois, à réparer les dégâts causés par l'évolution urbaine de certains territoires, tout en essayant de prévenir que les autres ne connaissent les mêmes évolutions. Dans un pareil contexte, ce rapport ne doit pas être considéré isolément, mais comme la pièce d'un dispositif plus global.

Au niveau des moyens financiers, le **Conseil exécutif** a tenu justement à aborder les orientations stratégiques dans l'urbain -tout à l'heure, il le fera dans le cadre du Schéma Montagne, et il ne s'agit pas d'opposer ces deux documents entre eux mais au contraire, de prendre en compte leurs différences très nettes de développement. Il y aura, de toute façon, nécessité de faire converger l'ensemble de ces dispositifs, et contrairement à l'Etat, qui cible certains secteurs, de raisonner selon une logique d'ensemble. La Corse n'a pas su anticiper certaines évolutions, le projet de société demandé par les élus se fera surtout à l'occasion du PADDUC, pour autant l'on se retrouve aujourd'hui obligés de prendre certaines décisions, et de le faire aussi en parallèle (de même que pour la

PPI, le SDEII ou le Schéma Montagne). Au lieu de tout reporter à une seule décision, il y a besoin d'élaborer un dispositif de documents-phares avec le PADDUC en tête de pont ; cependant, dans l'intervalle on ne saurait faire dire au seul Schéma de développement urbain tout ce qui est nécessaire pour répondre à cet ensemble de problématiques.

M. PAOLINI, enfin, indique qu'il ne s'agit aucunement de mettre les territoires en concurrence : les appels à projet auront vocation à accompagner les territoires en ingénierie et en mise en œuvre opérationnelle des grands enjeux du PADDUC -autrement, on serait fondé à reprocher à l'**Exécutif** de ne pas concrétiser les axes de son projet. Et dans le même esprit, le rapport envisage de déboucher sur la conclusion de pactes territoriaux, sur des opérations précises et bien identifiées, pour être en mesure d'aider les communes ou les regroupements de communes.

La **Présidente MAUPERTUIS** remercie les intervenants. Elle indique être saisie de cinq amendements, émanant pour l'un du **Conseil exécutif** et les quatre autres, du groupe **Un Soffiu Novu**. Elle propose de suspendre le temps d'examiner ces amendements et aussi, de participer à la présentation de l'ouvrage sur les 40 ans, qui se déroulera dans le salon Vert.

La séance est suspendue à 17h20.
La séance reprend à 18h45.

La **Présidente MAUPERTUIS** fait valoir que la suspension a été mise à profit pour rédiger des amendements de consensus, et s'en déclare fort aise.

M. VOGLIMACCI tient à remercier en cela **M. PAOLINI** et ses équipes, relevant que peu de choses ont été modifiées au regard des textes originels.

La **Présidente MAUPERTUIS** propose de passer au vote de ces amendements.

M. VOGLIMACCI défend l'amendement n° 1. L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** le met aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

POUR : 48

CONTRE : 0

ABST : 8

NPPV : 7

M. VOGLIMACCI défend l'amendement n° 2. L'avis du Conseil exécutif est favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** le met aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

POUR : 48

CONTRE : 0

ABST : 8

NPPV : 7

M. VOGLIMACCI défend l'amendement n° 3. L'avis du Conseil exécutif est favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** le met aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABST : 8
NPPV : 7**

M. VOGLIMACCI défend l'amendement n° 4. L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** le met aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABST : 8**

NPPV : 7

M. PAOLINI défend l'amendement n° 5.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met celui-ci aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

**POUR : 48
CONTRE : 0**

ABST : 8

NPPV : 7

En l'absence de demande de parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la délibération ainsi amendée.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

POUR : 48

CONTRE : 0

ABST : 8

NPPV : 7

Raportu n° 064 : Revisione di u primu Schema d'Accunciamentu, di Sviluppù è di Prutezzione di a Muntagna Corsa.

Rapport n° 064 : Révision du premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, et M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, exposent ce rapport.

La Présidente MAUPERTUIS tient, en préalable, à féliciter **Jean-Félix ACQUAVIVA** pour avoir ressuscité le Comité de Massif. Elle rappelle qu'en Europe, les zones de montagne sont au centre de toutes les attentions car elles constituent des espaces de biodiversité précieux pour l'avenir, dans lesquels on ne saurait faire n'importe quoi.

Elle rend compte de l'avis formulé par le **CESEC**.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI commence par rappeler que le Comité de Massif de Corse était en sommeil depuis sa création étatique, à l'inverse des autres Comités de Massif français. Sa logique est pourtant adossée à des investissements spécifiques en faveur des communes de montagne, spécificité à laquelle presque toutes les communes corses peuvent prétendre.

Il estime souhaitable, ensuite, de procéder aujourd'hui par une logique de priorisation des aides. En effet, si à ses débuts le Comité de Massif a pu bénéficier des excédents de la dotation de continuité territoriale, pour les mettre au service d'une politique généreuse, actuellement il n'en dispose plus et devrait, le cas échéant, devoir financer cette politique par l'emprunt. Dans ce contexte, on ne peut plus accepter que des aides soient accordées sans véritable cohérence avec les autres dispositifs (aide aux communes, AEP/assainissement par exemple) ; alors qu'il y a besoin de davantage de visibilité, lorsque certaines communes se retrouvent bloquées dans leur financement.

M. BENEDETTI rappelle, ensuite, que **Jean-Félix ACQUAVIVA** avait posé, en son temps, une question orale au Parlement sur les disparités existant dans la répartition des enveloppes : cette disparité s'avère en effet importante et elle démontre qu'il appartient aux élus corses de se battre pour obtenir ce qui leur est dû. Dans le plan « Avenir Montagne », la Corse n'a pas récupéré beaucoup d'argent, mais il reste des sommes non négligeables qui sont disponibles et il appartiendra aux élus insulaires de saisir les ministres chaque fois qu'ils viendront en Corse. A titre d'exemple, l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires conserve un disponible « Montagne » de **250 M€**, quand la Corse accuse un retard de **5 M€** par an comparativement au Jura : aussi conviendra-t-il de solliciter l'Etat à ce sujet.

M. BENEDETTI fait valoir que la Corse a besoin de fonds, il y a nécessité de les utiliser en compensations, à l'instar du Jura ou du Massif central, pour qu'elle soit en mesure de construire des budgets cohérents, en rapport avec ses ambitions. Elle a connu récemment une période faste, avec une concordance entre les disponibilités financières de la Collectivité et les excédents dégagés par l'**OTC** ; mais aujourd'hui, il s'avère nécessaire de faire concorder les différents fonds, avec l'objectif de disposer d'une vision structurée. A défaut, ce serait le fait du prince et donc, l'arbitraire.

Pour **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**, la montagne représente une politique centrale pour la Corse, et ce schéma lui semble vraiment adapté aux attentes de ses territoires : la commune de Merusaglia, par exemple a pu en bénéficier pour la rénovation de son couvent. Elle a pris note du fait que les quatre axes précédents demeureront, moyennant certains redéploiements, par exemple lorsque le financement des réseaux numériques aura été achevé. Cependant, le rapport n'apparaît guère fournir de précisions sur le montant des financements à venir. Le précédent plan septennal prévoyait, lui, **50 M€** provenant du Fonds « Montagne », abondés à concurrence de **16 M€** par la Collectivité de Corse depuis la réduction des excédents.

Mme COGNETTI-TURCHINI déclare, ensuite, partager les regrets exprimés par ses collègues relativement à la part de budget que la Corse ne perçoit pas. Il reste d'ailleurs beaucoup d'incertitudes à ce sujet, en termes de financements. Nonobstant, elle votera favorablement le rapport, tout en attendant des réponses au regard de ce questionnement.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, on peut adhérer aux axes présentés, qui ont d'ailleurs présidé au premier schéma, avec d'un côté l'aménagement et les services de base (santé, éducation et formation) et de l'autre, l'agriculture et l'élevage en montagne. En revanche, lorsque le **Conseil exécutif** demande aux élus de l'accompagner dans la rédaction du futur schéma, s'ouvrent alors un certain nombre d'interrogations.

En premier lieu, si nombre d'actions sont programmées, il conviendra de préciser leur financement et sur ces bases, de faire émerger des priorités que l'on devra peut-être resserrer, à partir du bilan esquissé dans le rapport. Ensuite, se pose la question de l'opérationnalisation : comment ces mesures pourront être mises en œuvre ? A titre d'exemple, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** évoque les estives dans lesquelles se posent des conflits d'équipes, des questions de conflits d'usage ou d'adaptation au réchauffement climatique ; et à ce sujet, le rapport chiffre peut-être le nombre de bergers prêts à s'impliquer, cependant, il ne fournit guère d'indications sur les outils qui seront mis à disposition de cette politique, au niveau financier autant que foncier. Auquel cas, l'on se contenterait d'un catalogue, comme il y en a déjà eu beaucoup en montagne.

M. Pierre GHIONGA estime que ce travail de rédaction du schéma s'avère en cohérence avec la passion personnelle qu'il a pour la montagne. Il n'a à cet égard qu'un seul regret : que la majorité de gauche n'ait pas été en mesure de l'engager. Ce qui lui fait le plus plaisir, en tout cas, ce sont les mesures en faveur des bergeries ; en effet, la montagne corse ne saurait devenir un lieu de loisir sans rester aussi un lieu de production. Il soutiendra donc ce rapport.

Pour **M. Saveriu LUCIANI**, de prime abord les quatre axes du rapport s'inscrivent dans la continuité de la mandature précédente. Sur un plan personnel, il fait valoir son fort attachement à la montagne corse, étant persuadé à l'époque du Reacquistu que les refuges devaient être sauvés et que les estives devaient continuer à assurer la transhumance, comme cela peut-être le cas dans la montagne de Tenda où sept bergers continuent leur activité en occupant cet espace naturel. Le réchauffement climatique, les menaces causées par les incendies, les risques de propagation de la fièvre catarrhale incitent, selon lui, à réutiliser la montagne.

Cela étant, ce ne sont pas les **millions d'euros** investis dans la réhabilitation des bergeries qui suffiront : il est nécessaire d'élaborer une stratégie pour l'agriculture de la Corse, et l'on peut citer à cet effet l'exemple de Ghisunaccia et de la plaine orientale.

Dans le même esprit, **M. LUCIANI** entend soulever plusieurs questionnements : la question éducative, ou encore, le fait que la montagne est encore plus pauvre et plus vieillissante que le reste de la Corse. A cet égard, on dispose certes de plusieurs classes immersives, mais ce n'est pas la multiplication de ces structures qui pourra revitaliser tout cet espace. Comment faire pour changer de culture à cet égard ? Il lui paraît important, par exemple, d'assurer concrètement la diffusion du pass cultura auprès des élèves du rural, nonobstant les difficultés de transport ou de mobilité. De même, en matière d'hydraulique ou d'agriculture, on aura besoin d'une stratégie innovante, notamment au niveau de la gouvernance, si l'on veut s'adapter au réchauffement climatique qui est en train de modifier rapidement -et partout- les conditions d'habitat et de production.

Il s'agira donc de poser fondamentalement les règles du jeu, mais aussi de réfléchir - en tant que nationalistes- pour que la montagne Corse ne soit plus la terre des mohicans, ni celle de la divagation des vaches.

M. Jean-Jacques LUCCHINI estime que personne ici ne saurait nier l'effort accompli en termes d'aménagement, protection et développement par le **Comité de Massif** sous la présidence de **Jean-Félix ACQUAVIVA**. Il déclare regretter d'autant plus l'inertie antérieure, car si les **500 M€** qui pouvaient l'être avant 2016 avaient été injectés, le quotidien du rural aurait beaucoup changé. C'est-là un énorme gâchis.

Il insistera, ensuite, sur la complémentarité, la transversalité de ce schéma avec les différentes politiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, et ses agences et offices. Souvent, cette vision globale et partagée de la solidarité aura permis aux petites communes d'engager nombre de travaux, d'abaisser leur part contributive propre à moins de **10%**, et de pouvoir entreprendre la rénovation, par exemple, des réseaux AEP de façon à pallier le désengagement de l'Agence de l'Eau, qui oppose assez souvent le ratio modeste de la population à desservir. Les populations vivant en montagne ont besoin de réseaux à mettre aux normes, de mobilité efficace, d'une offre de soins rapprochés ; et les plus jeunes, de pouvoir travailler, s'éduquer, vivre d'une économie liée à l'agriculture ou d'un tourisme maîtrisé. En matière d'énergie, on mise beaucoup sur des équipements et des techniques de pointe pour maîtriser et stocker la ressource en eau. Quant au pastoralisme, lien ancestral entre les territoires, il devient la priorité si l'on veut être en mesure de préserver l'agriculture et ce qui fait l'identité des Corses : les vingt estives prévues vont servir à l'élaboration d'une charte appropriée, et les mesures conçues

pour le tourisme vert se situant dans le même esprit. L'enjeu consistant à permettre aux jeunes de se réapproprier la terre de leurs ancêtres.

Et **M. LUCCHINI** de conclure en faisant observer que l'on peut parler, avec ce Comité de Massif, d'un véritable Parlement de la Montagne : c'est ce qui fait la force de ce schéma, élaboré et partagé avec l'ensemble des acteurs, qui est devenu un outil de développement incontournable. **Fà Populu Inseme** votera donc à deux mains ce rapport, qui reflète bien sa vision politique et apportera un véritable outil d'aménagement de la montagne Corse ; tout en saluant l'œuvre de **Jean-Félix ACQUAVIVA**, qu'il convient de féliciter pour avoir apporté son dynamisme : il a su créer un véritable espoir pour des territoires ayant été longtemps abandonnés.

M. Petru'Antone FILIPPI a relevé les **300/500 M€** de projets qui n'ont pas été portés, à rapporter aux **100 M€** de projets réalisés ou programmés aujourd'hui. Il tient à souligner l'importance de disposer d'un Parlement de la Montagne, suscitant des rencontres thématiques régulières autour d'axes prioritaires et des services de base : les infrastructures, l'eau, l'électricité, le numérique, (notamment en sauvegardant la toponymie du monde rural) ; l'agriculture et la forêt, un tourisme de montagne réfléchi, tout cela dans le respect du patrimoine, comme c'est le cas par exemple de la strada Paolina.

S'agissant des enjeux, il s'agira de valoriser les services essentiels, de renforcer l'emploi et de permettre aux Corses ayant fait ce choix, de résider en Montagne tout en y vivant bien. Il votera donc le rapport, à deux mains lui aussi.

M. ACQUAVIVA indique qu'il s'efforcera de répondre de manière claire à certaines questions. Tout d'abord, il remercie **Petru Antone FILIPPI**, **Jean-Jacques LUCCHINI** et **Pierre GHIONGA** pour le soutien apporté. Il souhaite, ensuite, tordre le cou à des affirmations qui ne résisteront pas à l'épreuve des faits : par exemple le Schéma « Montagne » est doté d'un règlement des aides, celui-ci a toujours été approuvé par cette **Assemblée** et il a pu être modifié en tant que de besoin. C'est aussi une ineptie que celle consistant à prétendre qu'il n'y aurait pas eu de transparence : le Comité de massif dispose en effet d'une commission permanente de 25 membres qui, après instruction par les services, sera en capacité de présenter ses avis avant passage en **Conseil exécutif**. C'est donc une large concertation qui sera mise en œuvre avec les acteurs associatifs ou communaux, on ne la retrouve pas ailleurs et l'on est fondé à se demander où serait le « fait du Prince » dénoncé par d'aucuns.

M. ACQUAVIVA tient à rappeler qu'au plus fort des campagnes électorales où il était candidat, en 2023 et 2024, un certain nombre de communes ont continué à percevoir des aides, malgré qu'elles n'étaient pas de son bord. Mieux vaudrait, en tout cas, s'efforcer d'avancer tous ensemble : certaines communes de Montagne ont été heureuses de disposer de crédits transparents dans une équité retrouvée.

La question qui subsiste sera celle des moyens : comment fonctionner avec des budgets réduits ? Il convient de le rappeler, il y a d'abord eu une période faste avec **7,5 M€** et, étant donné aussi que l'Etat se désengageait, une mutualisation des différents fonds en Corse, visant à flécher les actifs disponibles (par exemple dans la PPE, par appel à projets en matière de micro-électricité). De ce fait, en cinq ans l'on a pu passer de **51 M€** à **102 M€**, et cette méthode sera renouvelée, qui consiste à partir de fonds propres (selon la volonté claire du **Président SIMEONI**) pour mutualiser au moyen d'appels à projets d'autres sources de financement : on fléchera du FEDER rural comme il y aura eu aussi du FEDER urbain.

Concernant l'interpellation du gouvernement au Palais Bourbon, **M. ACQUAVIVA** rappelle que chaque année, il saisissait celui-ci par amendement demandant de justes moyens (**7 à 8M€** par an) pour le Comité de Massif en rapport avec le transfert de compétences et à chaque fois, il se voyait opposer un refus -il est parvenu, mais une seule fois, à arracher **10 M€** dans le plan « Montagne ». Cet enjeu n'en devra pas moins être inclus dans la négociation du pacte financier et budgétaire pour l'autonomie, voire dans les demandes relevant du PTIC sur la base de projets fléchés et intégrés (Niolu, Rizzanese). Et quant à la participation au Parlement de la Montagne, **M. ACQUAVIVA** indique qu'un travail est en cours sur des principes généraux, avec tous les partenaires, qui sera porté comme un document stratégique à part entière pour être soumis à l'**Assemblée de Corse**. Ses contenus porteront, notamment, sur la maîtrise foncière, l'aménagement, l'anticipation des investissements, l'équilibre entre les usages, les besoins hydrauliques, le refus de la prévarication, ou encore, la différenciation des besoins en matière d'estive ; avec comme enjeux la relance du pastoralisme, l'équilibre tourisme / montagne ou l'eau et l'énergie. Il est important que les élus se l'approprient de façon à poursuivre cette politique.

M. PAOLINI apporte un complément en rappelant que les principes ayant guidé le soutien aux territoires depuis 2015 sont ceux de l'équité et de la transparence dans l'accès aux aides. Le **Conseil exécutif** s'inscrit par conséquent en faux contre la musique diffusée, selon laquelle les aides

auraient été distribuées au bon vouloir. Tout le monde a été logé à la même enseigne, même s'il y a pu y avoir parfois des retards au niveau de l'instruction administrative ; et s'il y a eu déclinaison des contraintes objectives identifiées par le PADDUC, c'est bien dans le cadre du règlement d'aide en faveur des communes de montagne, dans les autres règlements d'aide, autant que par des appels à projets. Dans cet esprit, le FEDER comme le PTIC devraient comporter, eux aussi, des fléchages spécifiques, de façon à accroître ces phénomènes de péréquation au profit des territoires les plus fragiles dans les différentes politiques publiques ; cela, tout en laissant bien sûr aux communes des marges d'artificialisation des sols suffisantes pour qu'elles puissent envisager leur développement.

Pour le **Président SIMEONI**, ce sujet représente un peu la « mère des batailles », surtout lorsque l'on s'apprête à ouvrir une page nouvelle au bénéfice de la montagne et du rural. Si l'on se retrouve sur ce qui a été fait ensemble, émerge d'abord une volonté politique, qui n'existait pas avant 2015 et cela doit être soulignée ; une adhésion très forte des acteurs aussi, lors des réunions organisées dans les villages qui ont permis de voir l'espérance se substituer au fatalisme ; et un travail technique, réalisé par **Jean-Félix ACQUAVIVA** et la direction générale adjointe sous l'autorité d'**Audrey ANTONETTI-GIACOBBI**, qu'il convient de louer, ayant produit des réalisations considérables à concurrence de **100 M€**, sur la base des **50 M€** apportés par le fonds « Massifs ».

En regardant vers l'avenir, un travail important reste cependant à faire. L'opposition est donc invitée à participer à cette co-construction que le **Conseil exécutif** réalise déjà de façon naturelle avec les maires et tous les acteurs, et aussi à ces groupes de réflexion et aux modalités de ce travail, à la lumière de leurs options politiques et sans sortir de l'opposition. Le **Président SIMEONI** tient, lui aussi, à souligner le fait que la logique d'équité imprègne toutes les décisions prises, a priori et a posteriori, par l'**Assemblée de Corse**, pour accompagner la nouvelle programmation du comité de massif. Il rappelle, à cet égard, qu'un processus politique et administratif a été initié dans la Collectivité, avec un nouveau DGS, une réduction du nombre des DGA, de nouvelles méthodes de travail, une concertation avec les syndicats, un redéploiement des attributions des **Conseillers exécutifs**. Sans doute, sera-t-il nécessaire de recentrer les actions, beaucoup de choses ayant déjà été faites au risque d'un effet d'éparpillement, il s'agira donc de définir un trend stratégique en ne cherchant plus à tout vouloir faire. Il conviendra également de simplifier, sachant que ce qui était parfois perçu comme de l'opacité tenait en fait à la lourdeur des procédures. Il faudra intégrer en outre la contrainte

budgétaire, dans la mesure où il n'y a plus de reliquats potentiels dans la dotation continuité territoriale. Et enfin, articuler mieux encore qu'aujourd'hui cette politique de massif avec les différents règlements d'aide tout en créant de nouveaux outils, notamment dans l'ingénierie.

Quelles que soient les contraintes ou les difficultés, le choix de renforcer la politique en faveur du monde rural et de la montagne s'avère fondamental. Il supposera certaines décisions y compris budgétaires. Alors qu'un préfet, au nom de l'Etat, a annoncé que 80% de la population Corse habitant dans les grandes agglomérations (cela sera même 90% dans 10 à 15 ans), il ne souhaitait plus injecter de l'argent dans le rural, le **Conseil exécutif** oppose quant à lui une autre vision, de nature à inverser les mécanismes mortifères à l'œuvre aujourd'hui.

Ce combat n'est pas encore gagné, mais des batailles ont été menées avec succès : à titre d'exemple, la couverture en très haut débit est presque achevée, alors qu'il y a 10 ans la fibre et le très haut débit n'étaient envisagées que dans les zones urbaines.

Et le **Président SIMEONI** de conclure, en faisant observer que sans la montagne la Corse ne serait plus la Corse. Si l'on ne fait rien, c'est ce qui arrivera. Il reste cependant persuadé que beaucoup d'élus peuvent s'entendre sur cet objectif, pour faire aussi bien et même mieux en la matière.

La Présidente MAUPERTUIS remercie les intervenants : les habitants des communes de montagne auront de quoi être satisfaits de ces débats.

M. BENEDETTI intervient pour une explication de vote : **Core in Fronte** votera le rapport, tout en ayant l'impression que le **Président SIMEONI** prépare une ghjustificazione di a sò Presidenza. Sans mettre en doute le règlement proposé, il préférerait que l'approche soit orientée sur les différents cadres et que l'on s'en tienne aux objectifs affichés. Il prend à cet effet l'exemple de la commune de Ghjisò, où les règles sont parfois appliquées sur le terrain de manière bloquante.

La Présidente MAUPERTUIS relève que l'intervenant s'exprime ce soir de manière plus diplomate.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met la délibération aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABST : 8
NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS intervient pour effectuer un point d'ordre : une **commission conjointe** doit se tenir, elle propose que six représentants de chaque instance y participent, car l'on a besoin de stabiliser le quorum en séance publique.

La séance est suspendue à 21h50.
La séance reprend à 22h.

Raportu n° 069 : Cunvenzione di coordinazione è di cooperazione regionale trà a Cullettività di Corsica, l'AUE, u Statu et l'ANAH.

Rapport n° 069 : Convention de coordination et de coopération régionale entre la Collectivité de Corse, l'AUE, l'Etat et l'ANAH.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS fait mention de l'avis du **CESEC** et indique que la **Chambre des Territoires** a également été saisie.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un **avis favorable**.

M. Jean BIANCUCCI indique avoir été amené à juger concrètement les opérations de l'**ANAH**.

En matière énergétique, d'abord, toutes les cases lui semblent être remplies, sachant qu'il n'y a pas que des enjeux économiques et énergétiques à satisfaire, mais aussi une dimension sociale à prendre en compte chez les populations concernées, surtout dans les villages souches.

Il estime, ensuite, que l'aspect architectural ne doit pas être négligé, lorsque des maisons anciennes se voient proposer des menuiseries en plastique blanc. A cet égard, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement**, qui travaille d'ailleurs en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme et d'Energie**, lui paraît être un outil utile pour éviter des catastrophes architecturales, depuis les menuiseries jusqu'aux toitures. L'expertise apportée est bonne, et l'on aurait intérêt à rajouter cette dimension, pour peu qu'elle soit considérée comme une priorité, sachant que lorsqu'un centre de village remontant très souvent au dix-huitième siècle est dénaturé, cela devient un vrai problème.

Le **Conseil exécutif** a la volonté de parfaire ce dispositif, autant donc le rendre complet.

M. PAOLINI, en réponse, convient lui aussi de la nécessité d'intégrer un volet architectural. L'**AUE**, sous la présidence de **Jean BIANCUCCI**, a par exemple veillé à définir une charte d'intégration des hangars photovoltaïques, de façon à les faire mieux accepter ; et **Antonia LUCIANI** a accompli quant à elle un travail important sur le lien étroit entre patrimoine et architecture, sur la manière d'intégrer les matériaux locaux dans la réhabilitation. De telles préconisations doivent être intégrées, de façon à être en mesure d'agir partout où c'est possible, que ce soit dans la rénovation ou sur les constructions neuves, qui ont abîmé les abords

de beaucoup de communes. Le **CESEC** est lui-même très sensible à ces aspects et l'on aura donc tout intérêt à y revenir lors de la révision du PADDUC.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la délibération.

Etaient absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA et Alex VINCIGUERRA.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

PARITA TRA DONNE E OMI - INNOVAZIONE SOCIALE / EGALITE
FEMMES HOMMES - INNOVATION SOCIALE

Raportu n° 062 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2024.

Rapport n° 062 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2024.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale, du handicap, de la solidarité internationale et de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique, en préalable, regretter que ce rapport soit abordé en fin de journée, au vu de son importance.

Elle rapporte ensuite l'avis du **CESEC**, qui souligne la qualité de présentation de ce document et aussi, l'engagement de la **Conseillère exécutive** dans ce domaine. Un point cependant a été soulevé -repris d'ailleurs par l'**Assemblea di a Giuventù**, relatif à la question des données : le rapport manque de chiffres, or, comme on le sait, ce qui n'est pas chiffré n'existe guère.

M. Don Joseph LUCCIONI avoue avoir souhaité intervenir pour éviter que le sujet ne donne lieu qu'à des prises de parole féminines : cette égalité est en effet l'affaire de tous, aussi bien des militantes féminines que des responsables politiques. Souvent, ce sont des femmes qui s'expriment sur le sujet et à des heures tardives.

Le rapport a souligné les effets des lois en matière de parité, il s'est intéressé aux postes à responsabilité occupés par des femmes comme il a mis en exergue les politiques sectorielles développées par la Collectivité de Corse dans un certain nombre de domaines. Le **Président du Conseil exécutif** a fait remarquer l'évolution de l'**Assemblée de Corse** depuis son installation, puisqu'en 1982 il n'y avait qu'une seule femme dans l'hémicycle parmi les élus et guère plus dans la salle ; mais cela ne doit pas être non plus l'arbre qui cache la forêt, les discriminations continuent, les évolutions sont même un peu inquiétantes à certains endroits. Aussi, le fait que le **Conseil exécutif** ait voulu créer une délégation à ce sujet n'en est que plus important.

Pour **Mme Françoise CAMPANA**, cette cause n'est pas seulement un enjeu politique, mais un impératif moral et humain.

Le rapport retrace les progrès accomplis pour favoriser l'évolution de la société, faciliter une meilleure représentation des femmes aux postes de responsabilité. Au niveau international, on sait que des freins systémiques, des inégalités, des discriminations continuent. En Corse, ce contexte doit inciter les élus à poursuivre leurs actions dans l'espace public, pour réduire les écarts de rémunération, lutter contre les violences sexistes. A ce propos, il est préoccupant de voir émerger des discours rétrogrades et conservateurs : l'égalité des sexes en effet n'est pas un luxe, elle est une condition du bon fonctionnement de la société. Et les efforts fournis pour réduire les inégalités, encourager les femmes à valoriser leurs talents, protéger celles qui sont plus vulnérables et précaires devront impérativement se poursuivre. Dans cet esprit, il convient de saluer l'engagement de la Collectivité et de remercier tout particulièrement **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA** tout en restant conscients du chemin qu'il reste à faire en matière d'égalité des sexes, combat qui transcende les différences et relève d'une universalité absolue.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI rappelle que depuis 1946 l'égalité hommes-femmes fait partie du corps constitutionnel. Malgré cela, l'égalité des femmes dans la société et sur le marché du travail n'est pas encore accomplie. Il convient, en revanche, de féliciter la Collectivité de Corse pour ses efforts. Ici, l'on évoque trop souvent Sampieru en oubliant Vanina, ou Pascal PAOLI sans souligner les droits des femmes qu'il avait mis à l'honneur...

M. Pierre GHIONGA estime que pour un homme âgé comme lui, né dans une société patriarcale où la femme restait en cuisine et debout à la table, c'est une vraie surprise que de voir les progrès accomplis en quarante ans. Il faut cependant rester vigilant face aux idéologies rétrogrades. Mais en tout cas, il tient à se déclarer heureux de pouvoir siéger ici, dans cet hémicycle, à côté de toutes ces femmes.

Mme Muriel FAGNI se rappelle avoir échangé avec le cardinal de Barcelone, lors des fêtes de la Miséricorde d'Aiacciu : le **pape François** fait en sorte que beaucoup de femmes occupent aujourd'hui des responsabilités importantes au Vatican. Si l'Eglise bouge, c'est déjà un bon signe.

La Présidente MAUPERTUIS apporte une nuance : pour elle, si l'Eglise bouge, il n'y a pas grand-chose ici qui change.

M. Saveriu LUCIANI se souvient, en écoutant **Pierre GHIONGA**, de la répartition des rôles à une époque qu'il a lui aussi connue ; même si c'était une société matriarcale dans laquelle la femme commandait à la maison. Il remercie aujourd'hui **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA** pour son rapport qui retrace toutes les actions engagées. Il constate cependant qu'il reste encore beaucoup de problèmes, avec par exemple deux agressions visant des femmes par jour, avec des disparités importantes subsistant dans le sport ou au niveau des salaires. Il se rappelle, aussi, de certains drames récents. Et il se préoccupe de la montée d'idéologies extrêmes qui gagnent du terrain en Europe, générant des murs et des clivages comme il le voit dans sa commune où dans les cafés, le port de voile s'avère de plus en plus contesté -malgré le paradoxe que les grands-mères corses le portaient. Pour lui, quand on souhaite faire peuple, faire société, au-delà des chiffres, il y a intérêt à mettre l'accent sur l'éducation, car c'est à l'école que l'on parviendra à renverser ce creuset. Pour cela, le rôle de l'Etat restera fondamental. Ce sujet rejoint d'ailleurs la réflexion menée récemment sur les pratiques mafieuses, il y a besoin de porter un message très fort vis-à-vis des nouvelles générations.

La Présidente MAUPERTUIS commence par une référence au colloque du 8 mars, où l'on a débattu de l'évolution des droits des femmes.

Pour elle, il ne s'agit pas non plus de se leurrer : aujourd'hui, la question est moins celle de la parité, que de l'accès aux femmes aux responsabilités, des conditions d'exercice de ces responsabilités, avec des mécanismes d'autocensure ou de culpabilisation et aussi, un plafond de verre au niveau salarial. En Corse -et c'est à souligner, on a réalisé beaucoup de progrès en matière d'éducation ; du chemin reste néanmoins à faire, dans la façon dont les mères élèvent les filles mais aussi, dans celle dont les hommes élèvent les garçons. Comme on le sait, en période de difficulté ce sont les femmes qui trinquent les premières, et la Corse n'est pas en reste à cet égard avec son volume important de familles monoparentales. Dans son dernier ouvrage, Robert COLONNA d'ISTRIA évoque l'histoire de Louise ANTONINI, cette fille d'un proche de Pascal PAOLI qui s'est retrouvée seule à bord sur un bateau, qui s'est engagée comme officier et est restée trente ans sur les mers.

Elle conclura donc son propos en invitant chacun à lire cet ouvrage, rappelant que des femmes plus efficaces servent à toute la société.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA indique à **Saveriu LUCIANI** que la Collectivité conventionne, précisément, avec le Rectorat d'Académie dans

plusieurs microrégions, et l'un des sujets concerne l'égalité filles/garçons. Puis elle remercie ses collaborateurs et aussi, tous les élus qui se sont exprimés à cette heure tardive sur un sujet important.

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport.

Observant que les membres de l'inter-commission étaient revenus dans l'hémicycle, la **Présidente MAUPERTUIS** propose d'aborder le rapport concernant les aides aux territoires.

Rapport n° 068 : Approvu di e disposizione transitorie relative à u sustegnu à i territori.

Rapport n° 068 : Approbation des dispositions transitoires relatives au soutien aux territoires.

M. Julien PAOLINI, tout en exposant le rapport, invite les conseillers à lire l'avis du **CESEC** et notamment, l'appréciation relative à l'appel à projets - étant précisé que le **Conseil exécutif** n'a pas l'intention de systématiser ce mode d'action ; et dans le même esprit, il invite à lire l'avis rendu par la **Chambre des Territoires**.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte l'avis du **CESEC**.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** et la **Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis un avis conjoint, **favorable** au rapport.

Pour **Mme Angèle CHIAPPINI**, ce rapport était attendu par les maires, et cela d'autant plus que le **Conseil exécutif** a laissé entrevoir une révision des modalités d'attribution, en estimant que la dotation quinquennale ne pouvait être un droit de tirage automatique. Ce dispositif de subventions, émanant d'un règlement approuvé par l'**Assemblée de Corse** a pourtant fait l'unanimité depuis son entrée en vigueur, car il assure aux maires une visibilité dans leurs projets décidés en conseil municipal. Il procède d'une politique mise en œuvre depuis la création de la CTC, à l'initiative de **Jean BAGGIONI**, qui tout en intervenant dans un champ de compétences non obligatoire, visait à dépolitiser l'octroi des subventions aux municipalités.

Mme CHIAPPINI poursuit en relevant que dans le rapport, le **Conseil exécutif** fait état de difficultés budgétaires, résultant de la structure des recettes et des dépenses de la Collectivité, qui subit actuellement un effet ciseau ne l'autorisant plus à financer de la même manière les besoins de

la Corse et de ses territoires. Le **Conseil exécutif** affiche son intention de maintenir malgré tout le niveau d'aides, et c'est là quelque chose de louable. En revanche lorsqu'il évoque le contexte pour justifier un resserrement, il s'avère moins convaincant, gouverner consistant à prévoir.

La dotation quinquennale sera maintenue en 2025 à **25 M€** dont **15** consacrés à l'apurement du passif de l'exercice 2024. A cet égard, le **Conseil exécutif** a expliqué précédemment que les communes ayant augmenté leurs demandes en fin de période, il n'avait pu prévoir les sommes nécessaires ; mais il n'est pas acceptable d'approuver, dans ces conditions, un rapport de principe qui inquiète davantage qu'il ne rassure. En effet, s'agissant des **10 M€** restants, le document semble privilégier le recours aux appels à projets, tout en renvoyant leurs modalités ultérieurement. Si comme le prévoit le nouveau dispositif, calquer la dotation sur la durée du mandat municipal s'avère une bonne chose, les dossiers présentés par voie d'appels à projets ressembleront à une demande de chèque en blanc pour utiliser ces **10 M€**. Dans une période compliquée, signer un chèque en blanc s'avère un peu difficile : pourquoi, dès lors, ne pas avoir précisé les modalités des appels à projets à cette session ? Les procédures d'attribution, s'effectueront sur la base de beaucoup de critères et l'on peut se demander si la Collectivité ne va pas choisir les priorités en lieu et place des mairies. Ne prendre que des dossiers mûrs peut s'avérer judicieux, mais dans ces conditions, le rapport pourrait tout aussi bien transformer 2025 en année blanche, et mettre fin à dotation quinquennale tel que les maires l'ont connue jusqu'à présent. Et **Mme CHIAPPINI** de conclure en indiquant que pour respecter les préconisations du **Référent Déontologue**, elle a voulu exprimer ici les inquiétudes de l'ensemble des maires qui ne sont pas membres de cette **Assemblée**.

M. Paul-Félix BENEDETTI constate que le rapport d'une part, prend acte du fait que 2025 sera une année de transition, et d'autre part, qu'il y a un retard à traiter issu des périodes antérieures. Il en déduit que les inscriptions budgétaires ont été sous-estimées, étant donné que la dotation quinquennale n'est pas fléchée, son emploi restant discrétionnaire dans la mesure où il appartient aux conseils municipaux de choisir la destination des fonds reçus -au point de constituer une simili dotation. Ayant noté les mêmes retards sur les financements connexes, il constate donc que les moyens sont inférieurs aux demandes, ce qui induit une sélectivité dans les choix. Il fait aussi observer qu'antérieurement, la Collectivité de Corse prévoyait une réserve de performance d'un montant quasi analogue à la dotation quinquennale, et cela permettait à une

commune ayant consommé sa dotation dans de bonnes conditions de bénéficier d'un second type de financement. Le système actuel, au contraire, amènera les mairies à privilégier le dépôt de dossiers pour ne pas perdre le bénéfice des crédits. Reprendre le dispositif déjà éprouvé serait donc plus judicieux.

M. BENEDETTI ensuite (à préciser), ce qui représente en gros une aide au bloc communal de **50 M€**. Cela ne suffit pas. Dès lors, ou bien l'emprunt devra être majoré, ou bien la Collectivité devra réduire le niveau des investissements en propre pour dégager une marge de manœuvre supplémentaire : mais le rapport n'apporte pas de précision à ce sujet.

M. BENEDETTI, enfin, évoque la question de l'intégration des DMTO, car si la Collectivité était auparavant dans une période d'abondance, avec la capacité de compenser, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il ne faudrait pas, à titre d'exemple, qu'une commune de 100 habitants dispose de **80 000 €** de DMTO parce qu'elle est située au bon endroit, et une autre seulement de **20.000 €** : ce sont-là des écarts de 1 à 4 sur un budget qui se situe presque au même niveau que la dotation quinquennale.

Dans ce contexte, et comme il le proposait pour le **Comité de Massif**, **M. BENEDETTI** souhaite éviter la juxtaposition de possibilités alternatives, pouvant s'avérer avantageuse, ou désavantageuse : il préférerait que l'on regarde l'ensemble des fonds disponibles afin de gérer leur répartition. Mais la décision prise aujourd'hui lui paraît être celle du statu quo, avec une réduction du niveau en **euros** réels alors que beaucoup de communes se trouvent sous perfusion de l'Etat et de la Collectivité. C'est donc à cette dernière qu'il appartient de prioriser. En effet, on ne saurait engager des **dizaines de millions d'euros** sur les fonds urbains et promettre la poursuite des financements du rural. Pourtant, ces choix nécessaires n'apparaissent pas dans le rapport.

Mme Valérie BOZZI rappelle que ce rapport est issu d'un travail commun avec la **Chambre des Territoires** qui représente les élus locaux. Ceux-ci avaient eu la crainte d'une année blanche et à cet égard, le **Conseil exécutif** les rassure aujourd'hui sur la pérennité de la dotation quinquennale, confirmée pour la prochaine mandature. C'est un fait important, car la dotation quinquennale a le mérite d'empêcher l'arbitraire et elle conserve aux communes une liberté de présentation des projets dans le cadre d'une sorte de droit de tirage pluriannuel. Aider les territoires, c'est aussi aider les communes à porter des projets qui feront travailler les entreprises. Une partie du groupe **Un Soffiu Novu** suivra donc ce rapport, dans l'attente du nouveau règlement qu'il s'agira d'élaborer en concertation avec la **Chambre des territoires** et les associations des maires.

M. Pierre POLI ne doute pas de la volonté du **Conseil exécutif** de continuer à aider les communes, sans être rassuré toutefois autant que sa collègue. En premier lieu, il fait observer que les communes recevant des réponses en avril, elles lanceront des appels d'offres et se retrouveront à engager les actions en septembre-octobre, alors que l'année sera consommée et risquera d'être pour beaucoup une année blanche. Ensuite, le **Conseil exécutif** affirme que la dotation quinquennale continue, alors qu'il y a substitution des appels à projets auxquels il ne pourra pas répondre entièrement par des financements. Dans ces conditions, il estime ne pas être du tout convaincu par ces propositions.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA se déclare elle aussi très dubitative. Elle est consciente des contraintes budgétaires, elle entend la volonté du **Conseil exécutif** d'instituer de nouvelles règles, lancer des appels à projets pour encourager les initiatives et maîtriser les cahiers des charges, cependant, cela relève davantage pour elle d'une logique d'aménagement du territoire. Or, les deux logiques semblent se croiser. En phase transitoire, on devrait s'en tenir à la poursuite du système existant -celui de la dotation quinquennale- alors que l'on veut inclure dès cette année les appels à projets. Elle avoue donc avoir du mal à percevoir où le nouveau dispositif se situera : en phase transitoire, il devrait conserver le système antérieur, pour le prochain système il pourrait concevoir des appels à projets, cependant mélanger les deux dispositifs lui paraît un peu curieux. Il y a d'un côté un retard à résorber, de l'autre de nouvelles méthodes à envisager, mais pas au point de les juxtaposer.

M. Jean-Christophe ANGELINI, tout en comprenant le contexte contraint dans lequel intervient ce rapport, votera cependant avec son groupe contre. En effet, le **Conseil exécutif** demande aujourd'hui aux conseillers de remettre en cause trente années d'usage et de règles le temps d'une année transitoire, en affirmant des principes susceptibles d'être ensuite remis en cause, en promouvant une logique de compétition qui pourrait s'avérer saine car facteur d'émulation. C'est là une forme de perversité, avec un report de crédit qui sera source de difficultés à venir, et avec la remise en cause d'un acquis qui peut sans doute se concevoir dans le contexte actuel. Alors que l'on va aborder le budget, il serait dommageable, après avoir réduit les aides aux entreprises, de réduire celles aux communes.

M. ANGELINI, à cet égard, fait référence au rapport d'un grand assureur français évoquant les défaillances d'entreprises en Corse à un niveau proche du « massacre », dans les tribunaux de commerce. La demande

publique est atone, la situation économique est calamiteuse, peu de réponses sont offertes à la Corse de la précarité, et la solution ne passe pas forcément par la reproduction de mécanismes ayant montré leur limite. Considérant que la nouvelle victime risque bien d'être les collectivités locales, **Avanzemu** laissera le **Conseil exécutif** préciser son dispositif, de façon à être en mesure de vérifier ce que celui-ci sera ; mais il ne cache pas sa très grande inquiétude dans un principe de réalité à la fois budgétaire, politique et stratégique pour les communes. Il fait en outre observer qu'il n'y a plus de diversité de sources de financement depuis la suppression des conseils départementaux, aussi dès lors que le très gros financeur ne répond plus, c'est l'ensemble de la chaîne qui peut être remise en cause.

M. Louis POZZO di BORGO précise qu'il intervient dans un objectif de mise au point et de cadrage.

Un principe lui semble aujourd'hui acté : les financements de la Collectivité de Corse se font dans la transparence, cela va perdurer, sachant que les niveaux de financement étaient très importants jusque-là. Encore convient-il de préciser aujourd'hui les choses, pour ne pas se voir demain reprocher l'inverse. La Collectivité se retrouve comme les autres régions dans l'obligation de faire des efforts, et dans ce contexte, les communes et les EPCI ne peuvent pas en faire l'abstraction : l'adage « gouverner, c'est prévoir » incombe à leurs élus autant qu'au **Conseil exécutif** et il devrait aussi induire à revoir certaines programmations.

A cet égard, **M. POZZO DI BORGO** rappelle que l'on est actuellement au mois d'avril. Les crédits de l'Etat ne sont pas encore ouverts, du fait du vote tardif de la loi de finances, et ce qui doit être valable ici devrait l'être chez les autres. Dans le Pumonti, 242 dossiers sont inscrits sur les différents fonds étatiques (**141** dans l'arrondissement d'Aiacciu et **71** sur celui de Sartè / Purtivecchju), **91** sont des reports de 2024. La Collectivité de Corse n'est pas la seule à être dans cette situation, c'est le reflet de ce qui se passe, dans un ordre descendant, depuis l'Etat jusques aux collectivités locales ; la Collectivité de Corse n'étant pas hors-sol, elle se situe dans une norme de contrainte largement diffusée. En dépit de cette situation, elle maintient le budget des communes, cependant il y aura une priorisation des projets, de façon à ce qu'ils rentrent concrètement en exécution. En effet, l'objectif ne consiste pas à mettre en concurrence, mais à éviter un embouteillage de demandes qui stagnent tant que les dossiers concernés ne démarreront pas vraiment. C'est là une situation délicate, transitoire, le **Conseil exécutif** a joué cartes sur table et devant l'association des maires du Cismonti, le **Président du Conseil exécutif** a

su rassurer tous les élus : les communes aptes à engager aussitôt la mise en œuvre de leurs chantiers seront prioritaires, ce qui n'est tout de même pas une nouveauté.

M. POZZO DI BORGO insiste sur le fait que l'Etat est confronté à la même problématique et cette conjoncture n'est sans doute pas simple pour les communes. Pour autant, il fait observer que la Collectivité de Corse prévoit de mobiliser **66 M€** cette année, montant à rapporter aux **63 M€** de l'an dernier. On ne peut pas lui demander de faire un effort budgétaire tout en gardant les vannes ouvertes pour les autres. C'est là un discours de vérité mais pas de démagogie.

Et **M. POZZO DI BORGO** de conclure, en estimant qu'il ne faudrait pas laisser croire que certains propos entendus ici seraient représentatifs de l'état d'esprit des maires. Il en connaît un certain nombre, qui lui semblent largement satisfaits et confiants : ils l'ont d'ailleurs fait savoir à la **Chambre des Territoires** qui a voté à l'unanimité le projet de rapport. Ils croient en cette année transitoire, ils attendent le futur dispositif qui calqué sur la durée du mandat municipal, leur donnera une véritable vision budgétaire. En attendant, ce rapport reconduit ce qui s'est fait l'an dernier et **Fà Populu Inseme** le soutiendra.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI sera plus pragmatique, en posant deux questions concernant le futur : sur le maintien de la dotation quinquennale, du fonds de solidarité, et du fonds « Ecole » seront maintenus ; et sur ce que le **Conseil exécutif** entend par appel à projet. Cela étant, elle reconnaît qu'il lui serait difficile de voter contre un rapport injectant **10 M€** supplémentaires au bénéfice des communes.

M. PAOLINI, avant de répondre, remercie les différents intervenants. Il leur rappellera, cependant, dans quel contexte sont intervenus les choix budgétaires.

Il fait observer, d'abord, qu'il ne s'agit pas d'entamer aujourd'hui le débat sur le budget primitif de demain. Il pourrait comprendre qu'**Avanzemu** n'adhère pas aux choix proposés dans un cadre budgétaire, mais en l'espèce le rapport propose de continuer à soutenir les communes dans les mêmes proportions que précédemment, au bénéfice des entreprises et des écosystèmes locaux notamment. Il avoue ne pas comprendre comment l'on peut passer d'un avis unanime en **Chambre des Territoires** au refus de soutenir ici un dispositif certes tardif. A ce sujet, il rappelle que les choix sont tardifs du fait de l'incertitude dans laquelle la Collectivité de Corse se trouvait, après le séisme politique causé par les législatives puis

la censure du gouvernement : il a fallu mettre cartes sur table sur les chiffres, exposer en transparence des difficultés potentielles -par exemple les incertitudes entourant la dotation de continuité territoriale, mais dès que le **Conseil exécutif** a reçu les informations nécessaires, il a pu élaborer le rapport.

Il ne voit rien d'extraordinaire, ensuite, à raisonner sur deux exercices : un projet reçu en fin d'année n'est individualisé que l'année suivante et donc, chaque année la dotation quinquennale finance des dossiers ayant été déposés l'année précédente, avec des arrêtés de subvention intervenant après le vote du budget primitif. En l'espèce, on procédera comme précédemment, sur les **15 M€** de reliquats puis sur les **10 M€** en fin d'exercice. A cet égard, on pourrait interroger les maires et présidents d'intercommunalités : entre le moment où ils reçoivent un arrêté de subvention et la finalisation du projet qui leur permet de dépenser de déposer la demande de paiement, il s'écoule trois ans dans la strate moyenne. Il ne faudrait pas laisser croire qu'avec un arrêté de subvention en avril 2025, un projet communal sera réalisé avant la fin de l'exercice. De même qu'il est peu probable que dans le stock de projets déposés par les mairies, tous s'avèrent aussitôt réalisables.

Concernant la dotation quinquennale, enfin, **M. PAOLINI** fait observer que cela n'a rien à voir avec les dotations de l'Etat, qui abondent le budget de fonctionnement : en l'espèce, c'est une subvention à l'investissement assez souple pour ne pas entraver les capacités des petites communes (puisque un dossier, une délibération, un plan de financement et un calendrier de réalisation suffisent). Elle n'est pas pour autant un droit de tirage, son usage est cantonné à des dossiers éligibles même si le champ s'avère large ; et si l'arrêté de subvention relève du **Président du Conseil exécutif**, il n'en est pas moins élargi à différentes instances.

M. PAOLINI conclut en regrettant de ne pas avoir été compris sur ces aspects. Il rappelle que l'enveloppe de la dotation quinquennale était en début de période de **130 M€**, elle aura été consommée à hauteur de **110 M€**, cela représente **90%** et donc, ce dispositif a très bien marché, moyennant la mise en place d'une structure de gestion appropriée. Une fois cela fait, il conviendra de repartir à zéro, discuter ensemble du nouveau dispositif plutôt que d'affirmer que tout sera reconduit intégralement. L'effort à faire devra être partagé, quand la Collectivité de Corse est en période favorable elle soutient plus largement les maires, mais quand sa propre structure s'avère moins favorable, la solidarité peut aussi jouer dans l'autre sens. Nonobstant, il est vrai qu'il conviendra de réfléchir à une répartition plus équilibrée au niveau des DMTO. Et concernant les appels

à projets, **M. PAOLINI** tient à préciser que ce dispositif consiste uniquement en un véhicule réglementaire, sachant que la dotation quinquennale et le fonds de solidarité se sont arrêtés au 30 octobre et qu'il fallait être en mesure juridiquement de réouvrir les financements à domaines quasiment inchangé. On garde les modalités précédentes cette année et c'est aussi une demande des communes que de faire perdurer aujourd'hui les deux systèmes, avant de concevoir une dotation quinquennale souple et des appels à projets plus structurants. Aussi, ne pas adopter ce rapport consisterait à ne pas valider **25 M€** au profit des communes et intercommunalités dans un contexte difficile et ne pas reconnaître, de surcroît, le travail considérable accompli depuis 2015. En effet, sur un total de **300 M€, 150 M€** l'ont été en maîtrise d'ouvrages déléguée alors que les besoins propres de la Collectivité s'avèrent énormes ; sachant aussi qu'à ces **150 M€**, il convient de rajouter les aides allouées par les **Agences** et **Offices**. Le soutien de la Collectivité de Corse envers les communes reste donc considérable, telle est en tout cas la vision que le **Conseil exécutif** a de ce rapport.

La Présidente MAUPERTUIS remercie le **Conseiller exécutif** pour ces explications. C'était-là un débat très intéressant.

Personne ne demandant la parole, elle met la délibération aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI et Paul QUASTANA

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 37

CONTRE : 7

ABST : 12

NPPV : 7

Puis la **Présidente MAUPERTUIS** propose aux conseillers d'adopter la dérogation au temps de travail concernant les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

L'Assemblée de Corse adopte à l'unanimité.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 061 : Custituzione di i scagni di e cummissione di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 061 : Constitution des bureaux des commissions de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS donne communication de la nouvelle composition des bureaux des trois **commissions organiques** :

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITE

Président : M. Louis POZZO DI BORGO
Vice-Présidente : Mme Juliette PONZEVERA
Rapporteur : M. Joseph SAVELLI

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Mme Nadine NIVAGGIONI
Vice-président : M. Jean-Paul PANZANI
Rapporteur : M. François SORBA

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHESION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIETAUX

Présidente : Mme Muriel FAGNI
Vice-président : M. Romain COLONNA
Rapporteuse : Mme Frédérique DENSARI

L'Assemblée de Corse prend acte de cette composition.

La Présidente MAUPERTUIS lève la séance de la première journée à 00h34.

JOURNEE DU VENDREDI 28 MARS

La Présidente MAUPERTUIS fait reprendre la séance à 11h16. Il s'agit de commencer par les matières budgétaires, avant de déjeuner succinctement et de poursuivre dans des conditions d'efficacité.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 067 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà pè u 2024.
Rapport n° 067 : Rapport Annuel de Développement Durable 2024.

Le Président SIMEONI expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS tient, en préalable, à saluer la présence d'une classe venue d'Alata: ces élèves vont pouvoir écouter les débats sur le développement durable, sujet qui concerne leur avenir.

Elle rapporte d'abord l'avis du **CESEC**.

Elle rapporte ensuite l'avis de l'**Assemblea di a Giuventù** : celui-ci est **réservé**, motivé par le fait que les jeunes visent l'objectif de faire de la Corse un modèle de développement durable -on peut d'ailleurs y souscrire- et qu'ils formulent plusieurs propositions à cet effet.

Pour **M. SORBA**, ce rapport traduit un choix politique fort engageant la lutte contre un défi majeur. Le dérèglement climatique est là partout, qui accélère la dégradation des milieux naturels et la Corse en tant qu'île méditerranéenne se trouve en première ligne, subissant des sécheresses et des incendies plus précoces et plus violents ; les ressources en eau se réduisent, elles deviennent plus précieuses, le littoral est fragilisé. Devant de tels défis, les élus ne peuvent avoir le luxe de l'inaction et la Collectivité de Corse a inscrit la transition climatique dans ses objectifs centraux.

Ce rapport retrace donc les mesures déjà engagées, notamment pour encourager des mobilités alternatives, réduire la consommation d'énergie, réduire aussi les inégalités et les fractures dans l'accès à la santé, au logement et à l'emploi, revitaliser la langue Corse. Une transition durable qui abandonnerait les plus fragiles ne serait ni durable, ni acceptable. Des actions sont donc engagées en milieu scolaire (et **M. SORBA** en profite pour saluer les élèves d'Alata), tandis que l'on transforme le modèle économique au moyen des circuits courts, au moyen de la souveraineté alimentaire, d'un tourisme mieux maîtrisé, ou encore, de l'éco-socio-conditionnalité dans la commande publique. En l'espèce, on n'a plus guère le choix et le rapport démontre que ces actions doivent être pensées ensemble, dans une logique d'interdépendance. Car il s'agit bien de penser à l'avenir de la jeunesse, avec lucidité et dans un esprit de responsabilité.

Pour **M. Didier BICCHIERAY**, c'est-là un exercice réglementaire habituel que de recenser les actions menées en matière de développement durable avant d'en débattre sans vote.

Loin de reproduire les intitulés du rapport, qui peuvent prêter à sourire, il entend soulever certaines interrogations qu'il n'a pas pu poser en commission, faute de réunions. Celles-ci portent : sur le remplacement des points lumineux des communes (peuvent-elles souscrire encore aux

appels à projets ?), sur les objectifs de logements sociaux qui lui paraissent élevés (ne serait-ce pas plutôt un bilan annuel ?), sur les innovations en milieu scolaire (a-t-on prévu de les valoriser, et de produire un bilan pour disposer d'une feuille de route ?) et, s'agissant de l'objectif de favoriser l'intermodalité, sur les transports scolaires (les marchés afférents ne sont pas encore sortis et si on y ajoute des retards récurrents, les parents d'élèves sont inquiets : à moins de prolonger par avenants les lignes existantes ?).

Et **M. BICCHERAY** de conclure en faisant référence à l'avis du **CESEC**, qui propose d'évaluer ces dispositifs de développement durable et qui invite à ne pas négliger pour autant le rôle du cinéma dans l'attractivité de la Corse : à vouloir en effet orienter les aides, comme on a pu l'évoquer lors du débat sur les dérives mafieuses, on risque de passer à côté de la création dans ce secteur. Aussi, incitera-t-il à revoir cette mesure.

M. Pierre GHIONGA se déclare heureux d'entendre le **Président du Conseil exécutif** affirmer que le développement durable est une philosophie qui imprègne toutes les politiques de la Collectivité de Corse. Certes, ce n'est pas là un exercice facile, mais il s'avère nécessaire pour transmettre aux enfants une Corse belle, à l'environnement protégé, avec une société apaisée et une culture riche.

Mme Anna Maria COLOMBANI commence par se demander si l'on peut dire que l'on est en Corse dans une société saine, disposant d'un environnement préservé et de ressources stables. Ce n'est sans doute pas le cas -à tout le moins, pas partout.

Ce rapport montre que deux approches sont possibles : la valorisation des ressources naturelles (on est sur la bonne voie) / l'innovation, domaine où des solutions ambitieuses d'autonomisation et d'adaptation sont testées en différents endroits. A cet égard, on dispose d'un référentiel et d'un état des lieux mondial avec le rapport de l'ONU qui pose en tête de liste des régions autonomes ou décentralisées : tel est le cas du Danemark, de la Suède avec des pôles bénéficiant d'une forte autonomie fiscale, et de la Finlande. L'analyse du lien autonomie/performance mérite d'être étayée de manière plus approfondie et à cet égard, on se rappellera l'audition du directeur général des îles Baléares, qui indiquait que l'autonomie de son gouvernement régional avait permis à cette région de jouer un rôle précurseur. L'harmonisation des mesures est bien sûr nécessaire par la coopération, mais lorsque l'autonomie se retrouve au centre des politiques d'un gouvernement régional, elle vient renforcer leur efficacité au point d'être vite transposable.

Le développement durable s'inscrit donc dans un cadre global, où il est nécessaire d'évaluer les responsabilités des différents acteurs, notamment au niveau institutionnel. Il supposera des ajustements profonds dans les dossiers économiques, sociaux et politiques. Ce rapport démontre en tout cas que le **Conseil exécutif** a pris la mesure des enjeux.

M. Romain COLONNA estime lui aussi ce rapport très important : il ne faut pas le prendre comme une simple formalité administrative, car il représente un enjeu fondamental.

A titre personnel, il indique que lorsqu'il a lu ce rapport, il s'est rappelé un ouvrage produit par l'Université de Corse en 2009 : « la Corse et le développement durable ». Il y a, effectivement, un souci dans le développement durable, qui comporte un oxymore entre deux conceptions, l'évolution et la stabilité. Pour la Corse, ce sont là des enjeux fondamentaux, qui induisent une capacité publique à faire des choix en commençant par s'interroger sur le rapport au développement, à l'espace autant à l'histoire, au capital culturel, au capital écologique. L'introduction commençait d'ailleurs par une référence au PADDUC et tout l'ouvrage s'articulait autour de ce document. Or, les semaines à venir seront consacrées à la révision du PADDUC : celle-ci devra permettre de poser la question du développement durable au niveau de ce qui est voulu et de ce qui ne l'est pas, de façon à répondre à cette tension permanente entre ce que doit être un développement et ce qu'il ne doit pas être.

M. Jean-Christophe ANGELINI, s'agissant du modèle en général, se déclare assez satisfait du travail réalisé, qu'il aurait validé le cas échéant. Un problème tient cependant à l'absence d'une vision suffisamment fine, englobant tous les secteurs qui sans relever directement du développement durable, ne l'impactent pas moins : comme les déchets et l'urbanisme.

Selon lui, le développement durable a deux adversaires : le statu quo d'une part (on ne doit pas tout mettre sous cloche, certains espaces doivent rester ouverts à des formes d'activité humaines qui seront plus en capacité d'assurer leur pérennité que l'abandon) ; et le développement débridé d'autre part (dans lequel les ressources sont exploitées frénétiquement dans une recherche de profit). Ici, le second terme semble être largement rejeté -la Corse n'étant pas le Texas. Pour élaborer une stratégie médiane, le rapport ouvre sur des priorités, mais il gagnerait davantage à bâtir un modèle que de recenser l'existant -ou, si l'on considère que « modèle » semble un terme pompeux, à engager des mesures de transformation.

M. Saveriu LUCIANI estime que l'on est aujourd'hui engagés dans une guerre contre le temps ; or souvent l'on privilégie la valeur de l'instant à la valeur du toujours.

Dans cet esprit, la question démographique ne doit pas être oubliée, avec une Corse qui va dépasser rapidement les 400.000 habitants, ce qui posera la question de l'écriture de la terre -à cet égard, on reste dans un gribouillage d'urbanisme, celle de l'agriculture et celle de l'eau. De même, le climat n'est pas la météo, il est implacable et va conduire à faire des investissements colossaux.

Dans le domaine de l'hydraulique, l'enjeu est terrible, certains ont fait de la sensibilisation, d'autres ont engagé des plans, et l'on sera obligés malheureusement de stocker l'eau : l'alimentation des grandes agglomérations pose déjà problème, avec un Golu qui vient approvisionner Bastia, sans parler des situations hydriques dans le Capicorsu ou la Balagna. Prunelli héberge par exemple une décharge mais juste au-dessus, est prélevée dans le Fium'orbu la ressource en eau de presque toutes les communes avoisinantes. Il y a donc aujourd'hui des impasses, et des actions à mettre en œuvre rapidement.

M. LUCIANI souhaite, par ailleurs, attirer l'attention sur les enjeux de la langue avec l'augmentation actuelle de la démographie : comme on l'a évoqué lors du débat sur les pratiques mafieuses, la situation juridique actuelle ne permet pas de mettre en œuvre les solutions appropriées.

M. Paul-Félix BENEDETTI ne parlera pas, quant à lui, de l'eau, de l'air ou de l'énergie, mais bien du rapport. Celui-ci dresse le bilan de ce qui est fait, pour autant il lui manque un axe relatif à la garantie des peuples et des espaces menacés de disparition. Cela a été relevé par le **CESEC** et découle, aussi, de l'une des prescriptions fondamentales de l'UNESCO ; cela fait partie, en outre, d'une matrice corse majeure, et il demandera au **Conseil exécutif** d'ajouter cet objectif dans ses futures productions.

La Présidente MAUPERTUIS tient avant tout à remercier les services : en l'espèce, il s'agit d'éviter de tomber dans la formalité administrative aussi bien que dans la philosophie générale, cet exercice n'était pas facile et souvent les réactions sont suscitées par l'incompréhension du document.

Il existe, ensuite, plusieurs centaines de définitions du développement durable, depuis un célèbre rapport remontant déjà à plusieurs décennies

et, comme **Romain COLONNA** l'a relevé, jusqu'à l'Université de Corse, qui, elle aussi, a produit un ouvrage. Cependant, aujourd'hui l'on en est plus là, mais plutôt à une véritable bifurcation : tout le monde est confronté au changement climatique et chacun réfléchit aux ressources stratégiques. C'est ce qui motive les actions internationales des Etats, comme on le voit avec les demandes du président américain TRUMP portant sur le Groenland, et aussi dans le règlement des conflits en Afrique, où la Chine s'accapare des régions entières. Le monde entier est engagé dans une stratégie de survie.

Dans ce contexte, **la Présidente MAUPERTUIS** résumera l'équation à trois variables clés : la terre (sans laquelle on ne fera rien), l'eau, la cohésion sociale (alors que tout est fait pour son délitement). Sur ces différents enjeux, il y a un engagement très fort du **Conseil exécutif** ; et s'il n'existe pas une conviction profonde, partagée par tous les groupes autour de ces enjeux stratégiques -dans le respect des nuances politiques bien sûr- la Collectivité n'arrivera pas à relever ce défi.

Et **la Présidente MAUPERTUIS** de conclure en faisant valoir que les conseillers auront à échanger de nouveau là-dessus, que ce soit à l'occasion de la révision du PADDUC, ou dans le cadre du dispositif de prospective CP 50.

M. PAOLINI, à ce propos, commencera partir du général, en liant l'objectif du développement durable à la révision du PADDUC. Il fait observer, d'ailleurs, que la loi prévoit chaque année un bilan annuel du PADDUC d'une part, et un rapport annuel sur le développement durable d'autre part. On aura donc intérêt à mettre ces deux dossiers en cohésion, tout en se dotant d'indicateurs de suivi. Le PADDUC révisé devra bien sûr intégrer davantage les risques découlant du changement climatique - évidemment moins formalisés dans le document produit en 2015 ; depuis, les crises se sont multipliées en lien avec le changement climatique. Dans cet esprit, les travaux de « **CP 50** » se révéleront très intéressants.

Au niveau des politiques sectorielles, **M. PAOLINI** souhaite apporter des précisions à **M. BICCHERAY** relativement à l'éclairage public : **70%** du parc communal a été réhabilité, soit **40.000** points traités sur **70.000**. La Collectivité va ensuite s'attaquer aux routes, en essayant d'atteindre le label investissement « ciel étoilé » en 2028. L'appel à projets permettra de mobiliser différents fonds, pour financer à **80%** les communes, sachant qu'il va perdurer jusqu'à ce que l'on parvienne à **100%** sur les logements. (**9.000** logements créés ou réhabilités depuis la mise en place du dispositif), et aussi sur les collèges et lycées, où l'effort sera poursuivi.

Pour le **Président SIMEONI**, il s'agira de réfléchir ensemble de façon à couvrir l'ensemble des thématiques : la prospective, l'articulation entre développement durable et PADDUC, l'évaluation, les indicateurs et la sauvegarde du peuple Corse.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** propose de passer à la prise d'acte.

L'Assemblée de Corse a pris acte.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 071 : Approvu di a mudifica di u tassu di i diritti di mutazione à titulu di costu per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 071 : Adoption de la modification du taux des droits de mutations à titre onéreux pour l'exercice 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Economique, du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Mme Marie-Anne PIERI rappelle que les DMTO se déclinent en trois taxes : celle qui va à la Collectivité de Corse (**4,50 %**), celle qui va à la commune du lieu d'implantation du bien (**1,20 %**) et les frais d'assiette (**2,70 %**), assis sur le résultat de la taxe régionale. Le rapport envisage d'augmenter la taxe de la Collectivité de Corse, comme la loi de finances le permet, dans un plafond de **5 %** et le Conseil exécutif conçoit de le faire avec un objectif transitoire de trois ans.

Mme PIERI illustre les effets de cette évolution en prenant le cas théorique d'un particulier achetant un bien de **300.000 €** : actuellement, la Collectivité de Corse récupérerait **13.500 €**, la commune **3.800** et l'Etat **364**, soit un total de **17.465 €**. Avec l'augmentation prévue, la Collectivité récupérera donc **15.000 €** et l'Etat en prélèvera **405**, soit un total de **19.000 €**. Quand on connaît le carcan pesant sur les jeunes ménages, une pareille augmentation de **1.500 €** n'apparaît guère judicieuse, de surcroît elle ne sera appliquée qu'à partir du 1^{er} avril alors qu'il aurait été pertinent de débiter au 1^{er} janvier 2026 -peut-être que les taux bancaires auront

alors diminué. Elle rapportera, sans doute aussi, bien moins qu'escompté. Dans ce contexte, qui voit les taux d'intérêt augmenter, le coût des matériaux augmenter, l'évolution proposée ne paraît pas raisonnable. Ce n'est d'ailleurs pas la bonne solution pour enrayer la spéculation, étant donné que les riches auront toujours les moyens de payer ces sommes supplémentaires ; et l'on aurait davantage intérêt à prévoir des mécanismes d'accompagnement.

Un Soffiu Novu, de même que pour les taxes de franchise et les droits de navigation, n'accompagnera donc pas le **Conseil exécutif** sur la voie d'une augmentation des DMTO.

M. Louis POZZO DI BORGIO en convient, les augmentations fiscales ne sont jamais bonnes pour les ménages. Pour autant, est-ce que les primo-accédants auront les moyens d'acheter des biens à **350.000€** ? En Corse, les DMTO concernent peu ces primo-accédants, ils sont alimentés par les transactions portant sur les résidences secondaires, avec l'arrivée de cadres ou de retraités à fort pouvoir d'achat. Leur augmentation touchera donc surtout les gens arrivant du continent et qui en ont les moyens.

M. POZZO DI BORGIO, ensuite, fait référence à une étude soulignant les difficultés des départements, qui sont en quasi-faillite, et connaissent notamment une diminution de la recette DMTO de **600 M€**. Dans ce contexte, prétendre bloquer toutes les ressources fiscales de la Collectivité de Corse, alors qu'en parallèle on dénonce les difficultés des territoires, ne lui paraît pas relever d'une attitude satisfaisante. En Corse, la majoration prévue touchera davantage des personnes à bon niveau de revenus, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire où elle viendra renforcer les politiques publiques de la Collectivité. De même que la taxe sur les tabacs, les DMTO ne sont pas des recettes qui relèvent de la vision publique de la majorité, ils n'en sont pas moins des leviers utiles qui ne concernent pas que les seuls Corses.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, augmenter la fiscalité pose un problème freudien permanent : d'un côté, on a besoin d'argent pour financer des politiques sociales, culturelles, de développement, et de l'autre, on augmente les entraves pour la population ; **Core in Fronte** préfère quant à lui réduire le nombre de constructions (s'élevant actuellement à **5.000** annuelles) de façon à retrouver un volume (**3.000**) que la Corse connaissait dans les années 2000. Ici, les prix ont beaucoup augmenté, sans atteindre toutefois les niveaux des régions méditerranéennes agréables. Dans ce contexte, remonter les taxes sans raisonnement global équivaut à la facilité, tant que les mesures génériques ne seront

pas assorties de mécanismes de compensation : en l'espèce, les riches, la classe moyenne supérieure européenne ne seront guère impactés par de telles augmentations, mais les Corses les moins favorisés beaucoup plus.

M. BENEDETTI fait ensuite observer que cette recette procure des profits et il appartiendra de faire en sorte qu'elle soit mieux répartie entre ses bénéficiaires -on aurait dû, d'ailleurs, le faire après les municipales.

Enfin, il indique selon la vision sociale qui est la sienne, que l'augmentation des impôts pour ceux qui ont le moins d'argent pose problème. Et il estime, par ailleurs, que ces produits devraient être fléchés -nonobstant l'unité budgétaire- pour que le coût de la construction serve à la réorganisation du secteur immobilier ; alors qu'actuellement, un laisser faire prévaut et **30.000** logements de plus ont été construits en quelques années.

Core in Fronte votera donc contre ce rapport, pour des motivations politiques.

M. Jean-Christophe ANGELINI fait observer qu'en étudiant de près les flux DMTO dans les budgets communaux, on ne constate pas vraiment les phénomènes décrits dans le rapport. La ville de Purtivecchju, par exemple, dispose d'instruments d'analyse et d'une volumétrie suffisante pour mesurer les conséquences d'une augmentation. De tels mouvements ne vont pas sans poser des difficultés : par exemple, l'intercommunalité s'est entendue sur un taux de majoration de la taxe sur les résidences secondaires de **40%** ; un foyer ayant une maison à l'Uspidali se retrouvera donc assujetti, et nombreux sont les habitants de la commune à saisir les élus pour expliquer qu'ils n'arriveront pas à s'en acquitter du fait du contexte économique. D'autre part, lorsque le **Conseil exécutif** invoque les difficultés de la Collectivité pour justifier l'augmentation des taxes, on peut lui rétorquer ce ne sont pas des augmentations continues qui vont régler les problèmes de fond. Dans ce contexte, la politique consistant à augmenter les impôts sans en avoir l'air ne pourra être partagée par **Avanzemu**.

M. ANGELINI conclut son propos en évoquant les habitudes de la place bancaire, où les frais des jeunes ménages s'avèrent de moins en moins pris en compte. Qui peut garantir, en outre, que les sommes supplémentaires perçues ne viendront pas ici abonder les dépenses de fonctionnement ou de personnel ? **Avanzemu** s'inscrira donc en désaccord sur ce rapport. Il entend le fait que le **Conseil exécutif** raisonne à partir des contraintes de la Collectivité de Corse, mais au niveau de

l'intérêt général, il serait bon de penser aussi aux entreprises et aux jeunes ménages. Dans les faits, c'est souvent plus compliqué.

Mme PIERI souhaite apporter deux précisions. D'abord, elle fait valoir que l'augmentation prévue ne s'appliquera pas qu'à l'ancien. Ensuite, elle rappelle que les DMTO sont aussi exigibles pour les biens en indivision, ce qui concernera davantage les insulaires. Elle en déduit que cette augmentation va impacter les jeunes corses voulant se loger.

Dans ses réponses, **M. GIOVANNANGELI** commence par rappeler que faire de la politique implique de faire des choix. En l'espèce, le choix de la fiscalité n'est pas facile, pour autant le législateur a ouvert cette possibilité, étant donné l'augmentation de la contrainte budgétaire pesant notamment sur les conseils départementaux, lourdement impactés par la compétence sociale. Leurs dirigeants n'ont pas manqué de faire valoir ces difficultés au gouvernement, et celui-ci leur a ouvert la possibilité d'augmenter les DMTO. La Collectivité de Corse ayant le même niveau de dépenses sociales que les départements, ne saurait s'interdire d'utiliser ce levier.

Il recommande, ensuite, d'être attentif à éviter la démagogie. Quand une commune augmente le taux de la taxe sur les résidences secondaires de **40 %**, ce qu'il importe de mesurer, c'est l'écart entre le produit supplémentaire et les besoins des dépenses sociales.

Il insiste sur le fait que l'augmentation des DMTO ne concernera guère les primo accédants.

Enfin, il fait valoir qu'en parlant d'autonomie et de pouvoir fiscal, on touche du doigt les difficultés, et leurs effets concrets : des normes juridiques spécifiques permettraient, par exemple, d'éviter que les citoyens corses ne soient trop impactés. En tout cas, dans une perspective globale, celle d'un problème du financement des collectivités territoriales, il existe une possibilité d'agir par des augmentations de taxe qui concernent majoritairement des propriétaires de résidences secondaires. Le **Conseil exécutif** souhaite précisément activer ce levier.

Le **Président SIMEONI** avoue avoir l'impression que le débat budgétaire est déjà ouvert. L'opposition invite le **Conseil exécutif** à faire des choix, celui-ci les fait et il les assume. L'opposition, notamment **Avanzemu**, constate souvent des désaccords fondamentaux avec la majorité : si celui-ci en est un, il est pour sa part prêt à l'assumer. Le **Conseil exécutif** souhaite en effet l'autonomie fiscale pour être en capacité de pratiquer des

fiscalités différenciées, selon des objectifs sociaux, fonciers, économiques.

A droit constant, la structure des dépenses de la Collectivité est identique à celle des départements et des régions de droit commun. Or, quelle est la réalité actuellement des conseils départementaux ? D'après le président de leur association, François SAUVADET, ils sont dans une situation de trajectoire financière ruineuse, du fait d'un effet de ciseau entre les dépenses qui leur sont imposées et les recettes dont ils bénéficient. Ils gèrent, notamment, des allocations sociales non pilotables qui explosent en volume ; et en Corse, avec la pauvreté et le vieillissement de la population, cet effet ciseau s'avère encore plus marqué. Les départements, d'ailleurs, vont refuser de financer l'augmentation du RSA prévue au mois prochain.

Dans ce contexte, la seule recette utilisable est celle des DMTO. Mais cette recette jusqu'alors très dynamique tend à décroître. En Corse, cependant, les grosses transactions immobilières continuent de faire florès, et l'essentiel du produit provient donc de flux spéculatifs, ou de l'accroissement de la population par le solde extérieur. Dans certaines communes, aujourd'hui, sur **20** maisons individuelles vendues, **19** sont achetées par des personnes extérieures à l'île. Tous les conseils départementaux ont relevé de **0,5%** leurs DMTO, considérant cette hausse obligatoire pour compenser -en partie- l'explosion des dépenses sociales. La Collectivité de Corse ne fait que reproduire ce qui est actionné partout, et reste insuffisant pour faire face aux besoins.

Le **Président SIMEONI** estime, à ce sujet, que l'opposition gagnerait ici à sortir des pratiques politiciennes, comparables à celles des oppositions départementales sur le continent. Il n'est pas inutile de rappeler que le **Conseil exécutif** a fait le choix de ne pas augmenter la TIPP, de ne pas augmenter pleinement la taxe des cartes grises (**43 €** sur **70** autorisés), ni les droits de franchise. Et s'il augmente les DMTO, la marge de fiscalité supplémentaire proviendra en grande partie des transactions effectuées par des acheteurs non-résidents. On ne peut pas raisonnablement demander au **Conseil exécutif** de ne pas toucher au levier de la fiscalité, et de ne pas accompagner d'un autre côté une évolution différenciée de cette fiscalité, qui permettrait de choisir là où l'on veut faire porter l'effort. Certains le renvoient systématiquement au principe d'égalité devant l'impôt, comme si traiter différemment des situations différentes s'avérait inéquitable

Les Corses doivent entendre ce débat, dans lequel chacun prendra ses responsabilités, et de cette façon ils pourront répartir leurs représentants.

M. Paul QUASTANA intervient pour une explication de vote. Il a été dit que les Corses étaient des victimes collatérales : c'est vrai dans ce cas, et ils risquent de le devenir de plus en plus tant que l'on n'aura pas les moyens de différencier la fiscalité. N'acceptant pas que l'on continue ce genre de pratique, il ne votera donc pas le texte.

Le **Président SIMEONI** qualifie cette position de respectable, cependant elle revient à se priver de **4 M€** au bénéfice des prestations sociales versées à la population.

M. ANGELINI, sur la forme, a noté d'une part, que **Gilles GIOVANNANGELI** avait qualifié de démagogie le fait de voter une augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, alors qu'en l'espèce elle relève d'un choix politique de la majorité porto-vecchiaise qu'il espère, d'ailleurs, commun à tous les groupes ; et d'autre part, que le **Président du Conseil exécutif** dramatisait la situation jusqu'à en appeler les Corses à répartir les élus le moment venu -mais on n'en est pas là !

Sur le fond, il considère que le débat doit être aujourd'hui posé au bon niveau : le **Conseil exécutif** a pris des choix et il les assume, **Avanzemu** assume de son côté sa position, mais dans un souci de convergence, il suggère de décaler cette hausse d'un an. Il appartient au **Président du Conseil exécutif** de tenir compte du signal renvoyé, car procéder aujourd'hui à pareille augmentation ne serait pas vraiment de bonne politique.

M. Jean-Martin MONDOLONI rappelle que depuis des années, **Un Soffiu Novu** est convaincu de la nécessité de poser sur la table la structure financière de la collectivité de Corse dans sa globalité, plutôt que de le faire au gré des sujets sectoriels. Estimant que la fragilité d'ensemble de cette structure financière appelle d'autres réponses, il votera contre le rapport, tout en invitant lui aussi le **Conseil exécutif** à décaler d'un an cette mesure, à condition bien sûr de réfléchir entre-temps à des alternatives.

M. Pierre GHIONGA évoque la situation des structures sociales, qui sans cette augmentation seront bloquées dans leurs actions.

Le **Président SIMEONI** relève que dans la forme, les contenus ne relèvent pas tout à fait du cadre des explications de vote.

Sur le fond, il répète que le **Conseil exécutif** n'a pas d'autre choix : les **4 M€** qu'il veut obtenir sur une ressource fléchée à cet effet lui sont en effet nécessaires pour financer l'augmentation des dépenses sociales. Au prétexte d'un débat, ouvert depuis 2015, portant sur la trajectoire, sur une structure budgétaire qui ne permet pas à la collectivité Corse de faire face à ses compétences, débat aujourd'hui conditionné à une réforme constitutionnelle, différer encore cette recette supplémentaire ne lui semble pas envisageable. D'autant plus que l'effet ciseau s'avère tel, qu'il ne sera toujours pas comblé avec cette seule augmentation de recette.

La Présidente MAUPERTUIS, constatant que cette discussion est close, met aux voix le projet de délibération.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

Ont voté Contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI,

Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 33

CONTRE : 29

ABST : 0

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS fait observer que cette situation contrainte est partagée par tous les départements et toutes les régions en France, et elle prévaut également dans les autres pays européens. En Corse, les primo-accédants seront de facto exonérés.

Le **Président SIMEONI** intervient sur un point d'ordre : l'examen du budget primitif nécessitant au moins deux heures, il voudrait savoir si le rapport afférent va être évoqué maintenant, ou à la reprise.

La Présidente de l'Assemblée, remarquant que nombre de points dans l'ordre du jour doivent être encore abordés, propose de suspendre le temps d'un déjeuner succinct.

La séance est suspendue à 13h05.

La séance reprend à 14h20.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 078 : Avisu nantu à u prugettu preliminare rilativu à a creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 078 : Avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse.

En préalable, **la Présidente MAUPERTUIS** demande aux conseillers s'ils approuvent d'examiner ce rapport en délai de transmission abrégé : celui-ci étant motivé par la date de la saisine de la Préfecture, au 14 mars.

Est absent :

M. Antoine POLI, qui a indiqué en amont son départ du dossier.

L'Assemblée de Corse reconnaît sur ces bases l'urgence à délibérer sur le rapport n° 78, nonobstant sa transmission en délai abrégé.

POUR: 62

CONTRE: 0

ABST: 0

NPPV: 0

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

La **Présidente MAUPERTUIS** indique que le **CESEC**, dûment saisi, n'a pas été en mesure de se réunir dans les délais résiduels.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** et la **Commission des Finances et de la Fiscalité**, réunies conjointement, ont émis un **avis favorable**.

La **Présidente MAUPERTUIS**, avant d'ouvrir la discussion générale, précise que les temps de parole ont été majorés de 50% en **Commission Permanente**. Elle salue, également, les représentants de la **Chambre territoriale de Commerce et d'Industrie**.

M. Paul-Félix BENEDETTI indique qu'il abordera ce dossier technique et politique sous trois aspects : l'opportunité / le fonds juridique / la forme juridique. Au préalable, il se rappelle avoir connu plusieurs transferts d'établissements, ou même des créations, notamment en 1992 : mais il n'a jamais vu de texte aussi confus que celui-ci. Il y a, en l'espèce, un mélange de strates, politiques législatives et réglementaires ; et il convient de le faire remonter à ses auteurs.

L'état d'esprit du projet lui semble cohérent, qui va dans le bon sens, cependant la forme est ambiguë et le fond reste interprétable. La Collectivité de Corse est propriétaire des ports et aéroports, elle est donc en capacité de les gérer à sa convenance et elle en a confié la gestion aux établissements consulaires. Une réforme nationale fait que l'on se retrouve à devoir gérer aujourd'hui ces établissements consulaires. Or ceux-ci représentent aujourd'hui une ressource unique importante, ils regroupent mille salariés avec leurs familles, ce qui représente une

véritable multinationale à l'échelle de la Corse. Pour garantir le maintien de ces emplois sans s'engager dans une DSP qui introduirait le risque d'ouvrir à des tiers, il s'agit de concevoir un système de gestion en quasi régie ; mais celui-ci impose des règles et des contraintes très fortes en contradiction avec tout ce qui a été fait jusqu'à présent ici : en l'occurrence, un appareil consulaire géré par des élus consulaires en bon pères de famille, avec un haut niveau de qualification et une trésorerie très saine, induite par une conjoncture économique favorable. Pour autant, pérenniser cet outil supposera de dénaturer le système existant.

M. BENEDETTI reconnaît que le texte initial du ministère est cohérent, car s'il y a une volonté louable de cogestion, il est impossible de l'écrire, sauf à s'exposer à des recours contentieux qui seraient sacrificiels pour les personnels. Dans cet esprit, la volonté de revenir à l'esprit originel du texte apparaît judicieuse. Il ne s'agira pas, d'abord, de centraliser les décisions : c'est au Conseil d'administration d'apporter les garanties de concertation et sa composition ne saurait être fixée par l'Etat. En matière de personnel, ensuite, il y a besoin d'expurger le texte de tous les aspects qui n'ont rien à faire dans un tel cadre : il appartiendra aux salariés de se mobiliser, d'aller au ministère, pour obtenir un droit de regard sur les deux pages traitant de l'organisation interne de l'établissement. A cet égard, la Collectivité de Corse et la direction de la chambre consulaire peuvent apporter leur expérience, pour garantir la continuité des contrats collectifs et permettre que les nouveaux recrutements relèvent d'un statut librement organisé. En effet, ce n'est pas à l'Etat d'imposer ses règles de gestion, il ne l'a fait d'ailleurs ni en 1982 ni en 1991, et de surcroît avant un statut d'autonomie pareille attitude serait encore moins fondée. François REBSAMEN a évoqué en réponse une saisine rectificative, il convient donc de prendre son attache pour obtenir rapidement une simplification du texte, le recentrer sur sa vocation et renvoyer les autres dispositions à la Collectivité. De cette façon, les personnels seront rassurés et ne seront pas tentés de passer en force, comme ils avaient dû le faire en 1992.

Pour **M. Alexandre VINCIGUERRA**, on s'aperçoit en écoutant l'exposé du **Président du Conseil exécutif** que créer cet établissement public industriel et commercial (EPIC) s'avère un exercice public inédit, visant à déboucher sur un modèle inédit de gestion publique en France. Depuis 2019, on attendait une base vectrice de transfert et l'on y arrive aujourd'hui, avec un EPIC en quasi régie qui exonèrera des surprises potentielles au niveau des appels d'offres.

S'agissant de la gouvernance, elle respectera les conditions de participation de la Collectivité, qui dispose d'une longue expérience avec

ses propres Agences et Offices et qui pourra, en outre, intégrer l'expérience des personnels qui gèrent les ports corses depuis le XIXe siècle et les aéroports depuis l'après-guerre ; et elle ne pourra que réussir si elle parvient à intégrer cette dimension duale public / socioprofessionnels.

M. VINCIGUERRA attire, ensuite, l'attention sur la complexité managériale des ressources humaines avec en l'espèce, plus de mille agents et soixante-dix métiers. L'Etat voulait au départ transférer ces agents sous statut de la fonction publique territoriale, le **Président du Conseil exécutif** a réussi à négocier un changement d'employeur sans changement de statut.

Il évoque la complexité financière et fiscale, enfin. Avec un bilan à **200 M€**, **97 M€** de fonds propres et **57 M€** de trésorerie, ces chambres se portent bien malgré l'assèchement de leurs recettes (- **60 %**) opéré par les gouvernements successifs. Et il conviendra d'être attentifs à la loi de finances 2026, qui devra préciser les modalités de perception de certaines recettes et la dotation de transfert apportée par l'Etat -celle-ci devra, bien sûr, être réévaluée.

M. VINCIGUERRA conclut en faisant valoir que par ce processus complexe, difficile mais vertueux, la Corse échappera à la centralisation qui est la règle ailleurs, refusant un modèle de dépendance à des grands groupes par conviction politique et sociale, mais aussi économique : qui mieux que la Collectivité de Corse pourra projeter ici un modèle économique créateur et redistributeur de richesse ?

M. Jean-Christophe ANGELINI commence par saluer les représentants de la compagnie consulaire : le dialogue avec eux aura été constant, fécond et instructif, pour aboutir à une doctrine partagée. Il a eu l'occasion de pointer dans cet hémicycle un certain nombre de retards imputables à l'**Exécutif** et la majorité, qu'il n'est donc pas besoin de ressasser aujourd'hui. **Avanzemu** votera le rapport, non pas comme un blanc-seing donné à la majorité territoriale, mais comme un gage de confiance envers l'avenir.

S'agissant du fond, **M. ANGELINI** s'en tiendra à trois niveaux d'intervention.

Le niveau des principes, d'abord -ils sont très largement partagés. La Corse, île vulnérable et fragile, n'a pas vocation à déléguer ses ports et aéroports à qui à qui que ce soit d'extérieur. Ce qui était présenté

aupravant comme un recul au regard des standards de l'économie mondialisée apparaît de nouveau comme un véritable progrès. Comment concilier cela avec les impératifs techniques d'une vision politique pas toujours bienveillante ? A ce sujet, la vision proposée par **François REBSAMEN** paraît relever d'un bon équilibre et il convient d'en prendre acte.

Le niveau de la gouvernance, ensuite : sans demander des contreparties le vote d'**Avanzemu** s'accompagnera de plusieurs exigences. Profiter, notamment, de ce cadre nouveau pour redéfinir la carte des compétences dans le domaine économique : la Collectivité de Corse ajoute aujourd'hui un EPIC à une panoplie déjà étoffée, elle ne saurait dès lors maintenir des strates, codes et normes juridiques datant de plus de vingt ans, depuis 1992. L'architecture des pouvoirs doit être repensée dans le domaine économique : comment se projeter en mode de quasi régie et exercer de nouvelles compétences ? A ce propos, **Avanzemu** continue de penser que la présence du monde économique, de la société civile et des élus consulaires, devra demeurer -d'autant plus que cet établissement public est porteur d'une culture économique- tout en respectant les fondamentaux du service public. Le groupe fait confiance à l'intelligence collective pour imaginer ce schéma de fonctionnement dans une gouvernance habile et efficace. Il entend, aussi, que soient conservés les droits des agents, qui souhaitent maintenir un comité social d'entreprise doté de prérogatives, garantir la représentation syndicale au conseil d'administration, et déterminer des statuts équivalents entre les personnels historiques et ceux qui seront appelés à intégrer la nouvelle structure. Moyennant quoi, l'on ne renoncera pas à la culture et à l'état d'esprit antérieurs.

Le niveau de protection, enfin : il s'agit de rester prudents, derrière cet organisme des centaines d'agents travaillent au quotidien, qui n'ont rien de commun avec les pratiques dénoncées en février -même s'ils ont pu connaître parfois des problèmes. Il serait donc judicieux d'affirmer que les agents ne seront pas stigmatisés, mais au contraire devront être accompagnés.

Et **M. ANGELINI** de conclure en souhaitant éviter une concentration des pouvoirs à l'échelle de la Collectivité de Corse. L'une des clés pour y parvenir consistera à définir le mode d'organisation avec les territoires, comment les ports aéroports s'articuleront avec les EPCI, dont les logiques de développement ne peuvent pas être partout les mêmes en zone rurale ou en zone urbaine, étant donné que la réalité de la Corse est celle d'un archipel qui suppose des différenciations. Puis il restera à définir

des perspectives, jusqu'à ce que l'Assemblée de Corse ait délibéré convenablement sur un nouveau modèle d'ensemble.

Mme Christelle COMBETTE débute son propos en faisant observer que ce dossier date de 2022, peut-être même 2019, et nonobstant cela les élus ont dû aujourd'hui voter l'urgence... Sans revenir sur le passé, elle rappelle qu'**Un Soffiu Novu** alertait en octobre sur l'impréparation d'un rapport qui oblige, une fois de plus, à voter à la hâte, dos au mur, une décision majeure. Décision concernant l'avenir des concessions portuaires et aéroportuaires ainsi que mille cinq cents vies : car au-delà des mots, il y a des réalités, des agents, un statut et des financements.

Trouver le meilleur exercice pour que la Collectivité exerce cette tutelle sur la Chambre, tout en la préservant d'appétits extérieurs est un objectif partagé ici. D'ailleurs, **Un Soffiu Novu** a toujours défendu l'option de la quasi-régie, au point qu'il regrette que l'on ne l'ait pas adoptée avant.

Mme COMBETTE poursuit son propos en estimant que l'avant-projet de loi a permis d'avancer sur certains points ; plusieurs sujets, cependant, n'en demeurent pas moins incomplets, voire incertains.

Tel est le cas du statut qui reste toujours à définir, avec une gouvernance floue et bancaire. L'Etat semble vouloir avancer par étapes, d'abord un établissement public administratif (EPA), ensuite un établissement public industriel et commercial (EPIC), puis un transfert, de façon à éviter les contentieux. Le **Président du Conseil exécutif** semble s'en accorder, mais on voudrait partager son optimisme. Un statut dualiste est proposé, dans lequel les socio-professionnels seraient associés, sans réelle voie délibérante. Dans une approche pragmatique, on est fondé d'une part, à se demander comment garantir l'efficacité, comment établir les relations avec les autres agences et offices et d'autre part, à vouloir éviter un risque de centralisation accrue. Sachant que la Collectivité de Corse se retrouve aujourd'hui presque tout gérer, hormis peut-être l'agriculture et l'évêché.

Mme COMBETTE évoque ensuite les salariés (plus d'un millier) : le ministère propose un changement de statut pour l'organisme, mais pas pour les personnels, qui relèvent de six statuts différents. Un alignement par le haut dans un cadre d'harmonisation est prévu en 2028, il devrait générer un surcoût de **1,5 M€** et cela constituera sans doute un bon début de campagne électorale...

Enfin, elle estime que les financements devront, eux aussi, être précisés : en effet, les **110 M€** de recettes enregistrées en 2023 n'ont pas suffi à couvrir **123 M€** de dépenses alors qu'en prime, la Collectivité devrait

hériter de **80 M€** de dettes. Comment géré cela dans le cadre de l'absorption ? Certes, le ministère a fait quelques annonces à ce sujet, mais on semble naviguer à vue dans le contexte parlementaire et gouvernemental actuel. Là encore, le **Conseil exécutif** aurait du prendre des garanties supplémentaires.

Un Soffiu Novu votera donc le rapport, tout en formulant un « oui, mais ». Il espère se tromper sur les trois points sensibles soulevés ici, mais n'en regrette pas moins l'impréparation qui continue d'entourer le sujet.

Et **Mme COMBETTE** de conclure en relevant l'éloge du pouvoir d'adaptation implicitement fait par le **Président du Conseil exécutif**, qui a l'intention d'amender une quinzaine d'articles dans le projet de loi.

M. Louis POZZO DI BORGIO constate que sur un dossier d'intérêt général, on en arrive une fois encore sur les chemins tortueux de la politique. Pour sa part, il regrette profondément l'absence d'**Un Soffiu Novu** à la **commission conjointe** ; il relève que bon nombre des questionnements soulevés par ce groupe ont obtenu aujourd'hui des réponses ; et il fait valoir que les trois amendements nouvellement rédigés viseront à protéger le statut des agents, et à formater le statut de l'EPIC. Sur le chemin de la concorde, on devrait pouvoir adopter le rapport.

M. POZZO DI BORGIO poursuit en rappelant que si l'on a déjà échangé, dans cet hémicycle, sur l'impréparation entourant la vision politique, il est bon de souligner que l'**Assemblée de Corse** a dû aujourd'hui voter d'urgence parce que depuis la précédente session ayant évoqué le SMO, le gouvernement a été censuré puis il a dû être recomposé. Dans l'intervalle, plusieurs ministres sont venus rassurer sur les intentions de l'Etat, tandis que les élus -contrairement à ce qu'a pu affirmer **Mme COMBETTE**- ont souligné lors des **commissions** le besoin absolu de pouvoir bénéficier de l'expérience et des qualifications des salariés.

M. POZZO DI BORGIO conclut en trouvant dommageable que d'aucuns continuent à faire au **Président SIMEONI** un procès en hégémonie de compétences : plus la Collectivité se développe et mieux la Corse portera. Mais c'est une erreur dramatique que de penser que le **Président du Conseil exécutif** voudrait accaparer le pouvoir.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, les enjeux sont nombreux dans un dossier remontant à plusieurs années : d'abord, la maîtrise des infrastructures (en les écartant des grands groupes de prédation), ensuite le devenir des personnels (en pérennisant leur apport d'expérience et leur

statut social) et enfin, la maîtrise globale de la stratégie des transports et de la gouvernance.

Elle ne souhaite pas, quant à elle, revenir sur l'historique, parler de nouveau des retards et attermolements subis depuis 2019, où l'on aurait déjà pu se donner les moyens de cheminer. Elle va, au contraire, se projeter dans l'avenir en posant des points de vigilance et de prudence. A ce propos, le **Président du Conseil exécutif** incite les élus à parler d'une même voix pour réduire les tentations de modifier le texte au gré des navettes juridiques, étant précisé que les demandes formulées par l'Assemblée de Corse ne remontent pas, ou redescendent à vide.

Et dans le cas où le texte de loi n'aurait pu être adopté avant la fin de l'année, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** désirerait que le **Président du Conseil exécutif** informe régulièrement les membres de l'**Assemblée de Corse** sur l'état d'avancement du dossier. Pour elle, cette architecture devrait préfigurer un nouveau modèle de politique des transports sous maîtrise publique. Une fois ce premier pas franchi, il s'agira de construire ce modèle. Et elle suivra attentivement **Conseil exécutif** sur cet enjeu.

M. Jean-Martin MONDOLONI indique intervenir en réaction aux propos de **Louis POZZO DI BORGIO**. On est, en l'occurrence, au croisement de deux tendances : le désengagement de l'Etat envers les CCI / et le renouvellement de la délégation de service public qui constitue le cœur battant des établissements consulaires. A cet égard, l'impréparation dans ce dossier est réelle. Pour tout le monde ici, la porte d'entrée réside dans le nombre de salariés en cause ; quatre à cinq scénarii avaient été identifiés voici plusieurs années, une option a été choisie, et si l'on peut s'inscrire en solidarité avec les personnels, il n'en demeure pas moins que la structure de rattachement restera fragile. Les agents de la Chambre connaissent cette situation, ils savent aussi que la Collectivité s'achemine vers des lendemains difficiles et dans ce contexte, les doublons, la mutualisation des métiers ou la concentration des pouvoirs sont autant de questions qui vont se poser.

M. MONDOLONI, à cet égard, estime qu'indépendamment de la personnalité de **Gilles SIMEONI**, il y a aujourd'hui une concentration inédite des pouvoirs en Corse. Mais **Un Soffiu Novu** n'en saluera pas moins l'avancée de ce dossier, qu'il souhaite édifier à partir d'un soutien plein et entier, quoique non dépourvu de réserve.

M. Pierre GHIONGA entend se féliciter de la production d'un dossier particulièrement important pour la Corse, qui intéresse en outre mille

salariés. Il attire cependant l'attention sur le péril que représenterait l'arrivée au pouvoir de forces politiques extrêmes, qui risqueraient de s'attaquer aux ports et aéroports...

M. Don Joseph LUCCIONI, sachant que **Fà Populu Inseme** a déjà livré sa lecture et son analyse du fond, formulera pour sa part une remarque relative aux propos de **Christelle COMBETTE** sur le pouvoir d'adaptation. Il existe en effet des dispositions confiant à la Collectivité de Corse un pouvoir de proposition, mais elles sont restées en échec depuis vingt ans. Alors que si cette **Assemblée** avait été dotée d'un pouvoir législatif - comme 80% de ses membres le demandent, peut-être qu'elle n'aurait pas perdu tout ce temps, délibérant sinon en 2012, en tout cas avant 2025. Au nom de la **Commission des Compétences**, il souhaitait apporter cet élément de réponse à la discussion.

Dans ses réponses, le **Président SIMEONI** fait observer qu'il s'agit d'un combat difficile, qui n'est pas gagné, comportant beaucoup de paramètres échappant aux élus corses, notamment celui du temps et celui de la décision. En préalable, il rappelle que la loi « PACTE » de 2019 est issue d'un certain nombre de discussions et de négociations, et les propositions formulées alors, visant à confier à la Collectivité capacité à créer et gérer l'EPIC par ses propres moyens n'ont pas été retenues.

Le **Président SIMEONI**, ensuite, ne saurait laisser dire ici que le **Conseil exécutif** a été négligent : ce n'est pas exact. En revanche, aujourd'hui, le temps échappe aux élus et l'on ne sait pas, quel que soit le vote dans cet hémicycle, si le gouvernement reprendra le texte comme il est. Si **François REBSAMEN** est incontestablement ouvert, il ne s'agit pas pour autant de lui remettre un chèque en blanc, dans la mesure où l'on ne dispose pas de garantie. Au gouvernement, comme au Parlement, ce texte peut encore être modifié voire rejeté, et à chacune de ces étapes, il y aura besoin de rester vigilants et de jouer collectif.

Sans être déterminant, le pas franchi aujourd'hui sera décisif : une fois le vote obtenu, le **Conseil exécutif** poursuivra la négociation avec le gouvernement, il saisira l'**Assemblée de Corse** sur le texte réécrit en amont du Conseil d'État, puis sur le texte qui sera déposé au Parlement et de cette façon, les élus de la Corse pourront en débattre de nouveau. A supposer que le projet reste favorable, il conviendra, ensuite, d'inciter les parlementaires à le voter et s'il demeurerait des dispositions qui ne conviennent pas, on devra engager un rapport de force. Mais pour réussir cela, le vote d'aujourd'hui s'avère déterminant.

La **Présidente MAUPERTUIS** indique avoir été saisie de trois amendements déposés par le Conseil exécutif, et demande à celui-ci de préciser leur positionnement.

M. BENEDETTI fait observer que le projet n'ayant manifestement pas été rédigé par des spécialistes, il y a besoin de préciser les références aux sections II et III de l'article L. 4424-44 du code général des collectivités territoriales.

La **Présidente MAUPERTUIS** donne lecture du sous-amendement proposé par le **Conseil exécutif** à son amendement n° 3 : d'abord, « **SUBSTITUER** » remplace « **INSERER** », ensuite il convient de « *Réécrire l'ensemble des dispositions du projet de loi consacrées au statut du personnel de la CCI et notamment les I, II et III prévus à l'article L. 4424-44 du CGCT et le IV de l'article 4, en tenant compte de la demande suivante (...)* ».

Puis elle met successivement au vote les différents amendements.

Amendement n° 1, déposé par le **Conseil exécutif**

L'amendement est défendu.

Est absent :

M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Amendement n° 2, déposé par le **Conseil exécutif**

L'amendement est défendu.

Est absent :

M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Amendement n° 3, déposé par le Conseil exécutif

L'amendement est défendu.

Le **Président SIMEONI** expose les motivations amenant le **Conseil exécutif** à proposer un sous-amendement, dont le contenu est indiqué supra.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir souligné le caractère légitime des ajouts, étant donné que dans un processus de ce type il s'avère préférable de disposer d'un écrit, met aux voix ce sous-amendement.

Est absent :

M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Puis **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Est absent :

M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

La Présidente MAUPERTUIS met alors aux voix l'ensemble du projet de délibération tel qu'il vient d'être modifié.

Est absent :

M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

La séance est suspendue à 16h50.
La séance reprend à 17h35.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES -
FISCALITÉ**

Raportu n° 074 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pà l'eserciziu 2025.

Rapport n° 074 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Economique, du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. GIOVANNANGELI rapporte également la teneur de l'avis formulé par le CESEC.

M. Paul-Félix BENEDETTI précise, en préalable, qu'il n'a pas l'intention de rentrer dans le détail du document, les observations qu'il pouvait faire en 2023 et même en 2022 n'ayant guère changé. La Collectivité de Corse, en effet, se trouve dans une situation comptable qu'elle doit subir, en raison notamment de logiques externes, mais sans disposer d'outils de nature à contrecarrer ces logiques. Presque unique acteur de la commande publique en Corse, elle devrait être en capacité d'instituer un contingentement de la dépense et pour cela, il y a besoin de définir un axe.

M. BENEDETTI rappelle qu'en 1981, les gouvernements de François MITTERRAND ont d'abord dépensé avec euphorie et ensuite, bien qu'étant de gauche, ils ont institué des mesures de rigueur. Dans le même

esprit, sans disposer bien sûr des mêmes leviers, il convient de s'interroger ici sur les marges de manœuvre de la Collectivité de Corse. Etant donné qu'il ne faut pas toucher aux aides envers le bloc communal, il reste l'investissement et l'emprunt pour le financer. A cet égard, cela fait des années que l'on parle ici de créer une banque territoriale d'emprunt pour financer des travaux dans l'île ; sachant que les taux actuels permettraient de lever des capitaux à livret A +2 points. Dans le contexte actuel, la Collectivité est obligée d'emprunter, de chercher à être un opérateur, pour faire bénéficier les Corses de l'argent obtenu. En période de crise, il est par exemple nécessaire de continuer à financer la culture et les sports, et pourtant on les réduit, au risque d'apparaître dans une logique de dépense « totalitaire ».

M. BENEDETTI, ensuite, rappelle qu'au conditions actuelles **120 M€** d'emprunts représentent une annuité de **8 M€** supplémentaires, qui amènera rapidement cette institution dans le mur. Dans ces conditions, l'alternative consiste soit à réduire l'emprunt, soit à diminuer les investissements propres, tout en s'efforçant d'être rationnel dans la dépense.

En conclusion, **M. BENEDETTI** reproche au **Conseil exécutif** de procéder selon une vision subie, et non de chercher à contrecarrer les contraintes.

M. Georges MELA annonce d'emblée qu'il sera sans doute un peu plus critique que son collègue, étant donné que le budget primitif proposé confirme les doutes exprimés lors du débat d'orientations budgétaires (concernant un éloignement de la « trajectoire KLOPFER »), puis lors de la **Commission des Finances**, où ce changement de trajectoire a été assumé par la majorité.

M. MELA souhaite, ensuite, revenir sur les trois marqueurs retenus par le **Conseil exécutif**.

Le premier, **325 M€** d'investissements en 2025, est présenté comme un très haut niveau d'investissement, alors qu'il serait en diminution partout ailleurs. En dépit de **120 M€** d'emprunt et d'une dette en croissance de **5 %**, à peu de choses près l'institution est pourtant proche du niveau des investissements cumulés des trois anciennes collectivités avant la fusion -si le **Conseil exécutif** veut contester ces chiffres, il aura tout le loisir de les vérifier. On s'attendait, par ailleurs, à recevoir un excédent de l'**Office des Transports**, mais l'absence d'indicateurs sur des reliquats résonne comme un silence assourdissant, et cela même en cas d'abandon des grands projets.

Le deuxième marqueur concerne le recours à un emprunt de **112 M€**. A ce sujet, **M. MELA** fait observer que chaque année, l'encours s'accroît de façon non négligeable, malgré un investissement qu'il estime inférieur à celui cumulé par les anciennes collectivités en 2015. La dette passe ainsi de **600 M€** en 2017 à **1,2 Mds** en 2025, l'engagement étant de ne pas dépenser ces **120 M€** d'emprunt. Cependant, avec **1,119 Mds€** au 31 décembre 2024, ajoutés **112 M** et retranchés les **60 M** remboursés sur capital, on obtiendra toujours un encours de **1,070 Mds** ; et avec une capacité de désendettement de 7 ans. A ce sujet, **M. MELA** évoquera avec nostalgie le dernier budget de la majorité de droite, lorsque la dette s'élevait à **300 M€**, après avoir réalisé tant la déviation de Bucugnà que le pont d'Abra, et tout en affichant seulement 2,7 ans de capacité de désendettement. **Jean BIANCUCCI**, déjà l'œil aguerri, faisait alors remarquer que cela représentait une dette « abyssale » et que la CTC rentrait dans le rouge écarlate. On pourrait lui demander de quelle couleur il voit la dette aujourd'hui : infrarouge, ultraviolette ?

Le troisième marqueur concerne les dépenses réelles de fonctionnement : **1.039 M€**, réévalués aujourd'hui à **1.080**, soit **40 M€** de plus que dans les orientations budgétaires. Quand la Collectivité de Corse dépense **1€** d'investissement, elle en dépense **3** pour le fonctionnement (soit un ratio de 25/75). Un débat de fond sur le fonctionnement s'avère donc indispensable, il générera des choix difficiles pour la population, étant donné que la plupart des dépenses s'avèrent prioritaires ; mais il n'en sera pas moins un exercice de responsabilité, relevant davantage du devoir de l'élu que la facilité consistant à augmenter la fiscalité, car les choix d'opportunités sont inhérents à l'exercice budgétaire. Qui pourrait négliger ce qui caractérise les élus corses, ce qui fait leur force : apporter un total soutien aux plus déshérités ? Le problème, c'est qu'ils n'en ont plus les moyens, sauf à réduire l'investissement productif qui crée de la richesse. A ce propos, **M. MELA** répondra à la **Présidente de l'Assemblée**, qui lui demandait si la politique qu'il préconise ne serait pas de droite : il va s'inscrire en faux contre une telle affirmation, adapter les dépenses aux moyens relève simplement du pragmatisme, de l'application du plus grand bon sens.

Au-delà de ces marqueurs, le **Conseil exécutif** insiste sur la fragilité des recettes. **M. MELA** rappellera d'abord au **Président SIMEONI** que c'est lui qui tenait autrefois à supprimer les départements, pour en récupérer les recettes : cela s'est traduit par un « chiche » mais aussi par la récupération des dépenses sociales de ces deux institutions, qui a malheureusement son coût. Il estime, ensuite, qu'entre le reliquat récupéré sur la dotation de continuité territoriale et des dotations

augmentant, la Corse échappe aux dispositifs de restriction imposés aux autres collectivités territoriales ; de ce point de vue on peut même dire que la collectivité de Corse a été particulièrement privilégiée. Même s'il est vrai que les subventions aux tiers sont devenues majoritaires, passant de **47** à **51%**.

M. MELA, enfin, indique avoir pris acte de la réunion de la **Commission des Finances thématique**, même s'il déplore l'absence d'ordre du jour et de dossiers. Il n'en a pas moins profité pour poser quelques questions relativement aux ressources humaines : la gestion du personnel a été trop souvent négligée ici, le nombre d'agents est resté stable en dépit des **120** départs annuels alors que la suppression des départements visait à supprimer les doublons. Peut-être que la fusion ne produira ses effets qu'au bout de vingt ans, mais actuellement, le **Conseil exécutif** ne semble pas avoir saisi cette occasion. **M. MELA** précise avoir demandé également certaines données financières supplémentaires dont il attend toujours communication. Il fait valoir que l'esprit de responsabilité, le pragmatisme, ont incité **Un Soffiu Novu** à participer à cette réunion, seul des groupes de l'opposition d'ailleurs à le faire. Ensuite, en **commission organique**, il a fait valoir l'intérêt d'un débat contradictoire.

M. MELA conclut en espérant disposer aujourd'hui de réponses plus pertinentes que celles formulées lors du débat d'orientations budgétaires. L'exercice est certes difficile, qui consiste à faire beaucoup avec peu, mais **l'Assemblée de Corse** mérite davantage, et les corses aussi.

M. observe que la filière porto-vecchiaise s'avère redoutable.

En ce qui le concerne, il commencera par reposer le contexte et rappeler, notamment, les réalités au niveau national : un Etat qui « serre » toutes les collectivités et leur demande d'énormes efforts ; des élus locaux qui doivent s'adapter aux contraintes de leurs territoires sans réelles ressources, sans réel soutien apporté par l'état ; des EPCI connaissant, à ce point de vue, une situation explosive. Les nostalgiques des conseils généraux peuvent bien mettre en avant leurs politiques budgétaires, ou le niveau de leurs dettes, mais cela, c'était avant. Le président de leur association a récemment admis une réduction de **60 %** de l'épargne brute des départements entre 2022 à 2024, une baisse importante de l'épargne nette (de **10** à **5 Mds€**), et les chambres régionales des comptes tirent à leur tour la sonnette d'alarme : les dépenses non pilotables ont augmenté en effet de **10 Mds** en moins de 5 ans, les effets des mesures nationales (AIES, Ségur, revalorisation du point d'indice) ont explosé, et les départements sont en faillite. Certes, en Corse les deux conseils

départementaux ont fusionné avec la Collectivité territoriale, mais de façon certaine, on peut estimer que si les trois collectivités avaient subsisté, deux d'entre elles seraient elles aussi en faillite. On ne saurait donc se livrer au jeu consistant à prendre pour référence la situation de 2015, tout en faisant abstraction des évolutions qui ont suivi. Actuellement, les départements ont un reste à charge de **10 Mds €** et quelles que soient les ressources mises en place, ils seront dans l'impasse. La Collectivité de Corse est elle-même dans l'impasse du point de vue social, d'autant que la Corse a une population vieillissante (les dépenses sociales ont augmenté de **168 à 230 M€** entre 2018 et 2024, **+30%**) et qu'en outre, le solde migratoire fait venir ici des populations en difficulté, qu'il s'agit d'intégrer, qui ont besoin elles aussi de logements sociaux ou de RSA. Quand on a posé ce cadre, on peut faire des focus plus précis sur le budget. Sans doute la Collectivité aura-t-elle une revue des dépenses à faire, de même qu'une revue des projets pour les investissements. Le compte 012 augmente par des facteurs exogènes, et la dotation de continuité territoriale, les postes salariaux et les dépenses du social mobilisent au total 75% de la section de fonctionnement ; celles-ci s'avèrent largement contraintes, pour autant leur pilotage se révèle extrêmement sérieux.

Tout en estimant que l'on n'est pas là pour convaincre, XXXXX conclura sur deux ou trois points. Certains veulent mobiliser l'épargne insulaire, d'autres préféreraient un grand emprunt, en tout cas si l'on veut chercher l'épargne, ce n'est pas en renvoyant une image noircie que l'on incitera les Corses à souscrire. La confiance, dans ce domaine, doit être la base. Mais lorsque l'opposition décrit dans la presse une Collectivité en quasi-faillite, c'est non seulement un grand « n'importe quoi », mais cela génère de plus une situation anxieuse dans la population, alors que le contexte global s'avère suffisamment anxieux pour qu'il n'y ait pas besoin, ici, d'en rajouter. D'aucuns n'hésitent pas à parler de **50%** d'augmentation de la masse salariale, alors que son accroissement net ne représente que **3%** par an ; et si la trajectoire pourrait être mieux maîtrisée, il n'y a pas quoi qu'il en soit de dérapage ; d'ailleurs, comme l'a reconnu **Paul-Félix BENEDETTI**, l'emprunt sert toujours à financer l'investissement.

M. Jean-Martin MONDOLONI tient, pour commencer, à faire observer que l'on ne peut pas faire de la politique sans être un peu politicien. On peut parfois être théâtral dans cet hémicycle, mais à un moment donné, il s'agit de poser le débat. Et en l'espèce, c'est un peu la situation d'une personne devant une baguette qui conserve le même prix, mais a réduit de taille : il en va de même pour le budget, **1€** investi aujourd'hui n'a pas le même effet qu'hier, ce sont-là des faits et il convient de les intégrer.

Il rappelle, ensuite, qu'en 2015 les conseillers discutaient lors du budget sur souffle nationaliste ou non apporté par la nouvelle majorité ; aujourd'hui, ils en sont à débattre des difficultés financières. Si on l'écoute, cette majorité subirait le supplice de Tantale : chaque fois qu'elle ferait des efforts, l'Etat lui ajouterait des charges. Elle a pourtant voulu fusionner avec les départements et ne pouvait ignorer, alors, ni l'évolution des budgets départementaux ni celle des aides de l'Etat. A-t-elle suivi, pour autant, la trajectoire fixée par un cabinet spécialisé ? Non. Sans doute, la Collectivité n'est-elle pas en faillite, comme toute opposition l'affirme à chaque mandature, mais ce n'est pas une raison pour négliger la situation actuelle. A ce sujet, si la seule piste qui paraît de nature à sortir de cette situation est celle de l'autonomie, on doit savoir si **Conseil exécutif** est en mesure d'élaborer une simulation de la structure financière qui pourrait être obtenue dans ce cadre. Veut-il des points supplémentaires de TVA, des transferts d'impôts, ou de points d'indice ? En l'état, on a l'impression qu'aucun des transferts apportés par l'autonomie ne serait de nature à rassurer.

M. MONDOLONI, enfin, recommande que l'on arrête de s'enfermer dans un dogme, selon lequel tout serait incompressible. L'action d'un exécutif varie d'un département à l'autre, l'opposition a conscience des difficultés, elle connaît le décor de fond, tous les indicateurs sont en rouge mais quand on voit que 50% de la population corse n'acquitte pas l'impôt sur le revenu, on peut ne pas être convaincu des apports de l'autonomie. Il y a en tout cas besoin de sortir de la situation actuelle, et il appartient au **Conseil exécutif** de le proposer.

Pour **M. Jean-Christophe ANGELINI**, sans refaire le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a été lourd, il semble intéressant d'observer une récurrence dans les termes de la discussion du budget qui ne manque pas d'interpeller. Et cela, encore plus lorsque le **Conseil exécutif**, affirme, avec respect mais aussi avec aplomb, des choses qui sont démontées peu après : par exemple au DOB, il affichait une baisse des dépenses de fonctionnement de **0,6%** -**Avanzemu** estimait alors ce chiffre irréaliste- et aujourd'hui, après avoir inclus les atténuations de produits, on s'aperçoit que l'on est en fait sur **1,5** ou **2%** au BP.

Concernant le rapport du Sénat, **M. ANGELINI** indique qu'en autonomiste et nationaliste Corse, il aurait voté contre ; cependant, s'il ne veut aucunement en prendre la défense, il ne va pas jusqu'à affirmer que ce document serait mensonger sur tous les points. Les dépenses de personnel augmentent de **3%** l'an, l'emprunt est prévu à **112 M€**, l'an dernier le BP l'annonçait à **118 M€** et il a terminé à **128**. Sur ce plan, **M.**

ANGELINI essaye de démontrer, avec courtoisie et dans l'intérêt de l'institution, que si le **Conseil exécutif** continue à entretenir une forme de déni, poursuivant la croissance de dépenses jugées obligatoires, tout en continuant à augmenter la dette, en quelques années cette Collectivité connaîtrait bien le fameux « effet-ciseau » et elle aura les plus grandes difficultés à financer ses dépenses courantes. On se rappelle à cet égard, qu'en 2007, François FILLON avait déclaré à Lumiu qu'il était à la tête d'un pays en faillite, mais contrairement à la Collectivité de Corse, son gouvernement pouvait au moins présenter des budgets en déficit. Ici, le problème n'est pas dans le **milliard** de dette, mais dans une capacité de désendettement se rapprochant des zones rouges, après avoir doublé en quelques années. Dans ces conditions, on ne peut quand même pas tout imputer à la fusion...

M. ANGELINI, dans un ordre d'idées complémentaire, évoquera la problématique des fonds européens : il estime que la réalité vient contredire les affirmations selon lesquelles les inscriptions actuelles aux PO-FEDER/ FSE seraient dans la même trajectoire de financement que celles du PO précédent : on voit bien que cela n'est pas faisable, sauf à consommer à un rythme effréné qui n'a jamais été atteint. S'agissant des autres recettes il y a certes un problème de relation à l'Etat dans le PTIC, mais sur les fonds européens, l'épargne et la mobilisation de l'emprunt, on voit bien que d'année en année les pistes suggérées ont tendance à être rejetées. Certes, la Collectivité de Corse n'est pas au bord du dépôt du bilan mais si l'on note pour être précis l'état réel des dépenses de fonctionnement, l'état réel des dépenses d'investissement, et les enjeux majeurs de compétitivité du territoire -dans une île ou un foyer sur deux ne paie pas d'impôts sur le revenu, quelle trajectoire de développement peut être envisagée ?

M. ANGELINI estime, quant à lui, que demain l'autonomie ne réglera pas tout, en tout cas pas immédiatement, car elle supposera des négociations longues et complexes avec les autorités centrales. Or l'effet-ciseau menace, les défaillances d'entreprises augmentent, tandis que la commande publique baisse. Mais avec les mêmes contraintes, voire des faisceaux de contraintes supplémentaires, d'autres territoires s'en tirent quand même mieux.

M. ANGELINI conclut en indiquant n'avoir aucun problème à affirmer que l'Etat détient une responsabilité écrasante ; il n'aura aucun problème non plus à dire, après dix ans d'exercice aux responsabilités, que le moment est venu de définir une trajectoire structurelle de nature à intégrer toutes les urgences. Cependant, il ne voit pas de cadre proposé à cet effet, le

budget primitif ressemble au précédent, il s'est même dégradé avec le contexte. **Avanzemu** attend toujours le tableau des effectifs et l'organigramme consolidé, comme il attend la PPI qui va fixer une trajectoire d'investissement à 10/15 ans, il attend la révision du PADDUC et celle de la PPE, il attend une négociation du statut fiscal et il attend, surtout, que vienne le temps d'une forme de responsabilité collective.

Aujourd'hui, dans cet hémicycle, les élus débattent du budget comme s'il était une matière étrangère au quotidien des corses. Or, ce document constitue la matrice essentielle de toutes les politiques territoriales. Et **Avanzemu**, sans contester le travail fait, s'efforce de le confronter avec ses visions ; aussi, il votera contre un budget avec lequel il est en désaccord fondamental.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA indique qu'elle reprendra, pour sa part, les exemples évoqués par **M. GIOVANNANGELI**.

Concernant la culture et le patrimoine, elle fait valoir que ni le **CESEC**, ni elle, ne partagent l'analyse faite par l'**Exécutif** : les dépenses se réduisent -sévèrement, même, pour le patrimoine, les inscriptions de crédits de paiement ne vont pas faire illusion, et les mécanismes de financement posent problème. Alors que le **Conseil exécutif** emploie des mots clés sur la question environnementale, la transition énergétique ou les questions écologiques, force est de constater que les efforts ne se sont pas vraiment poursuivis. De même, sur la langue Corse, de même sur la question du développement économique, il justifie ses contraintes par une structure budgétaire piègeuse et on peut l'admettre : en effet, les contraintes augmentent, la précarité galope, l'effet-ciseaux entre les recettes et les dépenses s'accroît, tandis que le croisement des compétences et des moyens demeure défavorable. Elle serait même prête à le défendre, mais elle avoue quelque peu avoir l'impression de rejouer le même exercice, celui d'« un jour sans fin » comme dans ce film où les acteurs répètent les mêmes gestes et les mêmes paroles : petit à petit, le **Conseil exécutif** essaie de tirer les leçons de ses répétitions, petit à petit il s'enfoncé sans pouvoir sortir de la boucle temporelle dans laquelle il est enfermé.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA serait d'accord pour casser cette boucle temporelle dans laquelle la Collectivité de Corse est enfermée, en obtenant un véritable statut d'autonomie ; mais en attendant, elle estime que le **Conseil exécutif**, fort d'une expérience de dix ans, devrait aujourd'hui mettre en œuvres de petits mécanismes pour sortir de cet engrenage. Elle citera deux exemples à cet effet : le premier relève de la

question des fonds européens, elle a entendu avec respect les arguments du **Conseil exécutif**, elle reconnaît que des questions d'ingénierie se posent, cependant celles-ci avaient été constatées dès 2015. Actuellement, 92% de l'enveloppe reste à mobiliser et contrairement au **Conseil exécutif**, il y a lieu d'être inquiet : s'est-on donné les moyens de monter en compétence ? Il y a aussi le problème de la dette, l'épargne Corse existe avec plus de **11 Mds€** mais comment la mobiliser vraiment, par quel outil, comment peut-on créer la confiance nécessaire ?

***La Présidente de l'Assemblée** rentre en séance et reprend la présidence de celle-ci.*

Mme GIACOMETTI-PIREDDA conclut en reprochant le manque de moyens pour ce faire. Quant à prioriser pour choisir, entre le schéma montagne, celui du développement durable et celui de l'urbain, elle remarque qu'ici, les élus ont du voter aujourd'hui 300 objectifs. Mais en l'état, elle votera contre le rapport, car la situation de dépendance qu'il entretient ne la satisfait pas.

M. Pierre GHIONGA voudrait, quant à lui, rassurer ceux qui ont évoqué les départements : ceux-ci n'ont donc pas disparus, ce sont les conseillers généraux qui ont été réformés, même s'il souhaiterait que cela devienne effectivement le cas lors du statut d'autonomie.

Dans ce contexte de pénurie, l'engagement public devra être mobilisé avec parcimonie ; on a toujours beaucoup des pensées en paroles, mais les recettes se sont taries, l'Etat se révèle en difficulté, tandis que l'Union européenne redéploie ses financements vers des pays plus pauvres. Il devient, dès lors, de la responsabilité collective des élus que de construire un budget assurant les dépenses obligatoires et conditionnées, les dépenses aux tiers, tout en poursuivant des objectifs de langue ou d'éco-socio-conditionnalité adaptés aux compétences de la Collectivité. Pour cela, il conviendra d'approuver un objectif de rigueur, qui ne remettrait pas en cause la qualité des aides, et assurerait une égalité entre les personnes âgées. Un autre enjeu résidera dans la modernisation de l'administration, sa répartition sur le territoire et l'emploi d'une méthode appropriée pour gérer tout cela.

M. GHIONGA de conclure en indiquant que s'il reconnaît que la trajectoire budgétaire va dans la bonne direction, il n'a pas été en mesure de vérifier la pertinence des orientations nécessaires dans plusieurs secteurs. Et dans ces conditions, il s'abstiendra.

M. Alexandre VINCIGUERRA commence son propos en interrogeant ses collègues : est-ce que les dépenses sociales sont couvertes ? Oui. Les salaires ? Oui. Existe-t-il des solutions à cet effet ? Oui. Quid des aides allouées aux tiers ou aux entreprises ? Et dans tous les cas, la Collectivité agit en respectant les normes comptables et financières, sa capacité de désendettement s'avère stable, elle reste bien éloignée des seuils d'alerte, et elle investit **300 M€** chaque année. Ce n'est pas rien, même s'il est vrai que cela ne suffira pas.

Pour **M. VINCIGUERRA**, en changeant de fiscalité ou en devenant autonome, la Collectivité de Corse pourrait se procurer **200 à 300 M€** de plus. Mais contrairement à la plupart des départements français, qui aujourd'hui n'assurent plus en totalité leurs dépenses, la Collectivité couvre tout, elle continue à investir et ses ratios de dette demeurent honorables ; cela, malgré la croissance démographique, les taux de précarité ou encore, les contraintes de transport...

Aussi, il invite ses collègues à cesser d'agiter leurs chiffons rouges : ce que fait la Collectivité, elle le fait bien. Nonobstant, il conviendra de réfléchir à la façon dont les recettes vont augmenter, aux moyens d'une fiscalité plus forte, à une mobilisation de l'épargne populaire qui supposera la confiance des Corses -et ce n'est pas le cas avec les affirmations de l'opposition. Il importe de revenir à des choses concrètes et, dans cet esprit, de travailler à un statut d'autonomie fiscale ou de faire émerger une banque d'investissements, qui servira à financer précisément l'investissement pour la Corse, et non pas la Collectivité.

C'est là un chemin difficile, sur lequel on peut avancer serein.

Pour **M. Louis POZZO DI BORGIO**, l'opposition persiste à présenter une évolution de la masse salariale qui démontrerait tout à la fois un clanisme perdurant, une mauvaise gestion de l'argent public et la volonté du **Président du Conseil exécutif** de gagner les élections. Pour lui, le respect des femmes et des hommes demeure ici une pierre angulaire, cependant il s'estime tenu de répondre à de telles affirmations.

Quand on parle des dépenses, cela renvoie en quelque sorte à « un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ». Quand on chiffre l'augmentation de la masse salariale, on doit observer qu'elle s'est accrue de **231 à 246 M€** entre 2022 et 2024 et qu'en suivant les trajectoires de nombreux EPCI, à Ajaccio, Bastia ou Purtivecchju, ce montant atteindrait les **280 M€** aujourd'hui. L'augmentation, il est vrai, est due en partie à des facteurs exogènes. A cet égard, **M. POZZO DI BORGIO** constate que si la

majorité n'est pas un « Mozart de la finance », d'autres ne sont pas davantage des « Mozart de la communication ». On ne va pas rassurer les Corses en lançant de telles alarmes. En toute hypothèse, le temps où la majorité encaissait des coups sans répondre est aujourd'hui révolu. Cette **Assemblée** est celle du peuple, derrière elle il y a des aussi des services et des agents. Mais si les élus veulent pouvoir travailler ensemble, dans un esprit de responsabilité collective, il va leur falloir changer de comportement. La leçon n'a que trop duré, et **M. POZZO DI BORGIO** invite ses collègues à regarder les comptes d'autres collectivités proches : s'il faut mettre les budgets sur la table, on le fera.

Pour **M. BENEDETTI**, la masse salariale ne doit pas être le facteur d'ajustement ; en revanche, il rappelle que de façon indirecte, un certain nombre d'agents participent eux-aussi de cette masse salariale, dans les associations mettant en œuvre les prestations sociales, sans oublier bien sûr les personnels des agences et offices. Considéré dans cette globalité, le poste représente **300 M€**, soit le tiers de la totalité du budget de fonctionnement, et il commence à être exagéré. On ne le maîtrisera pas en gagnant sur le point d'indice, mais plutôt en jouant sur les départs à venir et aussi, le fait que les jeunes seront recrutés à des conditions moindres que leurs aînés. Il existe par conséquent des moyens de contingenter évitant de s'en prendre aux agents eux-mêmes – à ce sujet, on saurait compter sur lui.

M. ANGELINI fait observer à ses collègues que s'ils se mettent, à 20h00, à faire des rébus, l'exercice risque d'être compliqué.

Il estime, en préalable, que si les oppositions peuvent être vives, elles n'en doivent pas moins garder une forme de respect. Aussi, lorsqu'un jeune de l'**Assemblea di a Giuventù** dit au sortir d'une session qu'**Avanzemu** serait la nouvelle CFR, ce sont-là des propos graves, et surréalistes.

Revenant sur le débat de fond, il peut vérifier le montant des dépenses de personnel à Purtivecchju, mais il sait au moins trois choses : la commune se situe à **3,3** années de capacité de désendettement ; elle aura investi au 1er janvier 2026 **123 M€** ; une bonne part de ces recettes proviennent du PTIC et de programmes auxquels elle a répondu. Il n'a pas l'intention de parler de sa commune ici, continuant à raisonner en élu territorial, cependant, il fait valoir que si une pareille trajectoire était transposée à celle de la Collectivité de Corse, ce ne sont pas **300 M€** d'investissements que l'on aurait (en réduction de **20%** par rapport à 2015), mais bien davantage.

M. MONDOLONI avoue ne pas être un « Mozart de la Finance », cependant, quand d'une année sur l'autre la masse salariale augmente de **5%**, les pourcentages additionnés lui semblent plus élevés que ceux indiqués par l'**Exécutif**.

Mme Chantal PEDINIELLI, qui participe régulièrement aux comités techniques, fait observer qu'il y a chaque année **120** départs à la retraite à la Collectivité et malgré cela, la masse salariale reste stable. Ce qui pose problème.

Beaucoup de choses ayant été dites, **M. GIOVANNANGELI** va s'efforcer de structurer sa réponse sur quelques points.

Tout d'abord, il remercie **Louis POZZO DI BORGO** et **Alex VINCIGUERRA** de leurs propos. Certains essayent, en effet, de construire ici une analyse visant à présenter une situation financière détériorée, parce qu'il y a moins de moyens et un peu plus de dettes. La Collectivité de Corse n'est pas moins dans une santé financière très honorable, davantage même qu'en 2015, et lorsque la mandature s'achèvera, cette situation financière restera saine, avec de bons indicateurs, et elle ne laissera pas de mauvaises surprises. Sans doute manque-t-on de moyens pour satisfaire à tous les besoins de la Corse, mais c'est autre chose et il convient de différencier les deux aspects.

M. GIOVANNANGELI fait observer, ensuite, à **Georges MELA** que si la fusion n'avait pas eu lieu, deux collectivités seraient aujourd'hui en faillite et ce ne serait pas la CTC. Sept ans après la fusion, la situation globale de la Collective unifiée demeure bonne. Malgré cela, sur la question des moyens de financement, il conviendra effectivement d'être plus offensif sur la question des moyens de financement ; même s'il y a des enjeux d'ingénierie à préciser, la question d'une banque de développement est engagée ; et concernant la dotation de continuité territoriale, on doit sortir de la négociation annuelle pour chercher à la faire indexer à minima sur le pouvoir d'achat, ou mieux, sur des fractions de TVA plus dynamiques. Concernant les fonds européens, les critères sont respectés et les **100 M€** qu'ils apportent constitueront autant de recettes qui viendront abonder les budgets suivants.

S'agissant des recettes, en revanche, les interprétations apparaissent radicalement différentes. **M. GIOVANNANGELI** rappelle que lors du DOB, il avait mis en avant l'objectif de ne pas dépenser plus en 2025 qu'en 2024 et cela lui semble être le cas, sachant que l'on doit en soustraire la DCT. En matière de personnel, la masse salariale augmente de **1,6%** par

rapport au dernier BP, **1%** seulement par rapport au compte administratif, et ce n'est pas là le fruit d'une volonté de casse sociale, au contraire maintenir les acquis sociaux doit être perçu comme une victoire, même s'il faudra quand même poursuivre des efforts de gestion. En tout cas, on ne saurait considérer la problématique des dépenses de fonctionnement au seul regard des dépenses de personnel, celles-ci peuvent augmenter et la gestion rester quand même saine.

Pour **M. GIOVANNANGELI**, enfin, le problème de la Collectivité de Corse tient davantage à la construction des recettes que dans l'évolution des charges, que le **Conseil exécutif** arrive malgré tout à contenir. Quant à l'emprunt, il est sur une trajectoire baissière qui l'amènera de **128** à **111 M€** et il sera même inférieur à **110 M€** dans les budgets suivants, ce qui permettra de rester à une annuité capital et intérêts de **100 M**. C'est là une trajectoire stabilisée qui va même s'inverser.

M. GIOVANNANGELI conclura en reprenant les propos de **Georges MELA** en commission thématique -et qu'il partage : il regrette l'absence de deux groupes, il rappelle que sa première réunion était de cadrage pour définir des thèmes de travail, notamment le modèle structurel, ce qui n'exigeait pas la présentation de données chiffrées.

Le **Président SIMEONI** salue, à son tour, la qualité des échanges, le respect réciproque et le fait qu'au-delà des désaccords, il y a quand même un socle commun de constats que l'on partage largement ici.

Il souhaite, pour autant, inscrire cette discussion dans les grandes tendances qui vont s'imposer à la Corse, qui se retrouve impactée par une crise qui n'est sans doute pas que budgétaire, mais qui l'est quand même aussi. Le gouvernement a revu à la baisse l'effort qu'il envisageait de demander aux collectivités territoriales, celui-ci n'en reste pas moins conséquent, et il devrait même s'accroître l'an prochain, sachant que le comité d'alerte de Bercy envisage même des corrections en cours d'exercice. La tendance globale est donc bien celle d'un Etat qui continue de réduire les concours apportés aux collectivités territoriales.

Certes, la même réalité peut prendre un tour très différent selon les présentations que l'on en fait. Il y a eu, à certaines époques, un moment de « Cocagne » pour la Collectivité Territoriale de Corse, avec un **Programme Exceptionnel d'Investissements** qui lui était dévolu. Et si l'on essaye de comparer ce qui est comparable, le bulletin de la DGCL fait ressortir en 2023 une augmentation de **4,9 %** des dépenses de fonctionnement dans les conseils régionaux (Collectivité de Corse : **2,5**

%), et une augmentation de dépenses de fonctionnement de **4,4 %** dans les conseils départementaux ; rapportées à la Collectivité de Corse, ces évolutions généreraient **50 à 60 M€** de dépenses en plus. Il y a ici, au contraire, une stabilité entre le CA 2024 et le BP 2025, effort qui n'a pas d'équivalent ailleurs ; sur un « trend » qui était déjà inférieur à la moyenne, on est parvenu à maintenir une dépense inchangée et cela relève de l'exploit. Par ailleurs, à ceux qui affirment que la Corse serait exonérée des efforts demandés aux autres, le **Président SIMEONI** fera observer que le gel de la TVA représente quand même **8 M€** de recettes en moins (l'équivalent des DMTO), et que ces même DMTO ont réduit de **29 M€** en quelques années.

Le **Président SIMEONI** poursuit en faisant valoir que cet ensemble de contraintes : une explosion des dépenses de fonctionnement par des facteurs exogènes, une baisse des recettes, créent un effet ciseau que la Collectivité de Corse a pu absorber. Bien sûr que non, elle n'est pas en faillite, ses ratios sont équivalents ou meilleurs que ceux des autres conseils régionaux. Si **un milliard** de dettes peut impressionner, **70 %** de celle-ci est le fruit de difficultés antérieures et de toutes façons, ce n'est pas tellement un problème. Ce qui l'est davantage, il est vrai, c'est la dynamique actuelle et à cet égard, les besoins sociaux augmentant, on ne peut envisager de rester sur des effectifs constants dans ce secteur, sauf à vouloir baisser les prestations.

Une fois cela posé, le **Président SIMEONI** distinguera ce que l'on peut faire à droit constant et ce qui supposera des changements. A droit constant, il estime que la Collectivité est « à l'os » de ce que l'on peut faire : par exemple, réformer les agences et les offices, mutualiser les moyens, harmoniser les rémunérations, prendra du temps, même s'il y a besoin de le faire. Et à un intervenant qui renvoyait l'impression d'une dérive à cet égard, il rappellera beaucoup plus simplement que l'augmentation de la masse salariale résulte du GVT et de l'accroissement des cotisations sociales. En l'espèce, le juge de paix sera le compte administratif.

Quant au rapport sénatorial, le **Président SIMEONI** considère, indépendamment du fait qu'il n'a pas été voté, qu'il contenait des inexactitudes. Il rappelle, notamment, que le Conseil départemental du Pumonti avait accru ses effectifs de **177** postes en trois ans alors que dans la même période, la CTC les avait réduits de **108**, ce sont là des données consolidées incontestables ; et d'ailleurs, entre 2018 et 2024 l'effectif global de la nouvelle Collectivité ne s'est accru que de **20** postes, en dépit de certaines intégrations obligatoires (par exemple, les agents de l'ONF),

ce qui démontre que les départs en retraite n'ont pas été systématiquement remplacés. En revanche, une réforme de fond sera menée avec les organisations syndicales et elle impliquera aussi que l'on s'interroge sur les métiers des agents, pour améliorer la productivité tout en respectant les droits acquis. Car si l'on additionne la Collectivité de Corse, les agences et offices, on obtient une véritable force, tout un gisement humain sur lequel il conviendra de s'appuyer davantage pour transformer la réalité de ce pays.

Le **Président SIMEONI** conclut en convenant qu'il reste des marges de manœuvre : dans les fonds européens, dans la création d'une banque publique, dans la mobilisation de l'épargne pour peu que la confiance soit entretenue. Le **Conseil exécutif** devra aller plus loin, sachant qu'à droit constant la Corse va aller à l'échec, il faut en être convaincu : la plupart des communes et des EPCI n'ont plus les moyens d'assurer leurs compétences, la Collectivité de Corse a réduit certains concours tout en sanctuarisant les aides aux communes.

Dans ce contexte, il conviendra de continuer à porter les priorités publiques des politiques des nationalistes, à mieux les identifier, et à mieux les mettre en œuvre.

Constatant que personne d'autre ne demande la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Charlotte TERRIGHI et M. Pierre GUIDONI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul

PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

S'est abstenu :

M. Pierre GHIONGA.

POUR : 32

CONTRE : 26

ABST : 1

NPPV : 0

Raportu n^u 072 : Bugettu primitivu di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti pà l'aserciziu 2025.

Rapport n° 072 : Budget primitif du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonti pour l'exercice 2025.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse, effectue une présentation conjointe de ce rapport et du suivant.

La Présidente de l'Assemblée donne l'avis du CESEC.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Georges MELA intervient d'abord sur le laboratoire du Pumonti : il note que la subvention d'équilibre est passée de **2,9 à **3,2 M€** d'une année sur l'autre (en augmentation de **11%**), et que les charges de fonctionnement**

général ont augmenté de **12,5%**. Evoquant, ensuite, le laboratoire du Cismonte, il a relevé que la subvention d'équilibre diminuait de **2 M** à **1,8 M€** ; en revanche, les charges du 011 ont augmenté de **15%**, les dépenses du 012 de **11%**, mais aucune explication n'est apportée à cela. Enfin, lorsqu'il l'a interrogé sur l'état d'avancement de la fusion des trois laboratoires, le **Conseil exécutif** a annoncé une séquence effective en 2026, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Mme CHIARELLI-LUZI confirme, la fusion sera effective en 2026 et c'est la bonne solution.

La Présidente MAUPERTUIS précise, en complément, que l'augmentation constatée en fonctionnement résulte de l'acquisition obligatoire d'un logiciel spécifique.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met la délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul -Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

S'est abstenu :

M. Pierre GHIONGA.

POUR : 32

CONTRE : 20

ABST : 1

NPPV : 0

Raportu n° 073 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte pè l'eserciziu 2025.

Rapport n° 073 : Budget primitif du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumontu pour l'exercice 2025.

La Présidente MAUPERTUIS, dans la mesure où le contenu du rapport et les avis du CESEC et de la commission ont été présentés supra, met aux voix la délibération afférente.

Sont absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul -Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline

GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

S'est abstenu :

M. Pierre GHIONGA.

POUR : 32

CONTRE : 20

ABST : 1

NPPV : 0

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 043 : Raportu d'infurmazioni - Scansa di Santa Lucia di Portivechju.

Rapport n° 043 : Rapport d'information - Déviation de Santa Lucia di Portivechju.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

M. Georges MELA commence par faire observer qu'il s'agit-là d'un rapport d'information et donc, **Un Soffiu Novu** prendra acte de cette volonté d'aboutir sur une déviation qui devait être mise en chantier en 2021. Il attend toujours, d'ailleurs, l'actualisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements routiers (PPI). Ce projet prévoit une

route de 4 km 200, et si la commune de Lecci a inclus dans son PLU les emplacements réservés à cet effet, celle de Zonza ne l'a pas encore fait : comment pourrait-on contourner cette difficulté ? Le dossier devrait être déposé en 2026, la Déclaration d'Utilité Publique être prise en 2028, et les expropriations intervenir ensuite : il faudra donc six ans et c'est particulièrement long par rapport à ce que vivent les usagers.

M. MELA, ensuite, livre plusieurs interrogations : est-ce que ce projet remporte l'adhésion du Conseil exécutif ? Dans l'affirmative, sera-t-il inscrit dans la PPI ? Son coût prévisionnel est de **33 M€**, est-ce là le fruit d'une nouvelle évolution ? L'ancien projet 2021/2024 était valorisé quant à lui à **30 M€**, le coût étant sensiblement le même, poser cette question lui semble justifié. Par ailleurs, la déviation d'Ulmetu a fait l'objet d'un vote mais pas ce chantier ; aussi, il demande si la PPI sera actualisée uniquement pour intégrer ce chantier, ou si elle sera de nature à engager une autre période d'investissements sur 10 ans.

M. Louis POZZO DI BORGIO commence par indiquer que **Fà Populu Inseme** se réjouit de cette présentation, qui améliorera la qualité de vie des habitants de Santa Lucia et des usagers de la route, estivants ou travailleurs quotidiens. C'est pour lui une belle opération, qui va faciliter l'accès à tout l'extrême Sud en réduisant les délais. **33 M€** représentent un chantier d'importance, qui par conséquent devrait être positionné dans la future PPI.

M. POZZO DI BORGIO, par ailleurs, a relevé que le Cavu sera franchi grâce à une arche métallique bien intégrée. Cependant, on touche du doigt la question de la fiabilité des grands projets, devenus plus difficile à réaliser qu'auparavant : dès lors, autant les engager sans perdre de temps quand ils sont prioritaires.

Pour **M. Jean-Noël PROFIZI**, ce dossier représente une priorité pour la population de cette région, dont on parle depuis 20 ans. Il relève que **Georges MELA** a posé de bonnes questions en termes de calendrier, de méthodes et de coûts, qui devraient être sans doute réévalués. Et il y aura besoin de travailler ensemble, avec les partenaires, pour avancer dans un projet structurant sur tout l'extrême-sud.

M. Paul-Félix BENEDETTI, en complément des propos tenus par son collègue, fait observer que lorsque l'on fait ce genre de déviation, on crée une poche entre l'ancienne et la nouvelle route et il y a, alors, une fâcheuse tendance à considérer que la zone intermédiaire devient urbaine. On aura besoin de croiser ce schéma avec les PLU, dans le cas

d'espèce il n'y a pas beaucoup d'espaces potentiellement urbanisables et il ne faudrait pas défrayer les propriétaires d'un certain montant pour qu'ensuite, plusieurs terrains riverains prennent beaucoup de valeur. Ce genre de chantier entraîne, en effet, une modification de la strate urbaine.

Concernant le pont, **M. BENEDETTI** considère celui-ci comme un ouvrage d'art esthétique qui ne devrait pas être le fait que des seuls techniciens, mais être également l'objet d'un appel à projets et d'une consultation des populations. Il rappelle que les choix conditionnent aussi l'activité des entrepreneurs, plusieurs solutions sont envisageables, il s'agit en outre d'un projet architectural et les conseils municipaux devrait avoir le choix entre au moins deux options ; car ce qui restera dans tout cela, c'est le pont et son impact paysager.

M. Saveriu LUCIANI souhaite revenir au cadre général, celui de la mobilité en Corse, pays le plus pauvre en termes d'axes routiers. Il se rappelle, à cet égard, des grands projets concernant Folelli ou le Fium'orbu du temps de Martin de WISSOCQ, qui ont été ensuite abandonnés : de ce fait les axes restent aujourd'hui facilement encombrés, avec les risques inhérents. On est, en l'espèce, sur l'axe de la côte est, qui est le plus fréquenté de la Corse, et le regretté Toussaint LUCIANI évoquait même un tunnel franchissant le Renosu pour assurer la connexion vers Aiacciu. Il serait temps de réfléchir à des réponses appropriées sur cet axe.

Mme Marie-Anne PIERI voudrait, quant à elle, certaines précisions : par rapport à la maîtrise foncière, aux achats réalisés, au budget prévu et au titre des propriétés riveraines.

M. Jean-Christophe ANGELINI, s'agissant des emplacements réservés indique qu'il y a eu un échange de courriers entre M. CUCCHI et les services, comportant une divergence liée à la temporalité entre le PLU arrêté et le PLU approuvé ; mais aujourd'hui, il devrait y avoir une demande de modification et le maire l'a sensibilisé sur ce sujet. De façon plus globale, il estime qu'entre le dossier d'Ulmetu et celui-ci, le territoire du Sud devra être appréhendé d'une nouvelle manière : commence en effet à Sulinzara l'accès à la plus grande station balnéaire de l'île qui, contrairement au grand Aiacciu ou au grand Bastia, n'est pas desservie par le réseau ferroviaire. Cela renvoie à un débat plus large dans le cadre de la PPI et de ses financements.

Pour **M. ACQUAVIVA**, le problème d'interprétation avec la mairie de Zonza est aujourd'hui résolu : on voit la structure se dessiner dans toutes

ses dimensions, urbaine, forestière, agricole, avec le développement du centre-bourg, des voies douces, l'artificialisation des sols, et le dialogue se poursuit avec la mairie. Ce projet figurait déjà dans la PPI précédente, il s'avère aujourd'hui particulièrement engagé et il n'y aura donc aucune raison de ne pas l'inclure dans la prochaine PPI -ce qui sera, d'ailleurs, l'occasion d'en préciser les financements.

Concernant le coût du chantier, **M. ACQUAVIVA** précise qu'il s'agit bien d'un montant actualisé, même si de nouvelles exigences pourraient faire monter le budget total à **35 M€**. Et s'agissant du pont, il se déclare ouvert à tout, ce sera, ensuite, un problème de faisabilité technique et il se déclare nonobstant favorable à définir des enjeux d'intégration et de capacité tactique de réalisation.

M. ACQUAVIVA conclut ses réponses en indiquant que la PPI sera présentée sous peu, elle inclura les ressources financières issues par exemple du **PTIC** et ce sera l'occasion de faire un point sur l'état de réalisation de la programmation précédente, sur les anciennes routes départementales, et encore, sur la 4e convention du **PEI** concernant la région ajaccienne. Pour répondre plus précisément à **Saveriu LUCIANI**, il fait valoir les nouvelles contraintes objectives qui viennent entraver les chantiers les plus ambitieux ; mais à ce sujet, une interaction entre infrastructures et services va émerger de manière plus innovante : le marché des transports scolaires, par exemple, intégrera des objectifs environnementaux et de mixité des usages et il s'agira, bien sûr, de raisonner à partir de la spécificité des différents territoires.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'il s'agissait-là d'un rapport d'information.

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport n° 43.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 052 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : iscrizione di cullezzione nantu à l'inventariu regulamentare di u museu.

Rapport n° 052 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire règlementaire du musée.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un **avis favorable**.

Mme Véronique PIETRI tient à rendre hommage au travail de Mme LATOUR, toujours à l'affût d'œuvres à acquérir pour le musée Pascal PAOLI, qui sera un acteur de cette année d'anniversaire. Elle salue, aussi, la grande qualité de ses achats, qui viennent se rajouter aux collections d'un musée constituant un joyau de l'histoire de la Corse. Elle a aussi écouté ce matin, et avec beaucoup d'intérêt, les paroles d'**Antoine-Marie GRAZIANI** relativement à un fonds constitué en Italie qui s'avère particulièrement important. Beaucoup de choses restent encore à découvrir de lui, et **Mme PIETRI** regrette que cet homme à la stature internationale et politique ne soit pas reconnu par l'Education nationale ; souhaitant qu'il puisse cette année intégrer les manuels, à cet effet, elle propose de saisir officiellement le ministère, sachant que l'on dispose d'experts qualifiés pour proposer un contenu au courrier. Il conviendra cette année de passer du scientifique au populaire, et à titre personnel **Mme PIETRI** avoue avoir hâte d'être au 6 avril.

Pour **M. Petru Antone FILIPPI**, il n'est guère besoin d'expliquer ici qui est Pascal PAOLI ; cependant, le rapport, même de manière plus discrète, parle de son enfance, de ses années de révolution, de sa valeur intellectuelle, ou encore, de son Généralat et c'est-là une façon de mieux comprendre cette grande personnalité. La Corse de demain ne sera plus celle de Pascal PAOLI, pour autant il s'agit de retenir ce qu'a été son époque afin de bien arroser celle-ci : comprendre, notamment, pourquoi Pascal PAOLI, soutien de la République française à ses débuts, devient ensuite un traître pour celle-ci. Il est aussi un personnage ayant suscité beaucoup d'admiration à l'international et la Corse en a bénéficié alors. Et aujourd'hui, ses propos en matière de liberté gardent un écho international.

La Présidente MAUPERTUIS remercie les intervenants, et indique qu'elle fera parvenir aux conseillers une copie du règlement général de l'Assemblée de Corse de cette époque.

Mme SANTUCCI remercie quant à elle Mme LATOUR pour son travail, qui négocie, suit les enchères, et contribue à diffuser ainsi l'œuvre de

Pascal PAOLI, par exemple lors des Assises de la Jeunesse, qui se sont déroulées récemment dans le Giunsani.

M. Saveriu LUCIANI indique que le 3 août 1925, Petru ROCCA a pris la parole à Ponte Novu.

La Présidente MAUPERTUIS précise que son oncle y était. Personne d'autre ne demandant la parole, elle met aux voix la délibération.

Étaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 058 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u 2^{du} simestru di u 2024.

Rapport n° 058 : Compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président pour le second semestre 2024.

Le Président SIMEONI expose ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** propose de prendre acte de sa présentation.

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport n° 58.

Raportu n° 070 : Rinnuvata parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti.

Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que l'**Assemblée** a entendu, hier, le **Président du Conseil exécutif** présenter ce rapport et proposer les modalités de vote, qu'elle a approuvées.

Une seule liste a été déposée, dont elle donne lecture :

-sont candidats titulaires, **Mmes et MM. Louis POZZO DI BORGO, Ghjuvan'Santu LE MAO, Juliette PONZEVERA, Chantal PEDINIELLI et Pierre POLI ;**

-sont candidats suppléants, **Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Anna Maria COLOMBANI, Joseph SAVELLI, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.**

Cette liste ayant obtenu l'unanimité des votants (53), l'ensemble de ses candidats sont proclamés élus.

La Présidente MAUPERTUIS proclame par conséquent :

-Mmes et MM. Louis POZZO DI BORGO, Ghjuvan'Santu LE MAO, Juliette PONZEVERA, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ;

- Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Anna-Maria COLOMBANI, Joseph SAVELLI, Pierre GUIDONI, Julia TIBERI membre suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 065 : Elezzione cumplementare di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu sindacale di u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti.

Rapport n° 065 : Élection complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse au Comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud.

En préalable, **M. Pierre POLI** indique se déporter de l'examen de ce dossier.

A la demande du **Président du Conseil exécutif**, la **Présidente de l'Assemblée** consulte les conseillers relativement aux modalités de vote, sur lesquelles ils s'accordent de façon unanime.

Une seule liste a été déposée, dont elle donne la composition complète :

-candidats titulaires : **Mmes et MM. Jean-Paul PANZANI, Alex VINCIGUERRA, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Evelyne GALLONI d'ISTRIA et Don Joseph LUCCIONI ;**

-candidats suppléants : **Mmes et MM. François SORBA, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Danielle ANTONINI, Nadine NIVAGGIONI et Petru Antone FILIPPI.**

M. BENEDETTI demande pourquoi l'on doit renouveler tous les postes, et pas seulement les postes vacants. Auquel cas, les autres sortants ont-ils adressé leurs démissions au syndicat ?

La Présidente MAUPERTUIS lui répond que c'est ce qu'ils lui ont tous indiqué avoir fait.

M. MELA propose d'établir à l'avenir une proportionnelle.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix, selon un vote à main levée, cette liste de candidats.

Ayant obtenu 26 voix contre 5, l'ensemble des candidats ci-dessus nommés sont désignés.

MUZIONE / MOTIONS

Muzione n° 2025/O1/004 relativa a à crescita di a tassa nantu a i biglietti aërii per a Corsica

Motion n° 2025/O1/004 relative à la hausse de la taxe sur les billets d'avion (TSBA) pour la Corse.

Mme Muriel FAGNI défend la motion, déposée par la **Commission des Politiques de Santé**.

Mme Chantal PEDINIELLI commence par rappeler que l'insularité de la Corse exige que ses habitants aient souvent recours aux transports aériens pour leurs déplacements dans les hôpitaux du continent. L'association « Inseme » avait sollicité les différents groupes à ce sujet. **Un Soffiu Novu**, en réponse, a d'abord rédigé une proposition de modification législative, visant à maintenir la taxe à son niveau concernant la Corse ; puis il a rejoint le groupe **Fà Populu Inseme** pour essayer de trouver une rédaction neutre et complète, avec un périmètre plus restreint en plan B. Chacun y a mis du sien, le groupe a renoncé à évoquer la taxe des transports perçue par la Collectivité, qu'il faudrait dans l'idéal neutraliser elle aussi (14 € d'un côté, 9 € de l'autre cela pèse en effet sur les ménages). Le gouvernement, considérant sans doute que la Corse avait obtenu une majoration de la dotation de continuité territoriale, voulait opérer ainsi une sorte de compensation, mais en aucun cas ces deux dispositifs ne sont corrélés. La Présidente d'**Air Corsica** est venue éclairer les membres de la commission sur certains points.

Mme PEDINIELLI estime que l'on obtiendrait à travers cette rédaction une fiscalité allégée au nom de la continuité territoriale, du fait insulaire et de l'absence de mode alternatif de déplacement : aussi, votera-t-elle la motion.

Pour **Mme Marie-Claude BRANCA**, le travail de commission a été fait, chacun a pu exprimer ses positions, et ce qui importe, c'est le résultat obtenu, dont elle se satisfait.

M. Jean-Christophe ANGELINI veut avoir une pensée pour Laetitia CUCCHI et son équipe, en espérant que ce texte sera voté de manière unanime.

M. Don Joseph LUCCIONI exprime la satisfaction de son groupe d'être arrivé ainsi à une version commune. Il salue l'association « Inseme », les

présidentes Danielle ANTONINI et Murielle FAGNI pour leur engagement, c'est en effet une proposition émanant des commissions concernées. Il a relevé dans le même esprit qu'**Un Soffiu Novu** était venu rejoindre ce débouché commun. **Fà Populu Inseme** était attaché à la compensation de la continuité territoriale, et Bercy ne pouvait pas gager l'abandon de la taxe sur la Corse par la compensation de la continuité territoriale qui s'avère un dû.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA témoignera elle aussi de son soutien à cette motion, tout en saluant le travail mené par Laetitia CUCCHI et son association « Inseme » en faveur des malades de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS remercie les intervenants pour cette convergence de vues. Elle souhaite s'associer, ès qualité, à la motion, d'abord parce qu'il y a une incohérence dans le transport aérien et ensuite, parce que cette cause est juste

M. ACQUAVIVA émet un avis bien sûr très favorable au nom du **Conseil exécutif** par rapport à la taxe comme par rapport à la convergence qui vient de s'établir. Il précise que l'**OTC** avait écrit dès sa prise de fonction à **François REBSAMEN** : en l'espèce, on est face à une problématique où le gouvernement continue à appliquer la taxe nonobstant la loi de finances. Il rejoint la demande d'exemption. Il fait observer, par ailleurs, que la TSBA aérienne et les ETS sur les émissions d'oxyde de carbone aboutissent non seulement, à imposer les résidents mais encore, à mettre la Corse hors des fréquentations touristiques. Et dans le même esprit, il conviendra de se pencher sur les augmentations de taxes consulaires à Marseille et à Paris.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met cette proposition de motion aux voix.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Muzione n° 2025/O1/005, relativa à u « Sustegnu à i liceani e à a cumunità educativa di i licei agriculli di Corsica », pruposta pà i signore LUCCHINI e VALDRIGHI à u nome di u gruppu « Fà Populu Inseme »

Motion n° 2025/O1/005 « Soutien aux lycéens et à la communauté éducative des lycées agricoles de Corse », déposée par MM. Jean-Jacques LUCCHINI et Hervé VALDRIGHI pour le Groupe "Fà Populu Inseme".

M. Hervé VALDRIGHI défend cette motion tout en annonçant le dépôt d'un amendement.

Pour **Mme Chantal PEDINIELLI**, il s'agit d'un texte complet qui remporte l'adhésion des personnels des deux établissements. Elle a rencontré pour sa part les représentants du lycée de Sartè en tant que parent d'élève aussi et citoyenne appartenant à une famille d'agriculteurs. Quand il y a des problèmes à la Collectivité de Corse, elle le dit et elle dénoncera aussi

l'action de l'Etat en la matière : la diminution des postes risque de regrouper les élèves dans des classes surchargées, et l'on aurait à cet égard besoin de contractualiser sur cinq ans. Elle votera donc cette motion.

M. Paul-Félix BENEDETTI demande à ce que **Core in Fronte** soit associé à ces deux motions qui viennent d'être évoquées.

Il en va de même, pour **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**.

Mme Marie-Claude BRANCA fait observer que l'agriculture est vitale pour la Corse. Elle doit être remise au centre de la société et étant professeure elle-même, elle souhaite que tout soit fait pour que de jeunes corses puissent profiter de l'enseignement dispensé dans ces deux lycées. Il ne s'agira pas moins de demeurer vigilant, car rien n'est acquis.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI estime nécessaire de profiter de ce cas pour mettre en œuvre une véritable stratégie : en effet, s'il n'y a pas une école du pastoralisme, on n'arrivera pas à mettre en œuvre les actions évoquées hier. C'est toute une politique majeure qui est à relancer et à ce sujet, il se rappelle qu'en 1975 les jeunes du sartenais devaient monter en stop jusqu'à Montesoru...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA souhaite replacer cette question dans un cadre plus général : elle pose, en effet, le problème du respect des compétences de cette **Assemblée**, quand elle vote des cartes de formation -ici avec le ministère de l'Agriculture ou dans l'enseignement général avec le ministère de l'Education nationale- et que l'Etat ne les respecte pas. Sur le sujet plus précis de la motion, il y a besoin de s'intéresser aussi à l'accompagnement de ces jeunes qui relèvent le défi de vivre sur leurs terres et d'y produire. **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** espère donc que l'adoption du texte favorisera le règlement de ce problème, mais peut-être aura -t-on besoin de se mobiliser davantage, car quand on pense l'éducation des jeunes en responsabilité, ce n'est certainement pas là une œuvre de pédagogie.

Pour **M. Saveriu LUCIANI**, c'est à travers ces deux lycées et la carte des formations, un combat pour la Corse, qui rejoint celui de la fermeture de classes en zone rurale. En l'espèce, on subit ici les décisions depuis Paris qui sont en train de démanteler les lycées agricoles.

M. Jean-Jacques LUCCHINI souhaite rappeler la volonté politique de la majorité depuis 2015, l'argent investi y compris dans la bergerie et les ateliers de transformation à Sartè. Il constate que les élus se sont retrouvés dans ce conflit, ils ont soutenu les enseignants, les élèves et les apprentis, pour leur tenue autant que leur engagement. Il indique qu'une réunion a lieu en visio avec le ministère de l'Agriculture, qui n'a rien voulu entendre, et une autre réunion se tiendra pour négocier : il s'agira de rappeler comme base de discussion le statut de 2002, qui n'est plus respecté.

La Présidente MAUPERTUIS souhaite s'associer à cette motion, d'autant que le comportement de l'Etat là encore manque de cohérence, qui d'un côté valorise les circuits courts et les produits bio et de l'autre, réduit les lycées agricoles.

Le **Président SIMEONI** indique que l'on part actuellement de positions assez éloignées : il espère qu'elles se rapprocheront lundi.

La Présidente MAUPERTUIS précise que tous les groupes, les deux non-inscrits et elle-même se sont associés au texte.

M. VALDRIGHI défend son amendement.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** le met aux voix.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline

GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Puis, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le texte de la motion ainsi sous-amendé.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA,

Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Muzione n ° 2025/E1/001 relativa à a « Dumanda di ricunniscienza di u Chjam'è rispondi da l'UNESCO cum'è patrimoniù culturale immateriale e à so scrizzione nantu u listinu di salvezz d'urgenza », pruposta pà u gruppu « Avanzemu » ;

Motion N° 2025/E1/001 relative à la « Demande de reconnaissance du Chjami è Rispondi par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel (PCI) et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence », déposée le groupe « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI défend la motion en précisant qu'un amendement a été élaboré en **commission**.

Mme Frédérique DENSARI présente l'avis de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** ; puis l'amendement qui en est issu.

Mme Muriel FAGNI précise que l'**Assemblea di a Giuventù** a travaillé sur ce texte. Elle souhaite s'associer à la motion.

La Présidente MAUPERTUIS se déclare ravie que l'**Assemblea di a Giuventù** se soit investie, tant dans son ancienne mandature que dans la nouvelle, sur ce sujet.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI voudrait s'associer aux paroles de **Saveriu LUCIANI** en rappelant l'investissement de Jean-Pierre RISTORI et de Paul SANTUCCI qui tous deux, sortaient du pastoralisme. Aujourd'hui, ce sont des jeunes qui ont repris cela, en intégrant les nouvelles technologies et c'est un acquis fort, comme l'est d'ailleurs le pastoralisme. A cet égard, il rappelle que 2026 sera l'année du pastoralisme, elle illuminera le monde alors que l'on parle de réchauffement, de tradition et de ce que l'on peut faire pour conserver ces cadres de vie. Ce sera une belle manifestation, porteuse de toute une culture dont le Chjam'è rispondi sera l'une des

composantes ; sachant que s'il y a des rives diverses, c'est aussi un patrimoine commun à toute la Méditerranée.

M. CAITUCOLI fait valoir que l'**Assemblée de Corse**, avec le comité de Massif et ces deux motions, a le mérite d'avoir consacré près d'une journée entière à ce sujet. Il conclut en parlant aussi de Cupabia, qui a échappé à un projet de golf.

La Présidente MAUPERTUIS, les groupes **Core in Fronte**, **Un Soffiu Novu**, **Fà Populu Inseme** et les deux **conseillers non-inscrits** souhaitent s'associer au texte.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met d'abord aux voix l'amendement.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François

SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Puis, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le texte de la motion ainsi sous-amendé.

Mme SANTUCCI indique que l'avis du **Conseil exécutif** est favorable, puis elle cite i versi di Pampasgioli.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Muzione n° 2025/O1/006, relativa a « l'upposizione à a suppressione di u CESEC è di è CESER in u so in seme », pruposta pà a Presidente di l'Assemblea di Corsica ;

Motion n° 2025/O1/006, relative à « l'opposition à la suppression du CESEC et des CESER dans leur ensemble », présentée par la Présidente de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS défend une motion qu'elle a transmis en urgence pour relayer ici l'inquiétude du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC)** et plus généralement, des **Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESER)** après qu'en **Assemblée nationale**, un amendement ait été adopté visant à supprimer ces instances consultatives. En effet, si la proposition de loi relative à la « simplification économique » venait à être adoptée dans ces termes, elle viendrait remettre en cause un outil important de démocratie. Aussi, l'**Assemblée des Régions de France** s'en est-elle inquiétée, qui l'a contactée à ce sujet.

Elle propose, dans cet esprit, que l'**Assemblée de Corse** prenne position, en s'opposant à la suppression ici du **CESEC**, et ailleurs à celle des **CESER**. Elle complètera ce texte en introduisant deux amendements rédactionnels de clarification, dont elle donne lecture.

Pour elle, c'est une méthode brutale et très inquiétante qui est mise en œuvre au détriment des acteurs de la vie économique et sociale. Et elle voudrait dans cet esprit que l'ensemble des groupes puissent s'associer à la motion.

M. Romain COLONNA commence par saluer la **Présidente du CESEC** et son directeur de cabinet, en rappelant que cette instance consultative se situe toujours dans la plus totale indépendance, mais pas moins aux côtés de l'institution. Pour ces raisons, pour le travail formidable d'appréciation et de critique effectuées, **Fà Populu In seme** s'associera à la motion.

M. Jean-Christophe ANGELINI veut apporter l'entier soutien d'**Avanzemu** à cette motion, à la **Présidente du CESEC** avec toute son équipe. Le Conseil porte en effet la parole de la société civile, et les

motivations des rédacteurs du texte ne sauraient justifier cette mesure. **Avanzemu** se joindra à la motion, avec la volonté farouche de conserver le **CESEC** et son périmètre d'attributions.

Pour la **Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI**, un problème essentiel de démocratie se pose, étant donné que le CESEC constitue l'endroit par lequel la société civile peut s'exprimer, enrichir et alimenter la réflexion institutionnelle. Au prétexte de raisons budgétaires, certains serrent les robinets et n'hésitent pas à vouloir bâillonner des pans entiers de la société.

M. Paul-Félix BENEDETTI apportera un soutien inconditionnel au texte. Chaque entité politique de gouvernement, qu'il s'agisse d'un pays, d'une région ou d'une strate intermédiaire, a besoin de disposer d'un organe consultatif d'opportunité, regroupant les milieux économiques, associatifs et culturels. L'Union européenne elle-même s'est dotée d'un Conseil économique et social. Mais en France, une logique ultra-jacobine entend supprimer un espace de dialogue et de médiation. Et au cas où la décision serait prise, la Collectivité de Corse doit être prête à créer un espace associatif de substitution et à le financer.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA apporte son soutien au CESEC et aux principes même de cette instance, qui au-delà même de ses avis, réalise un précieux travail de fond, en se saisissant de différentes problématiques et en ouvrant des espaces d'expression. Les raisons budgétaires invoquées dissimulent peut-être d'autres motivations et il convient de s'y opposer.

Mme Marie-Anne PIERI apporte le soutien important de son groupe au **CESEC**, qui est un partenaire actif dans les débats à la Collectivité. Il s'agit de garantir son maintien, voire de le renforcer, et tout le groupe se rangera donc derrière cette motion.

M. Jean BIANCUCCI, en dehors des arguments avancées par les uns les autres, tient pour sa part à insister sur le fait que le CESEC fait partie du statut de la Corse. Dès lors, qui veut toucher à cette instance va toucher aux institutions. Il convient d'engager un combat défensif contre une pareille volonté jacobine.

Le **Président SIMEONI**, exprimant en cela l'avis du **Conseil exécutif** tient à saluer la **Présidente**, ses équipes et les membres du **CESEC**. Il rappellera ici son attachement à cette institution, partie intégrante des pouvoirs publics corses, et la nécessité d'envoyer un message de

solidarité à tous les **conseils économiques et sociaux régionaux**. Certaines propositions sont vraiment démagogiques, les arguments budgétaires sont peu crédibles, au groupe LIOT un des membres semblait favorable à ce texte et il appartiendra à ceux des nationalistes corses qui en font partie de le convaincre du contraire.

La Présidente MAUPERTUIS déclare avoir entendu cet appel à la solidarité.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met la motion amendée aux voix.

Etaient absents :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Après avoir indiqué que le texte serait rapidement transmis à différentes institutions, la Présidente de l'Assemblée lève, à 22h26, la session.